

***MAIRIE D'ORLEANS***  
***1 PLACE DE L'ETAPE***  
***45040 ORLEANS***

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 25 mai 2023**

**Conseil Municipal**

**le jeudi 25 mai 2023 à 18h00**

**Salle du Conseil**

**Ordre du jour**

Désignation du secrétaire de séance : M. Gauthier DABOUT

<b>N° de l'ordre du jour</b>	<b>Objet</b>	<b>Pages</b>
<b><u>VIE INSTITUTIONNELLE</u></b>		
1)	Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2023.....	473
2)	Vie Institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs....	475
3)	Communications diverses.....	477
4)	Vie Institutionnelle - Commissions municipales - Modification de la composition des commissions.....	478
5)	Vie institutionnelle - Commission de délégation de service public - Renouvellement de la composition - Dépôt des listes.....	482
6)	Vie institutionnelle - Financements extérieurs – Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – Projets faisant l'objet d'une demande de subvention – Approbation des opérations présentées.....	485
<b><u>PROXIMITE</u></b>		
7)	Communication sur la politique de soutien aux commerces de proximité.....	488
8)	Cimetières - Actualisation du règlement des cimetières orléanais - Approbation.....	512
9)	Proximité - Quartier Saint-Marceau - Rue Paul Eluard - Dénomination du square - Approbation.....	514
10)	Proximité - Quartier Nord - Ouest - Complexe de gymnastique des Murlins - Dénomination - Approbation.....	517
11)	Proximité - Requalification de la rue des Beaumonts - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.....	520
12)	Questions des Orléanais.....	522

## **EDUCATION ET SPORTS**

13)	Sport - Soutien à l'investissement matériel - Approbation de convention à passer avec l'association Rugby Club Orléans - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.....	526
14)	Sport - Établissement aquatique - Modification du règlement intérieur du bassin d'apprentissage de Victor Fouillade - Approbation.....	529
15)	Sport - Installations, droits d'entrées et prestations sportives - Actualisation des tarifs saison 2023 - 2024 - Approbation.....	530
16)	Sport - Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau - Attribution d'une bourse de soutien aux sportifs de Haut Niveau et approbation des conventions de parrainage avec les sportifs de haut Niveau « OR ».....	533
17)	Sport - Approbation d'une convention de soutien à passer avec la Ligue du Centre-Val de Loire de Volley-ball pour l'organisation de l'Open Beach d'Orléans 2023 - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.....	537
18)	Sport - Approbation d'une convention à passer avec la Ligue Centre-Val de Loire de Basket Ball pour le Festival de Basket Ball 3x3 à Orléans - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.....	539
19)	Sport - Approbation d'une convention à passer avec la Ligue Centre-Val de Loire de Basket pour l'organisation d'un tournoi international de basketball U19 masculin au Palais des Sports - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.....	542
20)	Sport - Approbation d'une convention tripartite à passer avec la Fédération Française de Basketball et la Ligue du Centre-Val de Loire de Basket pour le développement de la discipline sur le territoire orléanais en 2023 et 2024.....	544
21)	Sport - Approbation d'une convention tripartite pour le relais de la flamme à passer avec le comité d'organisation des Jeux de Paris et le conseil départemental du Loiret.....	547
22)	Education - Règlement des activités périscolaires et extrascolaires - Approbation.....	550
23)	Education - Restauration - Accueils de loisirs sans hébergement. - Accueils de loisirs extrascolaires - Activités périscolaires - Actualisation des tarifs - Approbation.....	552

## **RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX**

24)	Finances - S.E.M.D.O. - Aménagement de la ZAC du Fil Soie - Garantie d'un emprunt de 8 000 000 € à hauteur de 80 % - Approbation.....	558
-----	---	-----

25)	Finances - SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Réhabilitation de 80 logements collectifs situés résidence Croix Feuillatre, 14, 16, 18, 20 rue Paul Lemesle et 1, 3, 5, 7 rue Croix Feuillatre à Orléans - Garantie d'un emprunt de 908 315,44 € à hauteur de 50 % - Approbation.....	561
26)	Finances - SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Réhabilitation de 158 logements collectifs situés résidence Clos Boudard (quartier Argonne) à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 769 939,62 € à hauteur de 50 % - Approbation.....	564
27)	Commande Publique - Marché public de travaux de réhabilitation des futurs locaux de l'inspection académique dans l'ancienne école maternelle du groupe scolaire René Guy Cadou - Autorisation de signature de la déclaration sans suite du marché public de travaux.....	567
28)	Commande Publique - Marché public de travaux à passer pour la rénovation du terrain de football en gazon synthétique - Stade des Montées - Approbation.....	570
29)	Commande Publique - Réalisation de prestations de promotion de la commune d'Orléans dans le cadre de compétitions de Tennis de haut niveau - Approbation d'un marché public à passer avec l'entreprise Europe Promotion Services.....	573
30)	Commande Publique - Convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés à conclure avec l'U.G.A.P. - Approbation.....	577
31)	Commande Publique - Mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) pour la restructuration du Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans et la rénovation énergétique de la maternelle Le Chatelet et aménagement de ses espaces extérieurs - Approbation de marché après procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.....	579
32)	Relations humaines - Régime indemnitaire des agents municipaux - Modifications concernant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) et les forfaits métiers - Complément au dispositif.....	496
33)	Relations humaines - Gestion du chômage - Approbation d'une convention à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.....	504
34)	Relations humaines - Prise en charge du paiement du droit d'inscription à l'Ordre des Architectes.....	508

35)	Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.....	510
<b><u>VIE INSTITUTIONNELLE</u></b>		
36)	Vie institutionnelle - Commission de délégation de service public - Renouvellement de la composition - Election des membres.....	583
<b><u>URBANISME, LOGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE</u></b>		
37)	Prévention des risques – Approbation d'une convention à passer avec le Centre européen du risque inondation – Attribution d'une subvention au titre des années 2023 et 2024.....	586
38)	Projet Intra-Mails - Campagne de ravalement de façade - Approbation de conventions - Attribution de subventions....	589
39)	Action foncière - Halles Châtelet Orléans BK300-345-353 - Lots de copropriété n°41-42-43-49-50-52-65-99-100-101- 147-176-177-178-179 - Acquisition amiable - Approbation..	591
40)	Action foncière - Quartier Faubourg Madeleine - Galerie marchande Rives de Loire sise 103 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans - Lot de copropriété n°210 - Acquisition amiable - Approbation.....	594
<b><u>SOLIDARITE, FAMILLE ET POLITIQUE DE LA VILLE</u></b>		
41)	Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.....	597
42)	Jeunesse - Attribution d'une bourse projets jeunes 2023....	604
43)	Espace Famille - Quotient familial - Actualisation du barème.....	607
<b><u>CULTURE, EVENEMENTIEL ET PROMOTION DU TERRITOIRE</u></b>		
44)	Art et économie créative - Réseau des Médiathèques - Traitement des documents déclassés et organisation d'une vente de CD.....	609
45)	Art et économie créative - Conservatoire - Frais de dossier et de scolarité, de location d'instruments de musique, de locations de salles, et d'entrées aux spectacles - Actualisation des tarifs pour 2023-2024 - Approbation.....	612
46)	Evènementiel - Fêtes de Jeanne d'Arc 2023 - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'ISC PARIS	615
47)	Evènementiel - Fêtes de Jeanne d'Arc - Approbation d'un contrat de concession de droit à passer avec La Poste pour la création d'un collector de timbres "Les visages de Jeanne d'Arc".....	618

Le Maire d'Orléans certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, affichée à la mairie d'Orléans le 1<sup>er</sup> juin 2023 et mise en ligne sur le site Internet.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L. 5211-1 et L. 2121-7 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du conseil municipal.

Le secrétaire de séance,

M. Gauthier DABOUT

**M. le Maire** – *Je vous donne lecture des pouvoirs et des déports.*

(M. GROUARD procède à la lecture des pouvoirs et des déports.)

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-001 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Pierre GABELLE a donné pouvoir à Nadia LABADIE  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	53
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 1 Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du 12 avril 2023 en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-002 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Vie Institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Pierre GABELLE a donné pouvoir à Nadia LABADIE  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	53
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 2                            Vie Institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil ainsi que des marchés passés supérieurs à 25 000 € HT et de leurs avenants figurant aux tableaux ci-annexés.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Séances
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 3

Communications diverses.

## REMERCIEMENTS

**M. le Maire** – *J'ai reçu les remerciements :*

- de Mesdames Anne TABART et Catherine MIQUEL, co-présidentes de l'association Philantroppe pour la mise à disposition gratuite de la Maison des Arts et de la Musique pour la tenue d'un concert.
  
- de Monsieur Jean-Michel BLIN, membre du photo cinéclub orléanais, pour le soutien logistique apporté lors du 74<sup>e</sup> critérium Jeanne d'Arc à Orléans.
  
- de Monsieur Nicolas TABURET, du comité de Saint-Vincent Sports et Culture, pour la qualité des infrastructures sportives de la commune et le prêt du complexe de gymnastique des Murlins lors de la compétition départementale poussine de gymnastique de la fédération.

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-004 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Vie Institutionnelle - Commissions municipales - Modification de la composition des commissions.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Pierre GABELLE a donné pouvoir à Nadia LABADIE  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	53
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 4 Vie institutionnelle - Commissions municipales - Modification de la composition des commissions.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, approuvé par délibération du 21 janvier 2021, fixe la composition, les compétences, les règles de fonctionnement ainsi que la désignation des membres des commissions thématiques de la ville d'Orléans.

La composition des commissions thématiques peut évoluer en fonction, par exemple, des démissions des élus ou encore des modifications apportées aux délégations de fonctions et de signature.

La dernière modification de la composition de ces commissions a été approuvée par délibération n°023-02-06-VODEL-007 du 6 février 2023.

Par suite du changement de délégation de Monsieur GEFROY, il est proposé des modifications dans la composition des commissions communales selon le détail figurant ci-après.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°6 du 21 janvier 2021

Vu la délibération n°023-02-06-VODEL-007 du 6 février 2023

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération n°023-02-06-VODEL-007 du conseil municipal du 6 février 2023,
- en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de ces commissions municipales ;
- désigner les membres des commissions communales pour la durée restante du mandat.

**ANNEXE**

Intitulé des Commissions	Nombre de membres	Composition
<b>Sécurité et Prévention</b>	11	<b>Florent MONTILLOT (président de commission)</b> <b>Frédéric ROSE</b> <b>Martine HOSRI</b> <b>Laurent BLANLUET</b> <b>Florence CARRE</b> <b>Anne-Frédéric AMOA</b> <b>Corine PARAYRE</b> <b>Hamid KHOUTOUL</b> <b>Jean-Philippe GRAND</b> <b>Jérôme BORNET</b> <b>Olivier GEFROY</b>
<b>Santé et Université</b>	11	<b>Florent MONTILLOT (président de commission)</b> <b>Fanny PICARD</b>

		<b>Béatrice BARRUEL</b> <b>Gauthier DABOUT</b> <b>Pascal TEBIBEL</b> <b>Romain ROY</b> <b>Hugues de ROSNY</b> <b>Thibaut CLOSSET</b> <b>Aurélien DEVERGE</b> <b>Baptiste CHAPUIS</b> <b>Stéphanie RIST</b>
<b>Proximité</b>	<b>11</b>	<b>Nadia LABADIE (présidente de commission)</b> <b>Anne-Frédéric AMOA</b> <b>Virginie MARCHAND</b> <b>Béatrice BARRUEL</b> <b>Corine PARAYRE</b> <b>Florence CARRE</b> <b>Charles-Eric LEMAIGNEN</b> <b>Evrard LABLEE</b> <b>Jérôme BORNET</b> <b>Sarah DUROCHER</b> <b>Sandrine MENIVARD</b>
<b>Ressources et Moyens Généraux</b>	<b>11</b>	<b>Isabelle RASTOUL (présidente de commission)</b> <b>Michel MARTIN</b> <b>Thibaut CLOSSET</b> <b>Sandrine MENIVARD</b> <b>Capucine FEDRIGO</b> <b>Alexandre HOUSSARD</b> <b>Natalie LAPERTOT</b> <b>Laurent BLANLUET</b> <b>Emmanuel DUPLESSY</b> <b>Aurélien DEVERGE</b> <b>Vincent CALVO</b>
<b>Budget</b>	<b>11</b>	<b>Michel MARTIN (président de commission)</b> <b>Thibaut CLOSSET</b> <b>Isabelle RASTOUL</b> <b>Charles-Éric LEMAIGNEN</b> <b>Romain ROY</b> <b>Luc NANTIER</b> <b>Laurence CORNAIRE</b> <b>Quentin DEFOSSEZ</b> <b>Emmanuel DUPLESSY</b> <b>Aurélien DEVERGE</b> <b>Vincent CALVO</b>
<b>Solidarités, Familles et Politique de la Ville</b>	<b>11</b>	<b>Gauthier DABOUT (président de commission)</b> <b>Régine BREANT</b> <b>Marc CHEVALLIER</b> <b>Sophie LAHACHE</b> <b>Edouard BRIAIS</b> <b>Hamid KHOUTOUL</b> <b>Quentin DEFOSSEZ</b> <b>Natalie LAPERTOT</b> <b>Dominique TRIPET</b> <b>Jean-Philippe GRAND</b> <b>Christel ROYER</b>

<p><b>Education et Sports</b></p>	<p>11</p>	<p>Thomas RENAULT (president de commission)  Régine BREANT  Martine HOSRI  Romain LONLAS  William CHANCERELLE  Sophie LAHACHE  Nadia LABADIE  Aurore POULS  Baptiste CHAPUIS  Jean-Christophe CLOZIER  Christel ROYER</p>
<p><b>Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire</b></p>	<p>11</p>	<p>William CHANCERELLE (president de commission)  Aurore POULS  Fanny PICARD  Capucine FEDRIGO  Pascal TEBIBEL  Alexandre HOUSSARD  Jean-Pierre GABELLE  Romain LONLAS  Sarah DUROCHER  Ghislaine KOUNOWSKI  Ludovic BOURREAU</p>
<p><b>Urbanisme, Logement et Développement Durable</b></p>	<p>11</p>	<p>Béatrice BARRUEL (présidente de commission)  Laurence CORNAIRE  Romain ROY  Jean-Paul IMBAULT  Pascal TEBIBEL  Quentin DEFOSSEZ  Gérard GAUTIER  Frédéric ROSE  Olivier GEFFROY  Emmanuel DUPLESSY  Dominique TRIPET  Jihan CHELLY</p>

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-005 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Vie institutionnelle - Commission de délégation de service public - Renouvellement de la composition -  
Dépôt des listes.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Pierre GABELLE a donné pouvoir à Nadia LABADIE  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	53
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 15 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 5 Vie institutionnelle - Commission de délégation de service public -  
Renouvellement de la composition - Dépôt des listes.

L'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit, dans le cadre des procédures de passation de délégations de service public et/ou de concessions de service, l'intervention d'une commission, qui a notamment pour rôle de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, et d'émettre un avis sur les candidats admis à participer à la négociation.

Les articles L. 1411-5-II et D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales fixent les règles applicables à la composition de la commission de délégation de service public.

Ainsi, la commission est constituée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ce mode de scrutin permet l'expression pluraliste des élus, ce que la jurisprudence traduit par l'exigence que chaque tendance au sein de l'assemblée ait la possibilité d'être représentée au sein de la commission par au moins un représentant, quel que soit le nombre des élus qui la composent et sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers qui les composent.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection d'un nombre égal de suppléants.

Il s'agit d'un scrutin de liste où l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Par délibérations n° 2020-07-17-DEL-9 et n° 2020-07-17-DEL-12 du conseil municipal en date du 17 juillet 2020, il a été approuvé la constitution d'une commission de délégation de service public permanente pour la durée du mandat, et il a été procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de ladite commission.

Sa composition est la suivante :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
M. CLOSSET	Mme BARRUEL
Mme MENIVARD	M. GABELLE
M. LEMAIGNEN	M. LABLEE
M. DUPLESSY	Mme BENAYAD
Mme SAUVEGRAIN	M. GAUTIER

Depuis la composition de cette commission qui n'a jamais eu l'occasion de se réunir, deux membres élus, dont un titulaire, ont démissionné, à savoir Madame Sauvegrain (membre titulaire) et Madame Benayad (membre suppléant).

Considérant l'impossibilité de pourvoir au remplacement de ce membre titulaire par un membre suppléant issu de la même liste, en raison de l'évolution des groupes d'élus au sein du conseil municipal depuis le début de la mandature, il est proposé de procéder au renouvellement de la composition de cette commission.

Avant de procéder au renouvellement de la commission par élection de ses membres, il convient, conformément à l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conditions suivantes de dépôt des listes constituées en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public appelée à intervenir dans le cadre des procédures de passation de délégations de service public et/ou de concessions de service :

- les listes sont déposées au Secrétariat Général de la commune d'Orléans au cours de la séance du conseil municipal durant laquelle il doit être procédé à l'élection (avant l'examen du point n° 31 de l'ordre du jour),
- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales,
- une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes,
- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

**M. le Maire** – *Vous avez jusqu'à la délibération n° 30 environ pour déposer une liste. Nous reviendrons sur les noms proposés à la délibération n° 36 et je vous proposerai de vous prononcer.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – *Je vous propose de regarder un petit film qui a été préparé sur les fêtes de Jeanne d'Arc, qui vous rappellera de très bons souvenirs récents.*

(Projection d'un film.)

**M. le Maire** – *Merci beaucoup à la direction de la communication pour ces films. J'en profite pour remercier tous les acteurs qui ont participé à ces fêtes johanniques, qui ont été réussies, en particulier les services de la Ville d'Orléans qui n'ont pas ménagé leur peine pour cette réussite. Merci très chaleureusement à tous.*

**M. GRAND** – *Je vous prie de m'excuser de m'exprimer après vous sur ce sujet.*

*Je vous rejoins dans les remerciements à tous ceux qui ont participé à l'organisation de ces belles fêtes johanniques. La qualité de ce que l'on appelle l'embrasement des tours, qui y ressemble de moins en moins mais qui ravit l'ensemble des Orléanais, en tout cas qui m'a beaucoup plu... Cette prestation est de grande qualité, donc je tenais à le souligner. Avoir invité une femme engagée iranienne était une très bonne idée, et je tenais à vous féliciter, parce que c'est vous qui faites ce choix.*

*Je rappelle que ces fêtes sont une concorde entre les Orléanais et les différents pouvoirs. Monseigneur BLAQUART a fait un très beau discours, comme chaque année, consensuel et ouvert. Mon seul regret est que j'aurais aimé que votre discours soit de la même teneur et qu'il n'y ait pas ce que l'on peut associer à des propos polémiques lors de vos discours, en particulier celui du 8 mai. Je vous encourage à être dans ce même esprit de concorde dans les années à venir, parce que je pense que les Orléanais méritent cela. En tout cas, nous méritons tous d'être, dans cet instant, tous ensemble pour commémorer Jeanne d'Arc.*

**M. le Maire** – *Merci pour vos propos, Monsieur GRAND. Vous avez le droit de ne pas apprécier mes discours et j'ai le droit de les faire en tant que maire d'Orléans. En ce qui me concerne, j'ai été dans l'opposition et je ne me suis jamais permis la moindre critique sur le discours du maire d'Orléans ; je pense que cela fait partie de nos traditions et qu'elles mériteraient d'être respectées.*

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-006 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Vie institutionnelle - Financements extérieurs – Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – Projets faisant l'objet d'une demande de subvention – Approbation des opérations présentées.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Pierre GABELLE a donné pouvoir à Nadia LABADIE  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à William CHANCERELLE  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 6 Vie institutionnelle - Financements extérieurs - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Projets faisant l'objet d'une demande de subvention - Approbation des opérations présentées.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été instituée en 2016. Ce dispositif figure dans le code général des collectivités territoriales (CGCT). Une circulaire et des annexes précisent chaque année les principales règles de répartition et d'emploi des enveloppes régionales. La loi fixe 6 grandes priorités thématiques éligibles à un financement :

- la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables,
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Pour 2023, l'enveloppe est dotée de 570 M€ au niveau national et répartie par régions. Elle a vocation à apporter un soutien aux communes et groupements de communes dans leurs projets d'investissement. Une attention particulière sera portée aux projets concourant à la transition écologique des territoires.

La Ville d'Orléans sollicite le soutien financier de l'Etat pour l'ensemble des projets répondant a priori aux critères de la DSIL pour 2023.

Les projets recensés à ce jour et leur plan de financement prévisionnel, qui feront l'objet d'un dépôt de dossier de subvention, sont précisés en annexe.

La demande d'un soutien financier au titre de la DSIL n'exclut pas la sollicitation d'autres subventions pour ces projets, ce fonds étant cumulable avec d'autres dotations de l'Etat ou d'autres financements extérieurs, notamment le Fonds vert, les crédits de la région Centre-Val de Loire via le contrat régional de solidarité territoriale ou les crédits du département du Loiret par le biais de sa politique de mobilisation en faveur des territoires.

Pour mémoire, le conseil municipal, par délibération n° 6 du 4 juillet 2020, a accordé délégation à M. le Maire pour certaines attributions, en application de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T., et notamment pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires n° NOR:IOB2236543J du 8 février 2023 relative à la composition et aux règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2023 ;

Vu la note de la préfète du Loiret du 7 décembre 2022 relative au dépôt des dossiers DETR/DSIL 2023 ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la liste des opérations faisant l'objet de demandes de subventions au titre de la DSIL 2023 contribuant à leur réalisation ainsi que leur plan de financement prévisionnel, telle que présentée en annexe.

**M. le Maire** – *C'est un montant non négligeable de plus de 700 000 €.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séances
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. NANTIER

N° 7

Communication sur la politique de soutien aux commerces de proximité.

**M. NANTIER** – *Dans un premier temps, je voudrais parler du rôle du service développement commercial sur différents espaces-temps, puisque c'est un service qui travaille sur de la programmation à long terme, mais aussi sur des sujets d'actualité, et le commerce est chargé d'actualité. C'est aussi un service qui doit s'adapter aux nouveaux usages et modes de consommation. Depuis l'année 2020 où il s'est passé un certain nombre de choses, les usages ont tendance à beaucoup bouger.*

*Nous allons commencer par les projets structurants. De manière sémantique, j'ai tendance à parler d'opérations, puisque quand on parle de projets, ce sont des choses qui ne sont pas encore sûres et certifiées. En ce qui concerne les Halles Châtelet, c'est une opération qui est en cours, pour laquelle le tracteur est dans le champ, Monsieur le Maire, comme il vous plaît à le dire. Les Halles Châtelet sont réputées ; on sait que des commerçants de qualité proposent des produits de qualité, que ce sont des professionnels qui œuvrent au sein des Halles Châtelet. Les halles sont connues de tous, mais un peu vieillissantes, elles ne correspondent plus aux contraintes techniques qui évoluent, notamment pour la sécurité incendie. Il est donc important de remettre en phase cette structure architecturale afin de pouvoir coller aux nouveaux usages, à la notion de convivialité avec de la restauration pour faire autre chose qu'acheter son poisson ou son rôti de bœuf. L'objectif est de pouvoir consommer une partie sur place, déguster, être dans des moments de convivialité.*

*Il y avait des commerçants professionnels, donc il n'est pas question de faire cette opération de requalification sans eux, puisque c'est leur outil de travail. C'est une forme de copropriété, ils en sont copropriétaires, donc il n'est pas question de faire sans eux. On s'efforce le plus possible de travailler en concertation avec eux sous différents formats. On a eu, de fin 2022 à début 2023, des entretiens individuels pour voir ce qu'ils souhaitaient faire en fonction de leur âge, parce que dans les halles, on a des commerçants de 25 ans et des plus expérimentés qui ont 70 ans. Il apparaît évident que ce sont des caractères différents, des personnalités différentes, qui n'ont pas le même objectif de carrière. Une coconstruction est faite avec eux afin de les intégrer le plus possible dans cette belle opération.*

*Pour l'instant, le planning est tout à fait respecté, avec des annonces possibles et un choix d'opérateur foncier en 2024, des travaux de 2024 à 2026. Nous travaillons en même temps sur les halles provisoires, puisqu'il n'est pas possible de faire des travaux dans des halles qui sont en exploitation.*

*On parle d'équilibre commercial entre le nord et le sud du centre-ville. Pour équilibrer, on a l'opération de rénovation de la place d'Arc, au bout de la rue de la République, avec une esplanade qui, outre le fait qu'un certain nombre de véhicules se coincent en dessous, n'est pas très conviviale. L'objectif est de relier la rue de la République et la Place d'Arc avec une déambulation et d'augmenter la commercialité du haut de la rue de la République.*

*En ce qui concerne la diversité et l'équilibre de l'offre commerciale, l'attractivité repose sur un certain nombre de types de commerces – des grandes enseignes et des commerces indépendants –, et sur un équilibre économique et géographique, c'est-à-dire qu'il ne faut pas oublier les quartiers. Quand on parle de grandes enseignes et de commerces indépendants, il y a eu quelques secousses les années passées sur les fameuses fermetures de la rue de la République. Ces fermetures montrent l'importance de l'équilibre et de reposer sur différents types de commerces, et pas seulement des enseignes nationales qui sont peut-être plus attractives et des locomotives, mais qui ne sont pas forcément plus fiables dans le temps, car lorsque des fermetures sont décidées au niveau national, tout le monde les subit.*

*Il y a une priorité avec les métiers de bouche, puisque des métiers comme la boulangerie et la boucherie sont en perte de candidats et de porteurs de projet. Nous faisons un travail de recherche auprès des organismes professionnels et des chambres consulaires pour trouver des pépites et des professionnels artisans qui seront capables de s'installer.*

*Il existe différents types de superficie. Les concepts des grandes enseignes ont tendance à avoir un cahier des charges très précis. C'est toute la complexité de la recherche et des contacts permanents avec les différentes enseignes et les différents porteurs de projet.*

*Un site fait l'objet d'une requalification importante. On arrive un peu au bout de la requalification. Des commerces ont été complétés ; une demi-douzaine de commerçants se sont installés depuis 2022, des commerçants ciblés, aidés, accompagnés sur des professions nouvelles, par exemple un commerçant qui fait du vrac pour l'apéritif. On est également dans une démarche environnementale. Un appel à projets géré par la SEMDO est en train de se terminer, avec des signatures de baux en cours et des finalisations financières pour les porteurs de projet. Quatre ou cinq commerçants vont s'installer à la rentrée scolaire. Ils ont été accompagnés, soutenus et choisis, et seront accompagnés aussi dans le temps avec des aménagements de loyer jusqu'à ce que la commercialité soit performante.*

*Un autre sujet concerne la galerie Rives de Loire, au bout du faubourg Madeleine. Les roues avant du tracteur sont dans le champ, pas les roues arrière ; nous commençons à travailler le sujet. C'est une architecture ancienne qui ne correspond plus à la commercialité actuelle, donc c'est une commercialité et des commerces qui peinent. Nous avons en partie travaillé sur des scénarios architecturaux pour la remettre en phase avec les nouveaux usages commerciaux et avoir une visibilité sur le faubourg Madeleine. La galerie est en copropriété, avec toutes les limites que chacun connaît sur la vie d'une copropriété et la difficulté de prendre des décisions.*

*Ensuite, nous traversons la Loire et nous arrivons au centre commercial Bolière. Les roues arrière du tracteur sont encore dans le champ, mais nous en sortons. Nous avons souvent échangé avec Madame KOUNOWSKI, parce qu'elle connaît bien le sujet. La programmation commerciale est terminée, puisque toutes les cellules commerciales sont affectées. Il en reste deux en cours de travaux avec un artisan boucher qui doit ouvrir autour du 20 juin, donc les Sourciens pourront aller acheter leurs brochettes pour le barbecue. Les travaux de la pharmacie sont en cours, avec une ouverture prévue à l'automne. C'est une rénovation qui a été complexe et qui a un peu tardé, en grande partie pour une raison technique, car les travaux se déroulaient en site occupé, ce qui ne fait que compliquer les choses avec des contraintes incendie particulières. Logiquement, au 31 décembre 2023, le centre commercial ne verra plus l'ombre d'un outil.*

*Dans le quartier Saint-Marceau, c'est un centre commercial qui est en copropriété et qui y reste. Il y a eu une rénovation extérieure il y a 18 mois qui a pleinement été assumée par la copropriété. C'est un petit centre commercial qui vit plutôt bien, mais même si c'est en copropriété et au sud de la Loire, le service du développement commercial est intervenu et a installé deux commerçants pour compléter des emplacements.*

*Je reviens sur la notion d'accompagnement du service de développement commercial auprès des commerçants. C'est un travail quotidien de détection de porteurs de projets et de rencontres avec des porteurs de projet. J'ai employé le terme pépète car il s'agit de porteurs de projet de tous horizons et de toute fonction. Le but du service de développement commercial est de les détecter, de les accompagner vers les meilleurs emplacements et de les aider pour leur installation, mais aussi leur viabilité économique afin qu'ils durent dans le temps. Il n'est pas question de les installer à court terme.*

*Depuis 2022, il y a 16 commerçants installés et 16 porteurs de projet. Pour faire un parallèle avec une fermeture plus retentissante, parce qu'enseigne nationale, rue de la République, trois enseignes ont fermé et, dans le même temps, on installe 16 commerçants ou artisans, des métiers manuels et nobles, entre autres la doreuse de la rue de Bourgogne qui est installée dans les locaux de la mairie d'Orléans, qui a été accompagnée, qui a profité d'une gratuité de loyer le temps qu'elle se mette en phase et qu'elle fonctionne. C'est elle qui a eu la visite de la ministre il y a environ trois semaines.*

*Vous avez la liste d'autres commerces qui ont été installés. Plusieurs dizaines de porteurs de projet sont rencontrés et installés, d'où l'importance du sourcing. J'insiste sur la notion du « quel que soit l'endroit », puisqu'on va de La Source à Saint-Marceau ou au faubourg Bannier.*

*On a mis en place une communication un peu tendance, décalée, fun, second degré fin 2022 et début 2023 afin de mettre de manière humoristique un visage sur les commerçants. On parle beaucoup de commerce, mais c'est intéressant de mettre un visage sur des commerçants pour avoir une communication plus humaine. La communication est décalée dans le temps, avec un label, un slogan, et la communication perdure.*

*Outre cette communication, il y a la notion d'échange, de rencontre, de travail sur le fond et sur l'actualité avec les commerçants. On a une ville attractive parce qu'il y a des événements sportifs et culturels. Parfois, ces événements sportifs et culturels peuvent chambouler les habitudes de circulation, d'accès et de stationnement, mais ce sont des opportunités. Si on les travaille en amont,*

elles profitent au commerce. Des comités de commerçants travaillent pour préparer des événements, par exemple pour que le Festival de Loire puisse ressortir sur l'intégralité du commerce de la ville, mais aussi des événements comme le Grand PianO Festival qui se déroulera fin juin, pour lequel les commerçants vont servir de relais, et certains commerçants vont accueillir des pianos dans leur commerce. C'est une notion de synergie avec les événements orléanais.

Pour ce travail, il y a également une communication interne avec une newsletter, un groupe WhatsApp pour transmettre rapidement une information. Cet après-midi, nous avons transmis de manière rapide et efficace via WhatsApp des éléments sur le marché de Noël, des couleurs de tendance pour que les commerçants puissent s'engager dans leurs décorations propres de commerce afin d'être toujours coordonnés.

Concernant le soutien financier, on a 700 commerces et artisans à Orléans. Le taux de vacance est de 6 % sur les commerces, contre une moyenne nationale de 12 %. Pendant le Covid, période compliquée pour les commerces, le soutien financier était à différents niveaux. L'exonération des droits de terrasse et enseigne peut sembler peu, mais cela représente quand même, pour le budget de la Ville, 140 000 € par an. Comme c'était deux ans, cela représente 280 000 €. C'était également une exonération de loyer pour les commerçants locataires de murs de commerce appartenant à la mairie ou à son satellite. C'était un effort important que peu de bailleurs, qu'ils soient personnels ou institutionnels, ont réalisé au bénéfice de leurs locataires. C'était aussi le versement de 2 000 € par commerce pour environ 500 commerces, soit 1 million d'euros. Actuellement, nous avons un fonds partenarial métropolitain qui permet d'aider les commerçants et artisans qui font des travaux, avec une cible plutôt développement durable, c'est-à-dire des travaux d'économie d'énergie, mais il peut être utilisé pour d'autres types de travaux.

Quelques chiffres pour conclure : 1 million d'euros versé aux commerçants en sortie de période Covid ; 60 porteurs de projets et 16 installés ; le taux de vacance national est de 12 %, contre 6 % pour Orléans.

Je remercie l'équipe qui œuvre au sein du développement commercial pour l'élaboration de cette présentation, mais aussi pour l'action au quotidien. Je remercie particulièrement Céline DOYEN, cheffe de service.

**M. CHANCERELLE** – La vie d'une ville se mesure notamment au pouls de son commerce et sa vitalité. On a des exemples pas très lointains avec des centres-villes qui se sont vidés de leurs commerces, et c'est bien triste, mais cela traduit surtout une mauvaise santé de la ville. Ce que vient de nous présenter Luc NANTIER montre que la ville d'Orléans est en bonne santé, et l'on peut s'en réjouir. On voudrait toujours que ce soit moins, mais 6 % de vacance de commerce, c'est un chiffre remarquable.

Les métaphores agricoles de Luc NANTIER montrent la stratégie de long terme qu'il faut réussir à maintenir tout en étant flexible et souple au quotidien et en faisant du sur-mesure. Cet équilibre extrêmement fragile, que je trouve remarquable, est le fruit d'une vision, d'une équipe qui travaille au quotidien en proximité. On parle beaucoup de proximité dans notre équipe, c'est tout particulièrement vrai dans nos commerces où, au jour le jour, on essaie de prendre le pouls, et nous aussi, élus, en étant présents dans nos commerces de proximité.

Je voulais souligner cette vitalité et l'ouverture d'esprit de l'équipe du commerce. On a vu quelques exemples, notamment la braderie, le marché de Noël et plus récemment le projet de Grand PianO Festival. Sans hésiter, le commerce nous a permis d'ouvrir les portes de différents lieux de la ville. Cela crée de la dynamique, de la transversalité et un parcours en ville. C'est extrêmement important parce qu'on a un centre-ville qui se parcourt à pied facilement. Permettre des alternatives et des variations de parcours est très important, car c'est ce qui fait que l'on redécouvre la ville et que ce bel écran est animé.

C'était un message de félicitation pour les équipes commerce et de remerciement pour cette ouverture d'esprit.

**M. GRAND** – Nous avons en effet la chance d'avoir un centre-ville compact, qui permet ces parcours et qui permet, dans un espace relativement restreint, de se sentir en sécurité. Je pense en particulier aux rues piétonnes qui le jalonnent.

J'aimerais développer le sujet des déplacements doux, des transports en commun et de l'accès au centre-ville. Nous avons l'immense chance d'avoir des personnes qui viennent au-delà de la métropole. Pour avoir fait quelques campagnes municipales, lorsqu'on distribue les tracts, on tombe régulièrement sur des personnes qui viennent de loin et qui aiment venir en centre-ville pour son côté historique, pour ses commerces, pour la complémentarité des différentes enseignes, pour la qualité des restaurateurs. La promotion qui devrait être faite pour les déplacements doux et les transports en

commun n'existe pas, ou de manière bien trop faible. Je ne l'ai pas vu lors des derniers mois et des dernières années. Je pense qu'il faudrait expliquer avec quelque chose qui me paraît simple, puisque je le vis quand je souhaite venir en centre-ville les vendredis soir et samedis, mais aussi le dimanche... Je viens à vélo. J'habite à côté de l'hippodrome, je ne viens jamais en voiture. Pour moi, il est beaucoup plus rapide et serein de venir à vélo en centre-ville. Je me gare facilement devant les commerces qui m'intéressent. Il y a un véritable intérêt à utiliser les déplacements doux et les transports en commun pour venir en centre-ville.

J'aimerais que nous appuyions sur ces avantages concurrentiels que nous avons vis-à-vis d'autres villes à utiliser ces différents modes de déplacement et que nous augmentions encore un peu, au moins le samedi ou le vendredi soir, les zones piétonnes. Il faut montrer à certains commerçants, que je croise régulièrement et qui me disent « il faut maintenir la possibilité pour des personnes à mobilité réduite d'accéder à nos commerces »... Je l'entends tout à fait, mais la réalité, et on en parle depuis plus de 10 ans, Monsieur le Maire... Les villes qui sont très dynamiques en termes de chiffre d'affaires par magasin, quand on consulte les grandes enseignes nationales qui ont des magasins de centre-ville, nous expliquent que ce sont dans les rues piétonnes qu'elles font leur plus gros chiffre d'affaires. Je pense qu'il faut mener une réflexion pour compléter l'offre liée aux déplacements en sécurité de nos concitoyens et maintenir ce niveau très élevé de commerces et de complémentarité des commerces dans notre centre-ville.

**M. CHAPUIS** – J'ai une anecdote avant mon propos. J'étais dans le métro parisien il n'y a pas longtemps et j'ai vu l'affiche « Destination Orléans ». Sur l'affiche, on voit bien la cathédrale, le pont Royal, mais sans le tramway. Cela m'a surpris et je me suis dit que l'on pourrait capitaliser sur ces moyens de transport dans notre communication à Paris, qui est plutôt agréable à voir. Cela aurait été intéressant de communiquer sur le fait que l'on peut traverser la ville en transports en commun.

Merci pour la présentation qui nous permet de prendre le temps de parler du commerce en centre-ville. Cela a été dit dans les propos introductifs, on a une évolution post-Covid et « post-post-Covid » des pratiques commerciales et des pratiques des différentes clientèles. On sent que, par rapport aux centres-villes qui pouvaient paraître similaires dans les grandes villes de France, avec des enseignes que l'on revoyait systématiquement, on est arrivé au bout d'un système. On retrouvait les mêmes boutiques de vêtements un peu partout en France à chaque fois que l'on arrivait dans une grande ville, mais l'on arrive au bout d'un cycle. Ces boutiques fonctionnent de moins en moins bien, certaines sont fermées, et on sent bien que l'on a besoin de réinventer nos centres-villes et de se les réapproprier. Je pense que l'on est à cette charnière, et on l'a vu avec d'autres enseignes qui reviennent, qui demandent des espaces moins importants pour se réimplanter en hypercentre.

L'évolution de ces habitudes touche tous les commerces, tous les centres-villes, mais nous avons la chance d'avoir un centre-ville à taille humaine qui permet d'envisager les choses et d'avoir ce taux de vacance assez faible, mais notre équilibre commercial est très précaire. Je ne veux pas être l'oiseau de mauvais augure, mais vous avez comme moi de nombreux échanges avec les commerçants qui s'interrogent sur la suite, sur l'évolution de leur clientèle, leur capacité à se renouveler, à toucher un public différent. On a des locomotives commerciales qui vont être un peu en difficulté ou qui le sont déjà aujourd'hui. On a la question des Galeries Lafayette et de la FNAC qui ont des modèles à réinventer et qui sont dans des situations particulières. On peut aussi parler des nombreux commerçants qui s'interrogent, avec l'arrivée du nouveau place d'Arc qui va doubler sa surface commerciale, sur la façon de trouver un équilibre qui permettra à chacun de continuer à exercer à Orléans. Il y a des questions qui montent, ce qui est normal avec un projet d'ampleur, et un certain nombre d'inquiétudes qui peuvent sortir des échanges que nous avons avec les commerçants.

Dans la présentation très intéressante, on est passé un peu vite sur certaines choses. Quand vous parliez du rapport nord/sud, je pensais au nord et au sud de la ville, mais c'était le nord et le sud du centre-ville. Il y a aussi un est et un ouest. On a parlé du bout du faubourg Madeleine, mais il y a aussi le haut, et si l'on veut prendre la métaphore agricole, le tracteur est complètement embourbé. Le haut du faubourg Madeleine, sur la partie commerce, est à l'abandon. Des initiatives ont été prises, mais cela ne prend plus et l'on sent bien que cette partie s'essouffle.

Dans les situations qui méritent des attentions particulières, le quartier Blossières n'a pas été évoqué, notamment l'espace commercial qui se trouve au cœur. Il faut avoir une attention particulière, et je sais que vous l'avez, mais on aurait pu l'évoquer ce soir.

Le tracteur est dans le champ pour le centre commercial de l'Argonne qui a été requalifié, et il y a une projection pour qu'il puisse s'ouvrir encore plus sur le quartier. On aurait pu aussi l'évoquer ce soir.

L'équilibre commercial est l'ensemble d'Orléans, donc on aurait pu parler un peu plus de l'Argonne et des Blossières ce soir. Il est nécessaire de s'adapter aux nouvelles pratiques, mais aussi de les interroger. On ne l'a pas montré, mais le modèle est-il – je sais que vous y faites attention – des livreurs, quelle que soit la marque ou quel que soit le service, qui peuvent être en permanence dans

notre centre-ville pour aller desservir des gens qui n'habitent pas forcément très loin ? Je sais que vous avez été attentifs au bruit des scooters en centre-ville, mais ce sont des modèles qui m'interrogent beaucoup. On parle beaucoup de dark kitchen et de dark store. Pour l'instant, c'est plutôt à Paris et dans les grandes métropoles, mais je sens que cela arrive à Orléans, et ce sont des choses auxquelles nous devons être collectivement attentifs, parce que cela peut rompre l'équilibre précaire de nos commerçants sur notre secteur.

Le dernier sujet que je voulais vous rapporter concerne les marchés. Les commerces, ce sont aussi les commerces non sédentaires. Cela fera peut-être l'objet d'une autre présentation, mais cela pourrait être intéressant de se réinterroger sur l'offre actuelle des marchés à Orléans et la possibilité de faire émerger un marché au nord-est d'Orléans.

**M. HOUSSARD** – Je tenais à saluer le travail des services de la Ville et de mon collègue Luc NANTIER en matière de commerce. Le commerce est la vie d'une ville ou d'un quartier. On parlait du quartier Madeleine, que je connais un peu, notamment le commerce qui est un sujet cher à mon cœur. Le travail qui est engagé par Luc et par les services de la Ville, notamment sur les Rives de Loire, est très important car cela permet de vitaliser ce quartier. Luc et ses équipes font un travail acharné et fin. J'espère que cela va aboutir à un quartier qui a toute notre attention.

**M. BOURREAU** – Merci, Monsieur NANTIER et les services de la Ville, pour ce document très complet. Je m'attendais à trouver un élément qui me semblait important dans cette présentation, mais je ne l'ai pas vu.

Monsieur NANTIER, concernant le site Web marchand « J'achète à Orléans » lancé il y a plus de six mois, avec un budget de plus de 100 000 € destinés à aider les commerçants de la ville à commercer depuis Internet, ma question est la suivante : où en est-on de ce budget alloué au site Internet ? Est-il encore contenu aux sommes qui lui étaient allouées initialement, que vous pourrez peut-être nous rappeler ? Le budget initial est-il dépassé et quel est le bilan de ce site Internet à six mois de son lancement ? Un indicateur très simple pour nous faire une idée est le nombre de ventes générées par ce site Web et le rapport entre le coût du site et le nombre de ventes effectuées sur ce site.

J'aimerais également réagir à vos propos qui sont tout à fait justes. Vous avez parlé d'équilibre géographique et du fait de ne pas oublier les quartiers. J'aimerais vous parler d'une association que nous subventionnons depuis de nombreuses années, l'une des principales associations de commerçants. Peut-être serait-il judicieux de s'assurer que les actions et les subventions qui sont permises grâce à l'argent public via cette association sont réparties équitablement sur le territoire et par secteur d'activité. Quand on parle d'équité et d'équilibre territorial, on pourrait s'attendre à un équilibre dans les différents quartiers, que ce soit l'hypercentre, les quartiers Nord ou les quartiers Sud. Sait-on où ont lieu les prestations qui sont générées par cet argent public via cette association de commerçants ? Cela pourrait être intéressant de le savoir.

Je finirai par deux remarques de terrain. Nous sommes tous en lien avec les commerçants de notre territoire. La première concerne les livraisons, un sujet abordé par Baptiste CHAPUIS. Ce qui me revient, c'est cette difficulté régulière pour les livreurs à accéder à ces places. Peut-être serait-il judicieux de faire respecter les règles, de s'assurer que les places de livraison ne soient pas occupées au moment stratégique par d'autres véhicules. Il faut peut-être regarder la manière dont ces places de parking réservées à la livraison sont réparties sur l'ensemble de la ville.

Une autre remarque m'a été faite récemment par un restaurateur. Depuis le Covid, on s'aperçoit que la saison des terrasses se rallonge. Nous avons tous été enfermés chez nous un certain temps et nous prenons beaucoup de plaisir à être en terrasse, même en plein hiver. Les terrasses fonctionnent désormais en plein hiver, même non chauffées. Se pose la question de savoir s'il ne faudrait pas élargir la période des terrasses temporaires des restaurants. Peut-être que l'on est en train de vivre un moment où la saison des terrasses estivales temporaires doit durer plus que quatre ou cinq mois, mais plutôt neuf mois. Je voulais vous proposer de réfléchir à cette temporalité.

**Mme PARAYRE** – Je souscris à la plupart des propos qui ont été tenus ce soir. Je voulais remercier vivement mon collègue Luc NANTIER et son service pour la qualité de la présentation qui a été réalisée et tout le travail de fond qui est mené depuis la nouvelle impulsion qui a été donnée par Céline DOYEN. En tant qu'adjointe de quartier, je travaille régulièrement à leurs côtés et nous travaillons en transversalité, ce que j'apprécie beaucoup. Dans les quartiers, il y a des problématiques qui ne sont pas forcément celles du centre-ville, et on a parfois des petites alertes, des commerçants qui ont besoin d'accompagnement. Ce travail de fond, qui ne se voit pas, est bien mené. C'est parfois compliqué parce qu'il faudrait être tous azimuts, mais je tenais à le dire publiquement ce soir, parce que je l'apprécie et nous avons des projets majeurs. Vous savez que je suis un peu, par ma famille d'anciens commerçants indépendants, implantée à Orléans. Je connais assez bien le dossier des

*Halles Châtelet et quand je vois le travail que vous menez, la complexité de ce projet, l'acharnement et l'obstination que vous y mettez, je tiens à le saluer parce que les choses avancent pas à pas.*

*Comme le disait Luc, il y a, sur ce complexe des Halles Châtelet, des anciens commerçants et des nouveaux. Effectivement, le commerce évolue. Tous ne sont pas sur la même longueur d'onde, mais ils essaient de trouver une nouvelle dynamique et une nouvelle impulsion. C'est un projet majeur et l'énergie que vous mettez sera gagnante à terme, j'en suis convaincue. Il faut continuer, il faut remettre en ordre chaque jour le travail, mais je suis confiante et l'on y arrivera, parce qu'il n'y a pas le choix. Ce projet est un centre pilote et phare au niveau de la ville, et il faut remettre ces commerces au goût du jour.*

*Je ne voulais pas aborder la question des commerces de Blossières, mais je veux rassurer M. CHAPUIS. Nous y travaillons non officiellement avec Gauthier DABOUT et les services concernés. Il y a un projet majeur sur les quartiers Nord, qui est la requalification de la rue Charles le Chauve et la création d'une place en face des commerces. Croyez-moi, c'est au cœur de nos préoccupations et nous y travaillons déjà, tout comme pour le marché. Il y a une attente très forte, les services le savent, et nous y veillerons tout particulièrement.*

**M. DEFOSSEZ** – *Je trouve que la présentation de M. NANTIER et les échanges que l'on a sont positifs, car dans notre ville, on se demande encore comment lutter contre la désertification du centre-ville et des commerces, et l'on est en train de parler de dynamisme et d'attractivité. Nous avons la chance d'avoir un travail de qualité réalisé par le service commerce et par l'ensemble des services de la Ville.*

*Je voudrais rebondir sur les synergies entre tous les acteurs du territoire afin d'avoir une ville qui vit ensemble, que ce soit les commerçants, les associations qui participent à ce dynamisme lorsqu'il y a des événements, les services de la Ville, la culture et l'événementiel. Tout cela participe à l'attractivité et cela renforce la vie des commerçants de notre ville. Nous avons aussi une politique proactive qui est en veille constante, qui cherche à se développer, avec une vision claire. Dans les années à venir, des projets importants vont encore renforcer cette attractivité du centre-ville comme l'université qui va arriver en cœur de ville ou encore le projet Place d'Arc.*

*Tout n'est pas parfait, on peut toujours s'améliorer, mais il faut que nous soyons conscients que nous avons une belle ville. Il faut le mettre en avant quand nous discutons avec les touristes qui peuvent venir de Gien ou de Paris, en tout cas en dehors du département. Ils sont unanimes pour dire que nous avons un très beau patrimoine, une belle qualité de service, un équilibre dans la politique des transports entre les places de parking pour se garer, le tramway et les transports en commun qui sont assez efficaces. Nous avons également une ville propre ; un travail important est réalisé par les services et il n'y a rien de mieux en termes d'image que quelqu'un qui arrive dans notre ville et qui voit une ville propre. J'en profite pour remercier l'ensemble des services propreté de la Ville d'Orléans et de la Métropole qui font ce travail. Je suis passé le lendemain des Fêtes de Jeanne d'Arc – le 8 mai, il y avait des milliers de personnes sur le parvis du théâtre et 40 000 personnes au set électro – et l'on n'avait pas l'impression que l'on avait reçu autant de monde. Je remercie le service du commerce qui participe à l'attractivité du centre-ville et de la ville et l'ensemble des services qui contribuent au dynamisme de notre territoire.*

**M. le Maire** – *Ce que vous dites sur la propreté de la ville est très juste.*

**Mme PICARD** – *Je m'inscris dans la continuité des propos qui ont été rapportés par mes collègues et en particulier par M. DEFOSSEZ. Je voulais insister sur le fait que les services du commerce font à la fois un grand travail de terrain et un travail de transversalité, une formule qui fonctionne très bien pour notre ville, puisque nous avons un taux de vacance de 6 %. Je rappelle qu'il est de 12 % au niveau national, donc c'est une très bonne chose pour notre ville, de même que le travail en transversalité avec les associations de commerçants. Je pense aux vitrines d'Orléans, entre autres, puisqu'il y en a plusieurs. J'apporte le témoignage de l'événementiel ; nous travaillons ensemble dès qu'il s'agit des fêtes de Noël, mais aussi du Festival de Loire, de la Fête du tri. Les services du commerce sont proactifs et n'hésitent pas à contacter les autres agents. Je les remercie pour cela et pour le dynamisme qu'ils sont capables d'apporter à notre ville.*

**M. NANTIER** – *Monsieur GRAND, concernant les mobilités douces et la logistique urbaine qui les accompagne, c'est un sujet que nous avons pris en compte. Une convention a été signée il y a quelque temps avec la Poste, et l'objectif est de travailler en ce sens pour libérer les mains des clients pour qu'ils achètent encore plus avec une logistique qui leur facilite le transport de ce qu'ils ont acheté. Je suis tout à fait d'accord.*

*Monsieur CHAPUIS, vous parlez du tracteur qui est embourbé en haut du faubourg Madeleine. Peut-être pas tant que cela, parce qu'il y a un sujet compliqué depuis très longtemps, une certaine boulangerie qui est en travaux, qui a été reprise, curée, nettoyée, qui est en commercialisation. Nous*

ne sommes pas complètement embourbés, même s'il y a un travail à faire, mais à un moment, les porteurs de projet sont frileux sur un terrain qui est encore un peu mou. Il faut arriver à en mobiliser plusieurs en même temps pour que la commercialité soit entraînant. C'est toute la difficulté.

En ce qui concerne les marchés, ils n'ont pas été abordés dans cette présentation et nous pourrions en reparler ultérieurement, puisque c'est un sujet à lui seul. M. LABLÉE m'a fait les gros yeux, puisque lui, qui est particulièrement en charge des marchés, est aussi frustré.

Monsieur BOURREAU, en ce qui concerne le financement des associations, il y a une association principale qui s'appelle « Les vitrines d'Orléans », qui fait des opérations d'animation en collaboration avec la Ville d'Orléans. Effectivement, elle reçoit une subvention importante chaque année. Elle était en charge du site marchand, donc la subvention avait été un peu augmentée. C'est une association qui fait des animations à l'occasion des braderies, de la Saint-Valentin, de Pâques. Elle travaille aussi en lien avec les Halles Châtelet. Quand je parlais de géographie avec La Source et les quartiers Bannier à Madeleine, à Saint-Marceau, une association est en vie et on l'aide, notamment au moment de Noël, mais l'objectif est que les commerçants se remettent ensemble autour de la table et aient une notion de synergie par quartier. C'est en ce sens que nous travaillons sur la rue des Carmes avec les nouveaux commerçants qui s'installent pour leur donner une aide financière.

Concernant les terrasses, je n'ai pas trop compris, puisqu'il y a assez peu d'extension de terrasses estivales. Cela avait été mis en place surtout pendant la période post-Covid. Maintenant, nous n'avons que quelques demandes exceptionnelles d'extension de terrasse pour revenir sur une occupation du domaine public plutôt habituelle. Vous avez raison sur le fait que les terrasses, avec les conditions climatiques plutôt favorables, ont été fortement utilisées depuis quelques années.

En ce qui concerne le site marchand, c'est un sujet fort compliqué. Il a été installé à la suite du Covid lorsque l'on était beaucoup allé vers le digital et un peu moins sur le physique. On est désormais reparti sur un commerce plus traditionnel. Le site marchand ne répond pas à nos espérances. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, on compte 10 600 connexions et seulement 9 commandes, donc c'est insuffisant. Les commerçants ont des difficultés à identifier le réel intérêt du site marchand. Nous sommes en train de corriger un peu le tir en termes de prestations et de mise en avant, et de voir avec un prestataire local pour qu'il reprenne les choses en main à la place des commerçants qui ont la tête dans le guidon et qui ne prennent pas assez de temps pour s'occuper du site marchand.

**M. le Maire** – Je me joins aux remerciements adressés sur la présentation et l'action conduite par la Ville en faveur du commerce.

J'ai la conviction qu'il n'y a pas de ville attractive sans un commerce dynamique. Il y a un enjeu majeur pour que le commerce soit diversifié et de qualité, et qu'il contribue à porter la dynamique de la ville. C'est tout l'objet de ce que nous faisons depuis des années. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, sans autosatisfaction, je vois la ville d'Orléans qui est de plus en plus attractive, de plus en plus reconnue. Je vois de plus en plus de monde. Vous avez parlé du tourisme qui vient de l'Europe entière et même au-delà. Je vois tous ces voyants qui sont au vert. Cela n'a pas toujours été ainsi. Je vois également, et vous l'avez dit les uns et les autres, un taux de vacance deux fois inférieure à la moyenne nationale. Ce sont des éléments factuels. Les chiffres de fréquentation, via l'office du tourisme, ont considérablement progressé, et on voit globalement une ville de plus en plus attractive.

On pourrait dire que tout va bien. On va continuer à accompagner, on va faire en sorte que, même si le taux de vacance est faible, on le diminue encore. On va aider, et on le fait au quotidien, lorsqu'il y a des locaux vacants, à trouver des investisseurs. On va soutenir les associations de commerçants lorsqu'elles proposent un certain nombre d'animations ; elles le font bien et on les en remercie. Tout va bien ! Je ne le pense pas, parce que le meilleur moyen d'échouer est de nous reposer sur nos lauriers. S'il y a bien une caractéristique du commerce, c'est qu'il est en évolution permanente. Certains facteurs globaux ne sont pas complètement favorables au commerce tel qu'on l'aime. On voit d'autres concurrences qui se font jour. On a vu par le passé, et encore aujourd'hui, des concurrences sur les pourtours, sur la périphérie, sur les grandes surfaces. Nous sommes extrêmement vigilants pour empêcher la prolifération des grandes surfaces en périphérie. On voit que le e-commerce se développe. Il faut s'adapter en permanence, parce que cela n'est jamais terminé ni acquis.

C'est pour cela qu'un certain nombre de projets forts, puissants, sont en gestation : les Halles Châtelet, avec de très bons commerçants. Il faut aider à une dynamique supplémentaire pour des halles gourmandes. On reprend totalement la place d'Arc. Cela va tout changer ! On a parlé de la rue des Carmes, de Carmes Madeleine, avec l'arrivée de l'université bientôt, à l'horizon de trois ans. La dynamique vient d'ores et déjà sur la rue des Carmes.

On a moins parlé de l'est du centre-ville, mais ce ne sont pas les mêmes interrogations, parce que l'urbanisme de l'est Bourgogne est bien différent des autres. Avec les difficultés qu'il y a rue de Bourgogne, c'est l'occasion de rebondir et de proposer une nouvelle dynamique, d'où les questions

liées au commerce, de savoir le devenir de la rue de Bourgogne qui, jusqu'à récemment, était circulée, qui le serait si elle n'était pas en chantier actuellement. Il y a l'éventuelle piétonnisation de la totalité de la rue Bourgogne jusqu'au square Charles Péguy. Ce sont des questions fondamentales.

Pour l'instant, je ne parle que du centre-ville. Ce sont les quatre points cardinaux que je cite à dessein, parce que c'est l'ensemble qui doit être pris en compte et c'est sur l'ensemble que l'on doit agir en même temps. Je ne critique pas, mais par le passé, on a parfois fait l'un et pas les autres, puis un autre, mais jamais ensemble. Il y a eu les Halles Châtelet et, beaucoup plus tard, la Place d'Arc. À chaque fois, on risque le déséquilibre. Nous voulons faire l'ensemble parce que c'est un jeu gagnant-gagnant. Ce n'est pas simplement le pôle Halles Châtelet, le pôle place d'Arc, la rue des Carmes, etc. qui « y gagnent », mais c'est l'ensemble du commerce qui est renforcé et dynamisé. C'est tout l'objectif en matière de commerce des années qui viennent.

J'en profite pour dire à M. GRAND que l'accès est essentiel et qu'il faut pouvoir venir facilement, mais ce qui a été fait depuis 25 ou 30 ans à Orléans, c'est une transformation en profondeur. Ce sont les deux lignes de tramway. Remettez-vous avant la première ligne de tramway, au début des années 90, il n'y avait rien. C'est la réorganisation complète, faite sous l'autorité de Romain ROY, du réseau des transports en commun qui fonctionne bien et qui est aujourd'hui l'un des meilleurs de France. Depuis un certain nombre d'années, parce que tout cela s'inscrit dans la durée, il n'y a jamais eu autant de piétonnisation. On va voir ce qui sera dit dans le résultat de la consultation des habitants de Bourgogne Est, mais il faut prolonger sur cette partie de quartier et sur la rue de Bourgogne qui n'est pas encore piétonne. Je ne reprends pas la transformation de la quasi-totalité du centre-ville et la reprise complète des mails. Tout cela va dans le même sens : la dynamisation, l'attractivité et la beauté de la ville, parce que cette ville est magnifique, et tout le monde le dit, notamment ceux qui viennent amicalement nous rendre visite, et nous en sommes très heureux.

On pourrait dire que cela fait déjà beaucoup, donc on s'arrête là. Non, parce que d'autres mots importants sont l'équilibre, la proximité et le service rendu aux habitants. Cela passe par les actions qui sont menées dans tous les quartiers. Je ne vais pas tous les égrainer car vous les avez évoqués. Il y a aussi de bonnes nouvelles. Il a été question de l'Argonne, de la place Mozart. Les commerces ont été complètement restructurés et cela fonctionne beaucoup mieux. Cela change tout !

Concernant Bolière, on est pratiquement à la fin de toute la reprise, cela se termine. Je vais vous faire une confidence, j'y suis passé ce matin et cela a très belle allure.

S'agissant des autres quartiers, il y a un certain nombre de points sur lesquels on sait bien qu'il y a des enjeux importants. Cela a été dit pour Madeleine Rives de Loire. C'est très daté, ce n'est plus du tout ce qu'il convient de faire, donc nous avons ouvert ce dossier. En dehors de ces pôles commerciaux, à Dauphine Saint-Marceau, un certain nombre de choses ont été faites. Certaines rues sont particulièrement commerçantes et il faut veiller à ce qu'elles le restent. Je donne deux exemples. La rue Eugène Turbat, du côté de Saint-Marceau, doit conserver ses commerces et rendre les services qu'elle rend aujourd'hui aux habitants de Saint-Marceau et de cette partie du quartier. Au nord, le Faubourg Bannier est très commerçant, avec des commerces de grande qualité, et il faut qu'on les aide à perdurer. Pour cela, il y a un certain nombre d'ingrédients. Attention aux aménagements que l'on peut faire, qui peuvent aider ou non l'activité commerciale. À chaque fois, j'essaie de veiller à ce que les aménagements proposés ne viennent pas perturber l'activité du commerce, parce que comme toutes les activités économiques aujourd'hui, pour l'activité de commerce, tout n'est pas rose tous les jours.

Si d'autres villes ont été désertées, ce n'est pas par volonté, mais c'est parce que beaucoup de commerces n'ont pas résisté. C'est un enjeu majeur. En ce qui concerne la ville d'Orléans, nous faisons tout notre possible pour être à l'écoute des besoins des commerces et pour répondre, dans les multiples actions que nous conduisons, à leurs préoccupations et à leurs demandes.

Je remercie le service Commerce pour l'ensemble des actions qui sont menées, pas seulement en termes de subvention, mais aussi en termes d'accompagnement et de prise en compte de l'attente et des besoins de nos commerçants. Il n'y a pas de ville attractive sans commerce dynamique.

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-032 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Relations Humaines - Régime Indemnitaire des agents municipaux - Modifications concernant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) et les forfaits métiers - Complément au dispositif.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABELLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Pierre GABELLE a donné pouvoir à Nadia LABADIE  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 15 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : MME RASTOUL

N° 32 Relations humaines - Régime indemnitaire des agents municipaux - Modifications concernant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) et les forfaits métiers - Complément du dispositif.

Le dispositif indemnitaire de la ville d'Orléans s'appuie sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) créé par décret n° 2014-513 du 20 mai 2014. Il se décline en deux indemnités :

- une indemnité principale : l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice de fonctions ;
- une indemnité secondaire : le complément indemnitaire annuel (CIA) dont le versement est à la discrétion de l'autorité territoriale.

La collectivité souhaite continuer le travail engagé de résorption des inégalités constatées entre les filières et entre les métiers en faisant à nouveau évoluer l'IFSE. Aussi des travaux sur les grilles de cotation de poste et sur les forfaits métiers ont été engagés.

Ces travaux se sont basés sur l'atteinte de plusieurs objectifs sur 2023 et 2024 avec la volonté de :

- réduire les écarts entre les filières
- réduire les inégalités Femmes/Hommes
- aller vers une harmonisation entre les collectivités (Orléans Métropole et Ville d'Orléans)
- obtenir une meilleure clarté des grilles et des montants d'IFSE
- instaurer une reconnaissance de la fonction au-delà de la catégorie de l'agent,
- harmoniser et revaloriser les forfaits métiers

Les agents concernés dans le périmètre du projet sont les agents de catégorie A, B et C de toutes les filières soumises au RIFSEEP.

**I – Revalorisation de l'I.F.S.E**

**- Mesures adoptées en 2022**

Un nouveau référentiel de montants d'IFSE au bénéfice des agents de catégorie C a été créé en 2022 avec des montants définis par groupe de fonction entraînant une revalorisation progressive sur 3 ans de ceux-ci. Une première revalorisation a ainsi été réalisée le 1er mai 2022 et une seconde le 1er janvier 2023. Une autre est prévue pour 2024.

	Cotation du poste occupé	2022 Montant minimum RI brut €/ mois	2023 Montant minimum RI brut €/ mois	2024 Montant minimum RI brut €/ mois
Revalorisation de l'IFSE des agents de catégorie C	C1 - AGENT MAITRISE/ENCADREMENT ET COORD	160	175	190
	C2 - FONCTIONS D'EXECUTION	110	125	140

Outre cette revalorisation, une réévaluation forfaitaire de l'ensemble des autres IFSE de base additionnées à l'ancienne prime de service mensualisée (soit hors forfaits métiers, prime d'intérim,

primes de tutorats, ou autres primes individuelles relevant de l'IFSE) a, pour mémoire, été réalisée en 2022 avec l'application d'un pourcentage d'évolution différencié selon les catégories hiérarchiques.

		% évolution
Revalorisation forfaitaire IFSE de base	AGENTS DE CATEGORIE A	1%
	AGENTS DE CATEGORIE B	2%
	AGENTS DE CATEGORIE C	3%

Enfin, initialement limité aux agents exerçant des missions de formateur interne ou de coach interne, le CIA a été étendu en 2022 au profit des agents de catégorie A et B, afin de reconnaître leur investissement et engagement professionnel.

#### - Nouvelles mesures

Afin de répondre aux différents objectifs que la collectivité s'est fixés, une nouvelle revalorisation de l'IFSE va être mise en place à compter du 1er mai 2023 puis au 1er mai 2024.

L'action de revalorisation de l'IFSE a pour objectifs :

- de déterminer un plancher minimum lié à la cotation du poste que l'agent occupe,
- de fixer l'IFSE en fonction de la cotation de poste et non plus en fonction de la catégorie de l'agent
- d'actualiser certains plafonds de l'IFSE et du CIA.

#### - Mise en place de planchers minimums :

La revalorisation suivante de l'IFSE minimum sera applicable au 1er mai 2023 :

Cotation du poste occupé	Montant minimum RI brut €/ mois					
	Administrative	Technique	Animation	Culturelle	Sanitaire et Sociale	Activité Physique et Sportive
A1 - DIRECTEURS/DIRECTEURS DE PROJETS AP1 - FONCTIONS DE DIRECTION	900	900		900	900	900
A2 - CHEFS DE SERVICE/DIRECTEUR ETAB/ADJOINT AU D	700	700		700	700	700
A3 - RESPONSABLE DE POLE/SECTEURS TERRITORIALISES AP2 - FONCTIONS D'ENCADREMENT INTERMEDIAIRE	600	600		450	450	450
A4 - CHARGE DE MISSION/CHEF DE PROJET/CONDUCTEUR OPERATIONS AP3 - FONCTIONS DE CHARGE DE MISSION/CHEF DE PROJET	500	500		385	385	385
B1 - RESPONSABLE DE POLE/SECTEURS TERRITORIALISES/T	450	450	370	370	370	425
B2 - REFERENT/GESTIONNAIRE/INSTRUCTEUR/CHARGE DE AD	370	370	290	290	200	300
C1 - AGENT DE MAITRISE/ENCADREMENT	255	255				
C1 - COORDINATION	175	175	175	175	175	175
C2 - FONCTIONS D'EXECUTION	125	125	125	125	125	125

La revalorisation suivante de l'IFSE minimum sera applicable au 1er mai 2024 :

Cotation du poste occupé	Montant minimum RI brut €/ mois					
	Administrative	Technique	Animation	Culturelle	Sanitaire et Sociale	Activité Physique et Sportive
A1 - DIRECTEURS/DIRECTEURS DE PROJETS AP1 - FONCTIONS DE DIRECTION	900	900		900	900	900
A2 - CHEFS DE SERVICE/DIRECTEUR ETAB/ADJOINT AU DIRE	700	700		700	700	700
A3 - RESPONSABLE DE POLE/SECTEURS TERRITORIALISES AP2 - FONCTIONS D'ENCADREMENT INTERMEDIAIRE	600	600		500	500	500
A4 - CHARGE DE MISSION/CHEF DE PROJET/CONDUCTEUR OPERATIONS AP3 - FONCTIONS DE CHARGE DE MISSION/CHEF DE PROJET	500	500		400	400	400
B1 - RESPONSABLE DE POLE/SECTEURS TERRITORIALISES/T	450	450	370	370	370	425
B2 - REFERENT/GESTIONNAIRE/INSTRUCTEUR/CHARGE DE AD	370	370	300	300	300	300
C1 - AGENT DE MAITRISE/ENCADREMENT	300	300				
C1 - COORDINATION	190	190	190	190	190	190
C2 - FONCTIONS D'EXECUTION	140	140	140	140	140	140

## - Une IFSE basée sur le poste occupé

L'IFSE sera basée sur la cotation de poste et non plus sur la catégorie de l'agent. Ainsi, les agents, toutes catégories confondues, bénéficieront de l'IFSE du poste occupé.

Ainsi les agents de catégorie C occupant des postes classés sur des fonctions de catégorie B toucheront au minimum le montant de l'IFSE plancher du poste de catégorie B occupé. Ils ne percevront alors plus de forfaits métiers. Les agents de catégorie C ou B occupant des postes de catégorie A percevront au minimum le montant de l'IFSE plancher du poste de catégorie A occupé.

## - Plafond RIFSEEP – IFSE et CIA

A la suite des arrêtés du 23 novembre 2022 pris pour l'application au corps des administrateurs de l'Etat et du 8 mars 2022 portant application au corps des psychologues du ministère de la justice du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, les plafonds RIFSEEP – IFSE et CIA ont été mis à jour dans l'annexe I.

## II – Harmonisation et création de forfaits métiers

### - Mesures adoptées en 2022

En 2022, pour les agents de catégorie C, deux nouveaux forfaits métiers ont été créés et le forfait métier « jardinier » a été étendu et revalorisé.

		Montant € brut / mois
Forfaits métier	AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	55
	METIERS ADMINISTRATIFS EN TENSION	55
	COORDONNATEUR ECOLES	45

### - Nouvelles mesures

Le travail d'harmonisation des forfaits métiers des agents de catégorie C a été poursuivi et a permis de :

- déterminer un montant minimum garanti pour chaque bénéficiaire.

Le forfait métier minimum attribué est de 35 € et pourra être complété par un forfait lié à des contraintes spécifiques (exemple : conduite de poids lourds plus de 50% de son temps de travail).

- de rehausser le montant de certains forfaits métiers.

- d'harmoniser et de créer de nouveaux forfaits métiers :

Ainsi certains forfaits métiers sont regroupés sous des catégories génériques et de nouveaux forfaits métiers sont créés afin de permettre à chaque agent de catégorie C (hors agents de maîtrise et d'encadrement) de bénéficier d'un forfait métier.

Les nouveaux forfaits métiers créés sont : secteur culturel, métiers administratifs, métiers techniques, instruction (instructeur enquêteurs) ingénierie dans le secteur voirie, agents d'exploitation des réseaux eau potable dans le domaine espaces publics, conseillers déchets, contrôleurs, agents de laboratoire, agents de travaux, ATSEM, animateurs, agents de crèche, agents d'accueil, agents d'entretien, cuisiniers.

Les nouveaux montants de forfait métier et les montants revus à la hausse figurent dans le tableau infra :

I-Forfaits liés aux métiers

Domaine Fonctionnel, affectations	Métiers	Montant bruts mensuels	Nouveaux montants 2023 applicables au 01/05/2023	Nouveaux montants 2024 applicables au 01/05/2024
<b>Espaces publics</b>				
Secteur voirie	Voirie	50,00 €	55,00 €	
	Instruction (Instructeurs, enquêteurs), ingénierie			35,00 €
Parc floral	Animalier, jardinier	41,06 €	55,00 €	
Maintenance aires de jeux et mobilier	Maintenance aires de jeux et mobilier	18,00 €	35,00 €	
Equipe anti-tags	Equipe anti-tags	32,00 €	45,00 €	
Garages	Mécaniciens	18,00 €	35,00 €	
Transport	Transports	33,00 €	45,00 €	
Eau potable	Agents d'exploitation des réseaux eau potable		55,00 €	
<b>Collecte des déchets</b>				
Agents de collecte	Distributeur de bacs / nettoyage PAV	40,00 €	65,00 €	
	Ripeur	30,00 €	55,00 €	
	Chauffeur ripeur BOM	40,00 €	70,00 €	
	Chauffeur BOM (<8 agents)	30,00 €	55,00 €	
	Chauffeur ripeur + encadrant	60,00 €	85,00 €	
	Chauffeur grue et polyvalence	60,00 €	85,00 €	
Prestations de collecte	Conseillers déchets, contrôleurs			35,00 €
<b>Cycle de l'Eau, de l'Energie</b>				
Assainissement	Egoutiers, maçons	20,00 €	55,00 €	
<b>Famille et Vie sociale</b>				
Education	ATSEM			35,00 €
Education / Animation sociale	Animateur			35,00 €
Secteur petite enfance	Agents de crèche			35,00 €
<b>Culture</b>				
Secteur culturel	Agents de recollement, d'accueil, de collections, aide documentaire, médiateur culturel, aide documentaliste, jeux vidéo			35,00 €
<b>Patrimoine, maintenance des bâtiments</b>				
	Menuisiers, peintres, soudeurs, serruriers, plombiers, couvreurs, maçons, agents polyvalents	18,00 €	35,00 €	

		35,00 €		
	Travaux électriques			
Autres : fonctions transversales				
Métier administratif			45,00 €	
Métiers techniques	Agent de surveillance, d'équipement, logistique, manutention, courrier, magasinier, reprographie, placier, recenseur, gardien.			35,00 €
Accueil				35,00 €
	Agents d'accueil			
Agents d'entretien				35,00 €
Cuisinier				35,00 €
agent de laboratoire				35,00 €
agent de travaux				35,00 €
	contrôle, surveillance			
Chauffeur	Mission de conduite concernant l'autorité territoriale ou un élu	23,00 €	35,00 €	

#### II - Forfaits métiers liés à des contraintes particulières

Contraintes, sujétions		Montant bruts mensuels	Nouveaux montants 2023	Nouveaux montants 2024
Tous secteurs avec conduites engins sauf collecte des déchets	Conduite engins à plus de 50 % du temps	10,00 €	15,00 €	

Un agent ne peut percevoir qu'un seul forfait lié au métier. A ce forfait métier, pourront s'ajouter des forfaits liés à des contraintes particulières.

L'annexe II jointe à la présente délibération reprend l'ensemble des forfaits métiers applicables dans la collectivité.

### III – Complément indemnitaire annuel (CIA)

En complément de la délibération du 31 mars 2022 relative au régime Indemnitaire des agents municipaux, il est proposé d'ouvrir le droit au CIA aux agents occupant un poste non permanent bénéficiant d'un contrat de projets, de collaborateur de cabinet ou de collaborateur de groupe dans les mêmes conditions que les agents occupant un poste permanent.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 15 du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 relative à la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP ;

Vu la délibération n° 41 du Conseil Municipal du 9 juillet 2018 portant modalités complémentaires de mise en œuvre du RIFSEEP ;

Vu la délibération n° 16 du Conseil Municipal du 10 décembre 2018 portant mise en œuvre du RIFSEEP en faveur des médecins territoriaux ;

Vu la délibération n° 26 du Conseil Municipal du 8 avril 2019 portant mise en œuvre du RIFSEEP ;

Vu la délibération n° 39 du Conseil Municipal du 8 juillet 2019 portant modalités complémentaires de mise en œuvre du régime indemnitaire ;

Vu la délibération n° 43 du Conseil Municipal du 19 novembre 2020 portant mise en œuvre du RIFSEEP ;

Vu la délibération n°22 du 15 avril 2021 instaurant la prime grand âge et adoptant des modifications concernant le RIFSEEP ;

Vu la délibération n°48 du 31 mars 2022 relative au régime Indemnitaire des agents municipaux et portant modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et des forfaits métiers ;

Vu la délibération n°41 du 22 septembre 2022 relative à la modification à la revalorisation du régime indemnitaire des agents de maîtrise et de certains agents encadrants (agents de maîtrise / coordination et encadrement) ;

Vu la commission ressources et moyens généraux, ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- adopter une revalorisation de l'I.F.S.E en déterminant un montant plancher minimum lié à la cotation du poste que l'agent occupe à hauteur des seuils définis supra et en fixant son montant en fonction de la cotation de poste et non plus de la catégorie de l'agent ;

- approuver l'annexe I actualisée fixant les plafonds applicables à chaque cadre d'emplois et groupe de fonctions, pour le versement de l'IFSE et du CIA ;

- approuver le fait de fixer un montant minimum garanti pour chaque bénéficiaire d'un forfait métier à hauteur de 35 euros (sauf pour les forfaits métiers prévus spécifiquement pour compléter d'autres

forfaits métiers), de rehausser le montant de certains forfaits métiers ainsi que de créer de nouveaux forfaits métiers tels que définis supra ;

- approuver l'annexe II relative aux forfaits métiers ;
- à décider de la mise en œuvre de ces différentes mesures au 1er mai 2023 ou au 1er mai 2024 ;
- approuver l'ouverture du droit au CIA aux agents bénéficiant d'un contrat de projets, de collaborateurs de cabinet ou de collaborateurs de groupe dans les mêmes conditions que les agents occupant un poste permanent;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces et arrêtés d'attributions correspondants au nom de la Mairie ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 des dépenses du personnel au budget de la Mairie.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-033 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Relations humaines - Gestion du chômage - Approbation d'une convention à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Pierre GABELLE a donné pouvoir à Nadia LABADIE  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 15 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : MME RASTOUL

N° 33                            Relations humaines - Gestion du chômage - Approbation d'une convention à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

La commune d'Orléans en sa qualité d'employeur public, est en régime d'auto assurance, concernant la gestion du chômage en application de l'article L. 5424-1 du code du travail. De ce fait, elle ne cotise pas à l'U.N.E.D.I.C., mais procède directement à l'indemnisation des agents territoriaux involontairement privés d'emplois. L'article L. 5424-3 du code du travail impose l'affiliation obligatoire des employeurs territoriaux uniquement pour les intermittents du spectacle.

Elle doit donc assurer l'instruction des demandes d'indemnisation de ses anciens agents et leur verser directement les allocations chômage dues en cas de perte d'emploi.

Le règlement d'assurance chômage précise que la procédure d'indemnisation implique une inscription préalable de l'ancien agent auprès de Pôle emploi. Lors de son inscription, l'agent renseigne la demande d'allocations qui reprend notamment ses différents employeurs, ses formations, ses périodes de maladie, ses pensions, une éventuelle ouverture de droits antérieurs, ses reprises d'activité ou ses activités conservées.

Pôle emploi vérifie :

- ▶ La perte volontaire ou involontaire d'emploi,
- ▶ L'application des règles de coordination afin de déterminer l'établissement qui va supporter la charge de l'indemnisation.

Il est précisé que :

- ▶ Même lorsque la perte d'emploi est volontaire (démission, abandon de poste), l'agent bénéficiera néanmoins, à sa demande, d'un réexamen de son dossier au terme d'une période d'observation de 121 jours, en vue de lui accorder une ouverture de droits, une reprise du paiement de ses allocations ou un rechargement de ses droits,
- ▶ Les motifs de perte involontaire d'emploi incluent la sanction disciplinaire de révocation.

La durée d'indemnisation est calculée en jours calendaires

- ▶ Durée minimale : 122 jours si la condition de 88 jours travaillés (ou 610 heures) est remplie,
- ▶ Durée maximale :
  - Agents de moins de 53 ans : 730 jours,
  - Agents de 53 ans et moins de 55 ans : 913 jours,
  - Agents d'au moins 55 ans : 1095 jours.

La complexité des règles afférentes à la gestion des demandes d'indemnisation au titre de l'assurance chômage nécessite le recrutement et la formation d'un personnel dédié et formé. Or, le centre départemental de gestion du Loiret (CDG45) dispose d'une mission chômage spécialisée qui assure, pour les collectivités et les établissements qui lui sont rattachés :

- ▶ La vérification du droit à l'allocation d'aide au retour à l'emploi,
- ▶ Le calcul du montant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi.

Créé par la délibération n°2015-35 du 27 novembre 2015 du conseil d'administration du centre départemental de gestion du Loiret, la mission chômage constitue une mission facultative du CDG45. Le financement de cette mission fait l'objet d'une convention conclue entre le CDG45 et la collectivité territoriale ou l'établissement demandeur.

La commune d'Orléans a décidé par délibération du 15 octobre 2020, de confier la gestion du chômage au CDG45, par voie de convention pour une durée de 3 ans. Cette convention concerne l'étude des droits, le suivi de l'indemnisation, la relation avec les agents indemnisés, et la relation avec le service des rémunérations et pilotage budgétaire. Elle a pris effet au 1er juin 2020. Ce partenariat avec le centre de gestion, s'est avéré concluant sur le plan du suivi des dossiers et du respect des délais d'indemnisation.

Au regard de ces éléments et dans l'intérêt de bénéficier de l'ensemble des prestations décrites ci-dessus, il est donc proposé au conseil municipal de confier la vérification du droit et le calcul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi au service chômage du CDG 45 pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Le conseil administration fixe annuellement pour chacune des prestations les montants de la prestation réalisée par le CDG45. Ces montants sont révisibles annuellement par délibération du conseil d'administration. Pour l'année 2023, les tarifs proposés sont les suivants :

<b>Étude d'un nouveau dossier</b>	
* Etude de droit initial à l'indemnisation	100 €
*Simulation de droit initial à l'indemnisation	70 €
<b>Étude d'un dossier existant</b>	
* Reprise d'un dossier antérieur	31 €
* Etude du droit en cas de reprise	
* Etude du droit	
- en cas de reprise avec droit d'option en cours d'indemnisation	
- en cas de droit d'option	
- en cas de rechargement de droits	
- en cas de perte d'activité conservée	
* Mise à jour du dossier après simulation	
	50 € pour chaque prestation
<b>L'actualisation des allocataires</b>	
* Suivi mensuel : Suivi mensuel à compter de 5 dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année concernée (de la réception du justificatif d'actualisation à l'édition des fichiers à enregistrer par les	50 par mois
* Etude de l'actualisation des droits :	
- Entre 1 et 49 actualisations	15 €
- Entre 50 et 99 actualisations	10 €
- Plus de 100 actualisations	7 €
* Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC pour les allocataires sans suivi mensuel	15 €
<b>Les calculs</b>	
* Indemnité de licenciement	40 €
* Indemnité de rupture conventionnelle	

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1111, L. 1111-1 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L. 452-40 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-796 du 29 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi ;

Vu le décret n°2019-797 du 29 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage ;

Vu la circulaire DGEFP/DGAFP/DGCL/DGOS/Direction du budget du 21 février 2011 relative à l'indemnisation du chômage des agents du secteur public ;

Vu la circulaire DGEFP/DGAFP/DGCL/DGOS/direction du budget no 2012-01 du 3 janvier 2012 relative à l'indemnisation du chômage des agents du secteur public ;

Vu la circulaire UNEDIC n° 2019-12 du 1er novembre 2019 ;

Vu la délibération n°2015-35 du 27 novembre 2015 du Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret relative à la mise en place du service chômage pour le compte des collectivités territoriales et des établissements qui le demandent ;

Vu la convention d'adhésion signée le 15 octobre 2020 avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'une durée de 3 ans à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret afin de lui confier la vérification des droits et le calcul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi des agents de la commune d'Orléans privés d'emploi ainsi que le calcul des indemnités de licenciement de toute nature et des indemnités de rupture conventionnelle selon les tarifs fixés par la délibération du centre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie: chapitre 70, fonction 020, nature 611, service gestionnaire HPE.

ADOPTE A L'UNANMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-034 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Relations humaines – Prise en charge du paiement du droit d’inscription à l’Ordre des Architectes.

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s’est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Pierre GABELLE a donné pouvoir à Nadia LABADIE  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N’ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d’élus composant l’assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d’élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d’élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 15 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : MME RASTOUL

N° 34                                Relations humaines - Prise en charge du paiement du droit d'inscription à l'Ordre des Architectes.

Institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'Ordre des Architectes est un organisme de droit privé chargé de missions de service public.

Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est placé sous la tutelle du Ministre de la culture.

L'inscription à l'Ordre des Architectes confère le droit d'exercer la profession et de porter le titre d'architecte. C'est auprès du Conseil Régional de l'Ordre que l'architecte doit s'inscrire pour exercer sa profession et porter le titre.

La Direction des Grands Equipements et du Patrimoine intervient, dans le cadre de ses missions, en qualité d'architecte.

Compte tenu de ces éléments, il avait été proposé en 2020, que la collectivité prenne en charge le montant de la cotisation à l'Ordre des architectes, de Madame Natacha CRETEL, titulaire du diplôme d'Etat d'architecte et lui permettre ainsi d'exercer ses compétences en matière d'architecture, notamment de signer toute demande de permis de travaux ou de permis de démolir et de construire relevant de la seule responsabilité d'un architecte inscrit à l'Ordre, dans le cas où la maîtrise d'œuvre est exercée directement par la collectivité.

Au regard de cette nécessité, il est proposé que la collectivité renouvelle sa prise en charge du montant de la cotisation, pour l'année 2023.

Le montant de l'inscription à l'Ordre des Architectes s'élève à 700 €, pour l'année 2023.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°41 en date du 15 octobre 2020 approuvant la prise en charge du droit d'inscription de Madame Natacha CRETEL à l'Ordre des Architectes ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la prise en charge par la commune d'Orléans, du paiement de l'inscription de Madame Natacha CRETEL à l'Ordre des Architectes, au titre de l'année 2023, pour un montant de 700 € ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-035 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Pierre GABELLE a donné pouvoir à Nadia LABADIE  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 15 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : MME RASTOUL

N° 35                                  Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.

Il convient de procéder à la mise à jour du tableau des emplois afin de prendre en compte l'évolution des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le tableau des emplois fixe la liste par filière, catégorie (ciblant ainsi le grade d'entrée) et cotation des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel.

Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agents contractuels correspondant à des besoins saisonniers, contrats de projet ou tout autre emploi pour lequel la collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Ce tableau présente ainsi la situation des emplois de la collectivité au 1<sup>er</sup> juin 2023.

Il tient compte des modifications de postes suite aux différents projets d'organisation passés en Comité Social Territorial.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le tableau des emplois qui inclut notamment le nouveau dispositif des contrats de projet.

**M. GRAND** – *Madame RASTOUL, en commission, vous avez expliqué que 33 personnes avaient quitté Anim'Orléans. Avez-vous prévu des recrutements pour faire face aux demandes d'activité, puisque c'est directement lié au tableau des emplois pour l'année prochaine ?*

**Mme RASTOUL** – *Effectivement, 33 personnes d'Anim'Orléans ne souhaitent pas rejoindre la collectivité. Deux journées spécifiques de recrutement ont déjà été organisées par Anim'Orléans, et cette semaine, avait lieu le salon 2000 Emplois 2000 Sourires, sur lequel la collectivité était présente et qui a permis de récupérer des candidatures pour les postes d'animation. Nous sommes plutôt optimistes sur les remplacements des personnes qui ne voudront pas venir.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-04-12-VODEL-008 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 12 avril 2023**

Proximité – Travaux d'enfouissement de la rue Sanitas - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 06 avril 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Jean-Pierre GABELLE  
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS  
Régine BREANT a donné pouvoir à Florence CARRE  
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Romain ROY  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Natalie LAPERTOT  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Fanny PICARD  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND  
Capucine FEDRIGO a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD  
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Sophie LAHACHE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Romain LONLAS a donné pouvoir à Thomas RENAULT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE  
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à William CHANCERELLE

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission proximité du 10 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : MME RASTOUL

N° 8                      Cimetières - Actualisation du règlement des cimetières orléanais -  
Approbation.

Le règlement général des cimetières orléanais actuel, entré en vigueur le 21 janvier 2019 et modifié le 25 octobre 2019, nécessite une actualisation suite à des évolutions réglementaires et en raison des opérations de végétalisation des cimetières ces deux dernières années. Il est également proposé d'élargir les périodes d'ouverture au public afin de répondre davantage aux besoins des familles.

Il est ainsi proposé de réactualiser le règlement des cimetières orléanais.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément l'article L. 2223-3 ;

Vu la délibération n° 15 du conseil municipal du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis de la commission proximité ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement général des cimetières orléanais annexé à la délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-009 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Proximité - Quartier Saint-Marceau - Rue Paul Eluard - Dénomination du square - Approbation

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Pierre GABELLE a donné pouvoir à Nadia LABADIE  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Thibaut CLOSSET, Michel MARTIN, Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Commission proximité du 10 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. IMBAULT

N° 9 Proximité - Quartier Saint-Marceau - Rue Paul Eluard - Dénomination du square - Approbation.

La place située rue Paul Eluard, dans le quartier Saint-Marceau, a été réaménagée fin d'année 2022. Cet aménagement fait suite à une demande exprimée par les habitants. Afin de répondre au mieux à leurs attentes et leurs besoins, une concertation a été réalisée en amont de la conception, et le projet leur a été présenté afin de recueillir leurs avis.

La place se présentait initialement sous la forme d'une surface calcaire d'environ 1 350 m<sup>2</sup>, accompagnée de 2 alignements de tilleuls dépérissant.

Le projet a visé à un renouvellement partiel des tilleuls, tout en apportant une végétalisation de la place, une sécurisation vis-à-vis de la route et la mise en place de bancs et de jeux légers pour les enfants, tels qu'une marelle, un escargot et un parcours en rondins. L'espace, ainsi végétalisé, apparaît désormais plus sous la forme d'un square que d'une place, et vient enrichir l'offre d'espaces verts de la commune d'Orléans.

Cet espace étant aujourd'hui sans nom, il est proposé de le dénommer.

Ainsi, il est proposé la dénomination suivante : square Jeanne Barret.

Botaniste et exploratrice, Jeanne Barret est la première femme à avoir fait le tour du monde en 1767. Elle voyagea en compagnie de Bougainville, travestie en homme, puisque les femmes étaient alors interdites sur les navires royaux. Elle a ainsi participé à la découverte d'environ 3 000 espèces végétales jusqu'alors inconnues en France.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission proximité ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- décider de dénommer le nouvel espace vert de la commune d'Orléans situé rue Paul Eluard dans le quartier Saint-Marceau : square Jeanne Barret.

**M. IMBAULT** – *Le projet était de redonner à la place un espace végétalisé à partir de végétaux sobres et résistants, en sachant qu'il n'y a pas d'irrigation. L'aménagement apparaît désormais comme un square de 1 300 m<sup>2</sup> qui vient enrichir l'offre d'espaces verts de la ville.*

*Ce nouveau square étant sans nom, il est proposé de le dénommer Jeanne Barret, qui a vécu entre 1740 et 1807. C'est la première femme à avoir fait le tour du monde sur l'Étoile, partie en 1767 en tant que botaniste et exploratrice. Il faut rappeler que les femmes étaient interdites sur les navires royaux et qu'elle a dû se travestir pendant le voyage, qui a tout de même duré près de trois ans. Elle a participé à la découverte de 3 000 espèces de plantes inconnues en France, dont l'hortensia, avec son mentor Philippe Commerson, lui-même botaniste et médecin, et dont la mission avait été ordonnée par Louis XIV et qui faisait partie de l'expédition Bougainville.*

**M. le Maire** – *Merci, Monsieur IMBAULT. On apprend toujours beaucoup de choses avec vous, c'est formidable.*

*J'en profite pour dire que nous souhaitons, dans les dénominations qui se font, pas systématiquement mais en priorité, que ce soit des noms de femmes illustres. Nous aurons l'occasion de parler d'autres jardins avec des dénominations de femmes illustres.*

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-010 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Proximité - Quartier Nord - Complexe de gymnastique des Murlins - Dénomination - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Pierre GABELLE a donné pouvoir à Nadia LABADIE  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Fanny PICARD, Stéphanie RIST, Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 27 avril 2023
Commission proximité du 22 mars 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : MME PARAYRE

N° 10                                    Proximité - Quartier Nord - Ouest - Complexe de gymnastique des Murlins -  
Dénomination - Approbation.

Le pôle sportif des Murlins, situé rue Fernand Pelloutier à Orléans regroupe trois équipements de haut niveau :

- un gymnase pour la danse et la gymnastique rythmique avec trois salles distinctes construit en 1982,
- un dojo d'une capacité de 900m<sup>2</sup>,
- une salle d'escrime avec 24 pistes équipées.

Le dojo porte le nom de « Dojo Jean-Claude Rousseau » depuis 2000. La salle d'escrime porte le nom de « Salle d'escrime Christian d'Oriola » depuis 2002. Le gymnase n'a pas de dénomination officielle. Il porte le nom d'usage de complexe de gymnastique des Murlins.

La Ville d'Orléans, désireuse de dénommer cet équipement, a consulté la Société Municipale Orléans Gymnastique (S.M.O.), club résident, qui propose de rendre hommage à Eva SERRANO en le dénommant «Complexe de gymnastique Eva SERRANO».

Cette athlète, née le 22 avril 1978 et licenciée depuis 1996 à la SMO, a en effet très fortement marqué l'histoire du club et d'Orléans en remportant de très nombreux titres nationaux et internationaux en gymnastique rythmique. Titulaire de 24 titres de championne de France, elle a été médaillée de bronze aux championnats du monde en 1997, championne d'Europe en 2000 et a terminé 5ème aux Jeux Olympiques de Sydney en 2000. Elle a été la première médaillée française européenne et mondiale de gymnastique rythmique de l'histoire de cette discipline en France.

Mondialement connu, le nom d'Eva SERRANO a largement fait rayonner Orléans et reste aujourd'hui fortement lié à notre territoire sur lequel elle intervient régulièrement en tant que licenciée de la S.M.O. et ambassadrice d'Orléans.

Au regard de son parcours exceptionnel et des valeurs qu'elle véhicule, il est proposé de répondre favorablement à cette proposition de dénomination.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- dénommer le complexe de gymnastique des Murlins « Complexe de gymnastique Eva SERRANO » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

**M. le Maire** – Je souhaitais que l'on rende hommage à Eva SERRANO qui est une magnifique championne et je suis heureux que le club de gymnastique ait accepté cette proposition.

*J'ajoute que, pour certains Jeux Olympiques, pour ce qui me concerne et cela n'engage que moi, je considère qu'Eva SERRANO est médaillée olympiques, parce qu'elle a été volée par un arbitrage scandaleux. Je pense que vous êtes tous d'accord avec moi, et ne voyez rien de chauvin dans ce que je viens de dire.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-011 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Proximité - Requalification de la rue des Beaumonts - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Fanny PICARD, Stéphanie RIST, Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Commission proximité du 10 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 11                                    Proximité - Requalification de la rue des Beaumonts - Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole.

Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit la requalification de la rue des Beaumonts à Orléans.

Le coût des travaux est estimé à 1 042 628,50 € HT, soit 1 251 154,20 € TTC.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Sur le fondement des dispositions légales précitées, Orléans Métropole et la commune d'Orléans se sont rapprochées afin que cette dernière verse à Orléans Métropole un fonds de concours en vue de la réalisation des travaux de requalification, étant précisé que la voirie constitue un « équipement » au sens des dispositions de l'article L.5215-26 du CGCT.

Le fonds de concours, objet de la présente délibération, représente 50 % du montant HT estimé des travaux de voirie. La part de la commune d'Orléans n'excède pas la part de financement propre, hors subvention, assurée par le maître d'ouvrage et n'excédera pas le montant de 528 000 € net.

Il est donc proposé la signature d'une convention de fonds de concours, versée par la commune d'Orléans au bénéfice d'Orléans Métropole pour sa participation aux travaux.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-26 ;

Vu l'avis de la commission proximité ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec Orléans Métropole ayant pour objet le versement d'un fonds de concours, par la commune au bénéfice d'Orléans Métropole, pour un taux de participation à hauteur de 50 %, dans le cadre des travaux de requalification de la rue des Beaumonts à Orléans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;
- imputer la dépense au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 844, compte 2041512, opération IV1P142, service gestionnaire VOI, service destinataire VOI, engagement 23VOI00027.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 12

Questions des Orléanais.

**Mme LABADIE** – La première question concerne les venelles.

« Pourquoi les venelles sont fermées les unes après les autres ? Détournements ou fermetures de venelles à La Source, alors que la mairie prône un cheminement écologique. C'est à n'y rien comprendre. Pour contenter quelques personnes, on en prive tous les habitants. Réouvrons toutes les venelles pour rapprocher tous les citoyens et laisser tous nos enfants gambader dans des endroits sécurisés à l'abri des voitures. Si incivilité ou délinquance évoquée il y a, il faut prendre le problème à la base et mettre en place une surveillance efficace par caméra et par la police de proximité. Merci de tenir compte de ma demande ».

**M. MONTILLOT** – Je ne sais pas si c'est à madame ou à monsieur que je m'adresse, mais en tout cas à l'auteur ou l'autrice de cette question intéressante. Notre belle ville, que vous avez saluée, Monsieur le Maire, se caractérise par de très nombreuses venelles, pas seulement à La Source, mais dans tous nos quartiers, que ce soit Châteaudun-Dunois, Madeleine, le secteur Argonne, Saint-Marc, le centre-ville même ou encore Saint-Marceau.

La Source est un quartier qui a été créé de toutes pièces il y a 60 ans à partir des champs sur la commune de Saint-Cyr-en-Val qui ont été rachetés par la Ville d'Orléans. Cela s'est caractérisé par de nombreuses choses différentes et disparates, aussi bien des dalles comme la dalle du 2002 que des passerelles qui enjambaient les rues, des zones d'habitat collectif très resserrées, des zones pavillonnaires, un lac, un campus universitaire très végétalisé ou encore ces innombrables venelles. Je voudrais rappeler à notre honorable assemblée et à l'auteur que, puisque l'on parle d'écologie, nous avons, depuis une vingtaine d'années, tourné le dos à une époque révolue, y compris en supprimant un grand nombre de ces passerelles en béton. La dalle va elle-même mourir peu à peu. Je vous invite à venir le dimanche 29 octobre prochain pour la destruction de la fameuse T17 et d'une grande partie de la dalle, qui est d'ailleurs grignotée de plus en plus de jour en jour et qui va laisser place à l'extension du jardin de la Renaissance, donc moins de béton, plus de jardins, plus d'arbres. C'est ce qui caractérise notre action sur l'ensemble de la ville et particulièrement sur le quartier de La Source.

Au début des années 2000, La Source était bien connue pour ses excès et ses accès de violence, de dégradation, de destruction, de bâtiments incendiés, de voitures incendiées, d'agressions physiques violentes, etc. Cela concernait tout le quartier, y compris les zones plus paisibles des quartiers de venelles. Sur les dizaines et les dizaines de venelles, nous avons résidentialisé, et non pas fermé, une dizaine de venelles, tout comme nous avons résidentialisé pendant une décennie les parkings et les immeubles des bailleurs sociaux pour ramener le calme, la sérénité, la paix publique dans ce beau quartier de La Source.

Notre auteur nous affirme que les venelles sont fermées les unes après les autres. Je voudrais le ou la rassurer, il n'en est rien, puisque depuis une douzaine d'années, nous n'avons fermé aucune venelle à Orléans, pas plus à La Source que dans les autres quartiers. Il ou elle fait peut-être référence au détournement d'un passage de la venelle Poincaré qui se situe entre les écoles René-Guy Cadou et Poincaré. En l'occurrence, il ne s'agit pas de fermeture. Le nouveau passage, qui reste piéton, permet à la fois de gagner 100 mètres lorsque les personnes qui empruntent ces passages vont vers l'école maternelle René-Guy Cadou avec leurs enfants et d'augmenter leur périple piéton de 100 mètres lorsqu'ils vont vers l'école élémentaire René-Guy Cadou ou vers l'école élémentaire Poincaré. Il n'y a pas plus de fermetures que de beurre en broche, mais c'est simplement un détournement qui correspond malheureusement à une situation particulière qui fait que, après la période Covid, il y a eu une recrudescence, uniquement dans cette venelle d'ailleurs, d'agressions contre les riverains et contre les maisons des riverains, avec le jet de pierres et de pavés directement des fenêtres des habitations. Cela nous a fait prendre, au bout de deux années, cette décision de détournement qui est saluée par des personnes qui ont enfin recouvré la paix et la sérénité. Aujourd'hui, comme la personne le souhaite, les parents, les seniors et les enfants peuvent gambader en toute sécurité dans cette venelle Poincaré, dont le parcours a été simplement modifié.

L'auteur de cette question préconise « de prendre les problèmes à la base et de mettre en place une surveillance par caméra ». Prendre les problèmes à la base, cela ne commence pas par mettre des caméras ou de la police. C'est d'abord de l'action éducative. Je pense qu'il eut été plus raisonnable que les parents des jeunes auteurs de ces exactions soient mieux éduqués et rappelés à l'ordre, tout comme les habitants, les riverains, les citoyens qui les croisent et qui, immanquablement, à un moment ou à un autre, ont pu mesurer quels étaient celles ou ceux qui s'adonnaient à ce type d'exactions.

Je suis très heureux que je sois invité, et je l'ai déjà été, lors de la dernière du Conseil municipal, par l'une de nos chers élus de La Source, à installer des caméras. Cela me fait d'autant plus plaisir, et je ne suis pas le seul, parce que cela me renvoie, en image et dans une glace rétrospective, à une vingtaine d'années lorsque nous lancions notre plan de vidéoprotection et aux cris d'orfraies que nous entendions à cette belle époque sur le côté liberticide de l'implantation de caméras. Je vois qu'à droite comme à gauche, aujourd'hui, nous sommes invités à en installer.

Je rassure à la fois cet auteur et notre honorable assemblée, on ne mettra pas de caméras dans les venelles pour deux raisons : le foisonnement de végétation et d'arbres dans ces venelles laisse imaginer le peu d'impact que pourrait avoir l'installation de caméras, et pour bien les connaître, il s'agit de dédales de venelles, donc il faudrait pratiquement en mettre tous les 100 mètres. Ce serait l'accumulation d'une centaine de caméras, donc il n'en est pas question pour des raisons de liberté, mais également pour des raisons financières.

En ce qui concerne la surveillance, je remercie l'auteur de parler de la police, mais la police municipale fait très bien son travail et elle est omniprésente dans le quartier de La Source comme dans tous les quartiers. Cela me permet d'évoquer le fait que, lors de la dernière commission sécurité, il y a quelques semaines, nous avons évoqué la décision de signature d'une nouvelle convention avec le 12<sup>e</sup> cuir pour la brigade équestre, ce qui va nous permettre de récupérer de nouveaux chevaux, puisque malheureusement, les deux que nous avons jusqu'alors sont atteints par l'âge. Ils sont déjà à la retraite. Nous allons pouvoir retrouver nos cavalières dans les venelles de La Source, puisqu'elles y seront réservées. Vous le savez comme moi, c'est bien de parler de police dans les venelles, mais il est quand même assez rare que les individus malfaisants s'amuse à jeter des pavés devant les policiers.

En conclusion, cela me permet de rappeler que c'est l'ensemble des mesures et des dispositifs que nous mettons en place depuis 20 ans, que ce soit en matière de prévention éducative, de prévention situationnelle, de médiation sociale, de caméras de vidéoprotection ou encore de police, qui a permis l'effondrement de la délinquance dans la ville d'Orléans (moins 83 %) et une baisse encore plus forte (90 %) dans le quartier de La Source, et la part des mineurs s'est effondrée de 91 %.

Comme cette personne parle d'écologie, cela me renvoie au directeur de la protection judiciaire de la jeunesse qui disait, il y a quelques années, lors d'une conférence à Orléans, que ce qui est extraordinaire, c'est de constater l'importance de l'écologie de la prévention de la délinquance par ce qu'elle donne comme résultat pour la jeunesse orléanaise. Je vous laisse à cette méditation et je vous remercie.

**M. CLOZIER** – J'ai eu peur, quand vous avez parlé du 12<sup>e</sup> cuir, qu'il faille faire agrandir les venelles pour faire passer autre chose que des cavaliers.

Certaines venelles, dans le quartier des Blossières, sont fermées par une porte verrouillée, et il est marqué « venelle privée ». Est-ce normal ou existe-t-il un processus qui permet à des habitants d'obtenir la privatisation d'une venelle ?

**M. le Maire** – Il faudrait voir de quelle venelle il s'agit. Cela dépend du statut de la venelle, si elle est privée ou publique et, si elle est privée, si elle a une obligation de servitude. Il faudrait regarder concrètement le cas que vous évoquez. Nous sommes à votre disposition pour le regarder.

La deuxième question ?

**Mme LABADIE** – « Domicilié(e) dans le quartier Madeleine, je vais régulièrement à la médiathèque du quartier, ainsi qu'à celle place Gambetta. Je me demandais si une ouverture le dimanche et/ou un accroissement des plages horaires étaient envisageables afin de permettre à ceux et celles qui travaillent de profiter pleinement de ces espaces le week-end et en semaine. »

**M. CHANCERELLE** – Le fort intérêt des Orléanais pour leur réseau de médiathèques ne se dément pas. À ce jour, notre ville compte 5 médiathèques en centre-ville, place Gambetta, et dans les quartiers de La Source, Madeleine, Argonne, Saint-Marceau, Blossières. C'est un réseau particulièrement dense qui permet de compter 300 000 visiteurs annuels et 15 814 inscrits sur l'ensemble du réseau à ce jour, pour un nombre de prêts annuels de plus de 630 000 documents. Plusieurs innovations récentes telles la gratuité de l'inscription, le nombre illimité de documents en

prêt, ainsi que l'installation d'un robot trieur ont renforcé la fréquentation des différentes médiathèques et l'efficacité du service. La médiathèque Madeleine compte, à elle seule, plus de 10 000 visiteurs annuels.

Avec 80 agents et une moyenne de 39 heures d'ouverture hebdomadaire, les 5 médiathèques d'Orléans ouvrent en cumulé 8 134 heures par an. En comparatif, les villes de même strate comme Rouen ou Nancy n'ouvrent que 5 000 heures. Il est important de souligner qu'une ouverture les dimanches ou une extension des horaires aurait un impact fort sur les coûts de personnel, puisqu'au-delà des aspects organisationnels pour les agents, notamment la vie de famille, une ouverture de 10 heures à 18 heures nécessiterait la mobilisation de 26 personnes, soit 11 492 heures annuelles, l'équivalent de 7 ETP, pour une ouverture le dimanche de 10 heures à 18 heures. Aussi, si une réflexion concernant des ouvertures ponctuelles le dimanche dans certaines médiathèques peut s'envisager, il ne saurait être question à ce jour de modifier fondamentalement des horaires qui permettent de rendre un service public très performant et salué par les usagers.

J'en profite pour remercier l'ensemble des personnels des médiathèques qui font un travail remarquable. Je vous invite à y aller, puisque maintenant que le nombre de prêts est illimité, vous pouvez vous cultiver sans limite.

**M. le Maire** – Sans allonger le débat, je veux dire deux choses à ce sujet. La première chose est que tout cela a un coût, et vous avez raison de le rappeler. La Ville d'Orléans et chaque ville essaient de faire le mieux possible. Nous rendons un certain nombre de services publics, et quand on regarde le panel de ce qui est proposé par une ville comme Orléans, c'est particulièrement conséquent. Tout cela a un coût. Nous le faisons avec un certain budget et sans augmenter la pression fiscale, les taux d'imposition encore cette année, malgré l'inflation et les charges supplémentaires que nous avons. Je vais parler très sincèrement : on ne peut pas en faire toujours plus, parce qu'à un moment, il faut savoir comment on finance cela. Vous avez donné des chiffres sur le nombre d'agents qu'il serait nécessaire d'avoir pour ouvrir un dimanche.

Je voudrais évoquer une deuxième chose qui, pour moi, est tout aussi importante et peut-être encore plus importante. Sur la ville-métropole, on a 3 000 agents environ. Je peux vous assurer qu'ils ne chôment pas, que la charge de travail est importante. Dire à nos agents, comme vous l'avez fait remarquer, Monsieur CHANCERELLE, du réseau bibliothèques/médiathèque qui rendent un excellent service, « vous allez travailler le dimanche »... Je pense que la personne qui pose cette question peut parfaitement comprendre que chacun a le droit de souffler, de faire autre chose, d'avoir sa vie personnelle.

M. MONTILLOT parlait de la question de l'éducation. Si l'on veut continuer à multiplier les difficultés, parce qu'on sait bien qu'il y a des difficultés en matière d'éducation, de civisme, etc., continuons à demander aux gens de travailler le dimanche, d'avoir une vie familiale éclatée, de s'occuper des enfants quand ils auront le temps. On sait le résultat que cela produira. Je sais que tout le monde ne partage pas ce point de vue, que certains militent pour que tout soit ouvert le dimanche. On nous dit que le dimanche, dans certains pays, tout est ouvert, que l'on peut faire ses courses. Cela les regarde. S'ils ont envie de le faire, je ne les en empêche pas. Je pense aussi que derrière tout cela, il y a un certain nombre de principes et de valeurs, un certain attachement à ce que les agents, pour ce qui concerne le service public, et ce n'est pas le cas de tous parce qu'il y a des astreintes et il y a déjà des gens qui travaillent le dimanche... On nous demande d'ouvrir la médiathèque, et un jour on va nous demander d'ouvrir les crèches, parce que ce sera plus pratique de mettre bébé en crèche le dimanche pour aller se balader. Je ne suis pas d'accord avec cela, je l'assume.

J'ai défendu il y a quelque temps le fait que les commerçants aient le droit de se reposer le dimanche. Ils sont ouverts le samedi, ils ont des contraintes horaires lourdes. Les bars et les restaurants dans lesquels on est content d'aller le soir sont ouverts le soir. Les personnels travaillent jusqu'à minuit ou une heure du matin. À un moment, il faut garder, dans notre fonctionnement de société, un certain nombre de fondamentaux.

Je m'excuse auprès de la personne, je réponds franchement. La personne qui a posé la question ne sera peut-être pas d'accord avec moi, mais j'assume ce que je dis. Je ne suis pas favorable à cette ouverture systématique. Je considère, comme vous l'avez dit, Monsieur CHANCERELLE, que le service des médiathèques et bibliothèques est déjà particulièrement actif. Vous avez donné des chiffres sur les heures d'ouverture. Je trouve que c'est déjà bien.

Vous êtes d'accord avec moi, Monsieur CHAPUIS ?

**M. CHAPUIS** – Ce débat sur le dimanche me ramène 10 ans en arrière, lorsqu'on avait argumenté sur le fait de ne pas ouvrir le dimanche et l'on n'avait pas les mêmes positions. Je suis content que vous en soyez à ce sujet aujourd'hui.

**M. le Maire** – Ne dites pas cela.

**M. CHAPUIS** – Je ne veux pas polémiquer.

**M. le Maire** – Vous pouvez reprendre ce que j'ai dit, j'ai toujours été parfaitement clair sur la non-ouverture le dimanche. Je n'ai pas de souci.

**M. CHAPUIS** – Sur la question des horaires, au-delà de l'ouverture le dimanche, certaines bibliothèques ne sont pas ouvertes le samedi après-midi dans certains quartiers d'Orléans. Je pense que la question des ouvertures des bibliothèques à budget constant et à personnel constant mérite quand même d'être posée. Je le vois à l'Argonne et dans d'autres quartiers où les bibliothèques ne sont pas ouvertes le samedi après-midi ou à d'autres moments. À périmètre constant, il faut avoir une réflexion sur les horaires. Je suis plutôt d'accord par rapport au dimanche. Cela peut se faire de manière exceptionnelle, mais je pense qu'il faut préserver des moments de repos dans la semaine. Concernant le samedi après-midi ou dans certains lieux, il faut peut-être que vous évoquiez en commission Culture la question des horaires d'ouverture des bibliothèques.

**M. le Maire** – Je suis tout à fait ouvert à ce que vous dites sur certains horaires le samedi après-midi, mais vous dites à coût constant. Cela veut dire que l'on fermera à d'autres horaires. Peut-être y a-t-il d'autres horaires de moindre fréquentation, c'est possible, mais je veux préserver la qualité de vie des agents. Il faut prendre en compte ces deux facteurs. Merci pour votre proposition. Cela permet d'avoir une perspective proposée en réponse à ce courrier.

J'en profite à nouveau pour remercier les personnes qui posent ces questions, car cela nourrit le débat.

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-013 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Sport - Soutien à l'investissement matériel - Approbation de convention à passer avec l'association Rugby Club Orléans - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT, Sophie LAHACHE, Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 27 avril 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. RENAULT

N° 13                      Sport - Soutien à l'investissement matériel - Approbation de convention à passer avec l'association Rugby Club Orléans - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.

L'association Rugby Club Orléans a sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenue dans le cadre d'un investissement en matériel spécifique de mêlée nécessaire à la continuité de leur activité.

Après analyse des critères et du plan de financement adressés par l'association concernée pour un montant total de 15 525 € TTC, l'association a sollicité une subvention de 10 000 € auprès de la Mairie d'Orléans. Après étude du dossier, il est proposé de soutenir l'investissement de cette association par le versement de subvention de 10 000 €.

Une convention est mise en place par la Mairie avec l'association Rugby Club Orléans et définit les responsabilités et les obligations de chacune des parties.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention de l'association Rugby Club Orléans en date du 03 mars 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec l'association Rugby Club Orléans pour l'année 2023 ;
- dans ce cadre, attribuer une subvention à cette association en vue de soutenir l'acquisition de matériel spécifique de mêlée pour un montant total de 10 000 €, au titre de l'année 2023 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO.

**M. CHAPUIS** – *Nous avons évoqué en commission – je sais que ce n'est pas ce club – la situation du volley féminin et je voulais savoir si l'on en savait plus sur la capacité à accompagner ce club. Cela a peut-être bougé depuis, et si nous pouvions avoir des éléments, parce que nous avons tous été assez sensibles aux différents articles qui ont été publiés et aux témoignages de joueuses qui veulent rester à Orléans... Je voulais savoir s'il y avait des perspectives positives, notamment du côté de la Ville d'Orléans, autour de ce club.*

**M. le Maire** – *On aide beaucoup le club, vous l'avez constaté. Je souhaite qu'il y ait des issues positives, mais ce n'est pas le moment d'ouvrir ce sujet. On suit attentivement cette situation, et d'autres d'ailleurs.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-014 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Sport - Établissement aquatique - Modification du règlement intérieur du bassin d'apprentissage de Victor Fouillade - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT, Sophie LAHACHE, Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 27 avril 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. RENAULT

N° 14                                      Sport - Établissement aquatique - Modification du règlement intérieur du bassin d'apprentissage de Victor Fouillade - Approbation.

L'évolution des pratiques sportives et les nouveaux usages des équipements dédiés, nécessitent une refonte du règlement intérieur du bassin d'apprentissage de Victor Fouillade, rue Jean Bouin.

Afin de renforcer le rôle des agents en charge du bassin d'apprentissage de Victor Fouillade et d'informer les utilisateurs sur leurs divers devoirs, il est proposé de revoir le règlement intérieur, de cet établissement aquatique, datant de 2008.

Le règlement intérieur définit les modalités d'attribution et d'usage des installations sportives du bassin d'apprentissage de Victor Fouillade.

Le dernier règlement intérieur mentionnait le mode de gestion commun du Palais des sports, du bassin Fouillade et de l'ancien centre nautique de La Source. Suite à la fermeture de la piscine du Palais des sports et au nouveau règlement intérieur du centre nautique de La Source, un nouveau règlement intérieur spécifique est proposé pour le bassin d'apprentissage de Victor Fouillade. Le seul changement à prévoir, sur ce règlement, est l'ajout d'un article sur la prise de vue.

Considérant qu'il y a lieu de modifier ces dispositions,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement intérieur du bassin d'apprentissage de Victor Fouillade de la commune d'Orléans annexé à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-015 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Sport - Installations, droits d'entrées et prestations sportives - Actualisation des tarifs saison 2023 - 2024 - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT, Sophie LAHACHE

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	53
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 27 avril 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. RENAULT

N° 15                                Sport - Installations, droits d'entrées et prestations sportives - Actualisation des tarifs saison 2023-2024 - Approbation.

Les tarifs d'utilisation des installations sportives et des prestations applicables depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour le public et les associations ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2022.

Afin d'actualiser l'ensemble de ces tarifs, il est proposé de retenir un taux de revalorisation de 2 % pour tenir compte de l'augmentation des coûts de production de services, notamment de l'énergie.

Toutefois, pour des raisons pratiques de lisibilité, de billetterie et de tenue de caisse, les tarifs de ces installations, droits d'entrées ou prestations ont été arrondis. L'ensemble des tarifs est présenté en annexe de la délibération en vue de la saison 2023 – 2024 allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

Pour les associations sportives orléanaises, les comités départementaux et les ligues affiliées aux fédérations françaises sportives agréées ainsi que pour les scolaires du 1<sup>er</sup> degré, le principe d'un accès gratuit est maintenu conformément à l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Enfin, un nouveau tarif est proposé dans le cadre du nouveau dispositif Sport Santé Orléans, pour accueillir des usagers avec une prescription médicale pour une activité physique et sportive. Après concertation avec les membres de la commission éducation et sports, un tarif unique sera appliqué.

Considérant qu'il y a lieu de modifier ces dispositions,

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations, droits d'entrées et prestations sportives, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-annexés ;
- décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

**M. CHAPUIS** – *C'est une intervention qui va être assez proche de celle que j'ai faite l'année dernière. Je regrette cette augmentation un peu mécanique des tarifs. Sans rentrer dans le détail des différents tarifs, j'avais insisté assez lourdement sur la question de la natation et de l'apprentissage, notamment*

des tarifs qui permettent aux jeunes d'apprendre à nager. Pour moi, c'est devenu indispensable, et encore plus aujourd'hui. Malheureusement, cela n'est pas permis dans les créneaux mis à disposition par l'Éducation nationale, qui fait plutôt de la sensibilisation et qui n'a pas la capacité d'apprendre à nager à nos jeunes, ce que je regrette. Aujourd'hui, on augmente ces tarifs mécaniquement de 2 %, comme les tarifs quand une entreprise privée veut louer un gymnase. Le fait d'augmenter mécaniquement à la fois les tarifs pour des personnes privées qui souhaiteraient louer un équipement sportif et la tarification pour les séances d'apprentissage de la natation, je trouve cela dommage. Je pense qu'il faudrait mener une réelle politique sur ces sujets pour développer l'apprentissage de la natation. On se rend compte – ce sont les clubs et les enseignants qui le disent – que de moins en moins de jeunes savent nager. C'est un constat assez dramatique. Je regrette que l'on augmente les tarifs de manière linéaire et l'on pourrait avoir – l'année prochaine, j'espère – une réflexion sur la natation et sur l'apprentissage de la natation chez nos plus jeunes à Orléans.

**M. RENAULT** – Je vais apporter un point sur l'apprentissage de la natation qui est effectivement une obligation. On peut regretter ce surcoût. On a quand même deux associations qui le font durant toutes les vacances, qui prennent les choses en main, de même que nos maîtres-nageurs pour faire ce que l'on appelle du JAN (j'apprends à nager) à des tarifs très raisonnables. On ne peut malheureusement pas accueillir tous les enfants malgré les trois dispositifs, à savoir les deux avec les clubs et le nôtre, mais on fait le maximum pour répondre à cette problématique d'envergure nationale.

**M. MONTILLOT** – Il faut apporter une précision importante : les horaires de piscine obligatoires dans nos écoles sont respectés et mis à disposition gratuitement pour tous les enfants. Depuis l'ouverture des deux nouvelles piscines au nord et au sud, contrairement à ce qui se passait avant, 100 % des besoins des écoles peuvent être satisfaits.

En revanche, la période Covid est à mettre en résonance. Tout le monde sait que pendant pratiquement deux années scolaires, il y a eu d'énormes difficultés, qui n'étaient pas dues aux disponibilités de lignes pendant les temps scolaires, mais aux problématiques de nature sanitaire et à ce qui était imposé par les directions académiques. Je rappelle que c'est gratuit pour les scolaires.

ADOPTE AVEC 44 VOIX POUR  
ET 9 VOIX CONTRE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-016 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Sport - Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau - Attribution d'une bourse de soutien aux sportifs de Haut Niveau et approbation des conventions de parrainage avec les sportifs de haut Niveau « OR ».

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Sandrine MENIVARD, Frédéric ROSE

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	1
Nombre d'élus en exercice .....	54
Nombre de votants .....	53
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 27 avril 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. RENAULT

N° 16 Sport - Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau - Attribution d'une bourse de soutien aux sportifs de haut niveau et approbation des conventions de parrainage avec les sportifs de haut niveau « OR ».

Dans le cadre de sa politique sportive, la Mairie d'Orléans accompagne l'organisation d'évènements sportifs nationaux et internationaux qui contribuent à renforcer une image dynamique du territoire à long terme. Elle soutient également de nombreux clubs de haut niveau, reconnus à l'échelle nationale voir internationale, dans différentes disciplines sportives. La Ville a également mis en place un dispositif de soutien aux sportifs de haut niveau, licenciés dans un club orléanais, dans une discipline individuelle, au profit de leur développement et de leur réussite.

Le territoire orléanais a la chance d'accueillir de nombreux sportifs confirmés ou en devenir dans des disciplines variées. Ces derniers constituent des locomotives pour leur club sportif et plus généralement pour la vie sportive locale. Ils participent également au rayonnement et à la mise en valeur de la Ville en la promouvant lors de leur préparation à un podium national et/ou dans les compétitions internationales et particulièrement ces trois prochaines années pour les Jeux Olympiques ou Paralympiques de Paris 2024 (JOP Paris 2024).

Une préparation optimisée est la motivation principale à l'attribution d'une bourse, au-delà des critères tels que l'inscription de l'athlète sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau ; l'identification par le club du caractère haut niveau du sportif ; les résultats obtenus lors des dernières compétitions sportives nationales ou internationales mais aussi sur les résultats visés pour les prochaines compétitions, en particulier les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP Paris 2024).

Les sportifs de haut niveau incarnent l'excellence sportive. Au-delà de la promotion de leur discipline sportive, ceux-ci véhiculent des valeurs telles que le dépassement de soi, le goût de l'effort, le respect de l'autre, ... Ils suscitent l'enthousiasme du public et rassemblent autour de leur performance. Ils font ainsi figure d'exemple en particulier pour les plus jeunes.

Par délibération en date du 16 février 2015, puis du 19 novembre 2020, le Conseil Municipal avait approuvé les principes et conditions de candidature à une bourse de soutien aux sportifs de haut niveau ainsi que les critères d'attribution de cette dernière.

Pour permettre aux sportifs de haut niveau orléanais de s'investir pleinement dans leur préparation sportive, sécuriser leur condition de vie, faciliter leur formation initiale et continue et s'engager dans la vie locale, il a été proposé puis validé, par délibération du 31 mars 2022, d'un nouveau règlement.

Ce dispositif se veut plus lisible, plus homogène et plus équitable, en s'appuyant essentiellement sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau (catégories Elite, Senior, Espoir, Relève ou Collectifs Nationaux) mais également en concertation avec les clubs sportifs qui peuvent identifier des jeunes talents ou des athlètes internationaux, également licenciés à Orléans. Les sportifs soutenus se distinguent ainsi par un réel potentiel ou par leurs résultats nationaux ou internationaux.

Une attention particulière est portée sur les sportifs de haut niveau orléanais, dans les disciplines sportives individuelles olympiques et paralympiques.

Dans ce cadre, parmi l'ensemble des sportifs de haut niveau soutenus, certains ont été identifiés « OR » ou « ARGENT » de par leur projet de performance sportive et notamment la participation aux compétitions internationales avec l'objectif des JOP Paris 2024 ; leur résultats aux compétitions nationales ou internationales ; leur participation aux collectifs des équipes nationales et/ou leur fort potentiel.

Pour 2023, 14 sportifs sont ainsi référencés « OR » et pourront bénéficier d'une bourse d'un montant compris entre 5 000 € et 10 000 €; et 25 sportifs référencés « ARGENT » avec une bourse d'un montant compris entre 1 000 € et 4 000 €.

Pour la catégorie « OR », l'accompagnement de la ville sera plafonné, dans un souci d'harmonisation et d'équité, à 10 000 €. Il se fait également en accord avec le club orléanais concerné et se finalise par la mise en place d'une convention de parrainage annuelle entre la ville et le sportif.

Plus précisément, les critères d'intégrations à la catégorie « OR » sont les suivants : athlètes aux performances nationales et internationales notamment en vue de Paris 2024, engagés sur les 2 prochaines années dans un projet de haute performance, personnalités s'intégrant dans la démarche de collaboration et de partage... Les critères d'intégrations à la catégorie « ARGENT » sont les suivants : athlètes identifiés à fort potentiel avec des résultats significatifs, licenciés dans un club orléanais, personnalités s'intégrant dans la démarche de collaboration et de partage.

Pour tous les autres sportifs orléanais, inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau du Ministère chargé des sports, dans des disciplines sportives olympiques et paralympiques, un montant forfaitaire de 750 € est proposé. Ils sont intégrés à la catégorie « BRONZE »

Pour les autres sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau dans des disciplines sportives non olympiques, un montant forfaitaire de 500 € est proposé.

Enfin, Les champions soutenus auront aussi pour mission de promouvoir la ville dans le cadre du label « Terre de Jeux », qui offre l'opportunité de mettre plus de sport dans le quotidien des habitants et de les initier à la pratique d'activités physiques et sportives, en particulier olympiques et paralympiques. La finalité étant de positionner la ville d'Orléans comme une ville de « Terre de sports – vivante – attractive – rayonnante ».

Ils s'engagent à être présents à des manifestations ou rassemblements organisés par la Mairie d'Orléans, sous forme de missions de représentation, promotion, séance photos et dédicaces, interviews, remise de médailles, interventions dans les écoles organisées par la ville d'Orléans, ... et à respecter les valeurs du sport et les règles de l'éthique sportive, et à faire preuve d'un comportement exemplaire.

Si les conditions d'attribution de la Bourse ne sont pas respectées : procédure ou sanction disciplinaire (dopage...) ; mutation du bénéficiaire vers un club sportif non domicilié à Orléans ; non-participation aux actions et initiatives de promotion du sport de la ville ; ... le bénéficiaire s'engage à reverser à la Mairie d'Orléans tout ou partie de la somme versée.

Le budget alloué pour l'année 2023 est de 235 000 €, couvrant les bourses données aux différentes catégories de sportifs de haut niveau et représentant 93 sportifs accompagnés par la ville en 2023. En 2022, ce sont 88 sportifs de haut niveau qui avaient été accompagnés pour un budget de 235 000 €.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Vu la délibération n° 19 du conseil municipal du 16 février 2015 ;

Vu la délibération n° 26 du conseil municipal du 19 novembre 2020 ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modalités d'attribution des bourses d'aide aux sportifs de haut niveau ;
- attribuer un soutien financier aux sportifs de haut niveau listés dans le tableau annexé pour un montant total de 206 000 € ;
- approuver les conventions de parrainage à passer avec les athlètes « OR » listés dans le tableau annexé ;
- autoriser M. Le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40 nature 65 131, opération SB1P060, service gestionnaire SPO.

**M. CLOZIER** – C'est une bonne chose et nous avons été unanimes, en commission Éducation et Sports, sur la nécessité d'aider les sportifs de haut niveau et de leur attribuer des bourses. Je me suis penché sur la convention de partenariat et j'ai regardé l'activité des sportifs sur les réseaux sociaux. Je me suis étonné et posé une question. La convention demande que les athlètes s'investissent dans les manifestations locales et s'efforcent de parler de la ville d'Orléans et de la faire rayonner. J'ai pris quelques noms dans la liste et j'ai regardé l'activité sur les réseaux sociaux, puisque les sportifs publient régulièrement. À ce jour, pour les profils que j'ai consultés, je ne les ai pas vus poster quoi que ce soit sur leur lien ou des investissements dans la ville. J'ai été surpris parce que l'un d'entre eux a posté sur Instagram sa fierté de faire partie de la Team Genève. Je m'interroge sur le contenu de la convention. N'aurait-on pas pu être plus explicite sur les contreparties que l'on aurait pu attendre des sportifs, notamment être un peu plus juste sur ce qu'on leur demandait de poster suite à leurs investissements dans des manifestations locales et sur le type de message qu'ils pourraient porter lorsqu'ils participent à une compétition nationale ou internationale ? Je pense, par exemple, à leur demander ces posts sur leurs interventions dans les manifestations locales et montrer leur fierté à appartenir à la Team Orléans Terre de Jeux.

**M. LONLAS** – Je voulais rappeler que ce dispositif parlait de sportifs de haut niveau licenciés dans un club orléanais. L'idée est de mettre en avant ceux qui portent les couleurs de notre ville. Effectivement, il faut que l'on monte en charge en termes de communication. Monsieur CLOZIER, je suis tout à fait d'accord avec vous. Ce sera faisable eu égard aux liens que l'on peut avoir avec les différents managers des clubs auxquels appartiennent ces différents athlètes.

Ce dispositif est sans précédent. Cela fait trois ans que l'on en parle, mais on monte en charge au fur et à mesure avec Thomas RENAULT et avec Christel ROYER. Souvent, le sportif individuel est le parent pauvre du sport de haut niveau. Les Jeux Olympiques sont l'une des rares occasions de « performer » au niveau mondial, d'avoir une forme de reconnaissance pour les investissements qui sont monstrueux. Les Jeux Olympiques sur notre territoire, c'est exceptionnel.

L'intérêt de ces sportifs, français comme étrangers, est que cela permet d'élever le niveau global de nos sportifs et de faire adhérer la jeunesse aux valeurs du sport qu'ils peuvent porter. Sauf erreur de ma part, la majorité des sportifs que nous accompagnons épousent véritablement ces valeurs.

**M. RENAULT** – Dans toutes ces conventions de subventionnement, il y a des devoirs, mais on ne peut pas exiger de contrepartie. Cependant, la plupart des athlètes répondent présent quand on a les semaines olympiques, notamment l'une qui a déjà eu lieu et une autre qui se déroulera du 19 au 25 juin. Généralement, sauf problème de calendrier, ils répondent présents.

En ce qui concerne la Team Genève, il faut savoir que c'est l'équipe de Suisse. Elle s'appelle Team Genève mais c'est l'équipe de Suisse. En l'occurrence, l'athlète a le droit d'avoir à la fois sa licence ECO Orléans et sa casquette pour concourir pour son pays, avec lequel nous sommes en discussion pour les accueillir en préparation olympique en 2024.

**M. DABOUT** – Je salue la qualité de cette délibération qui nous est proposée. Je ne parlerai pas de tous les sportifs parce qu'à mon grand déshonneur, je ne les connais pas tous. En revanche, j'en connais quelques-uns, puisque ce sont des sportifs de haut niveau paralympiques qui répondent présent lors d'invitations, notamment lors des Handilympiades qui ont eu lieu le mois dernier et qui ont permis de mettre en valeur le sport paralympique et le sport adapté aux différents handicaps à Orléans. Ce jour-là, nous avons la chance d'avoir Habid EL SARAKBI qui avait amené son outil de travail, son cheval, aux couleurs d'Orléans. Je pense que ma collègue aura le nom exact, mais il avait un bel habit aux couleurs de la Ville d'Orléans. Cela fait plaisir d'avoir ce sport paralympique mélangé au sport olympique qui permet de faire rayonner la ville dans tous les sens.

**M. RENAULT** – C'est un peu dommage – cela a été un peu passé sous silence malgré un très beau communiqué de presse – de ne pas avoir fait un article digne de ce nom sur le fait que l'on a été ville handisport de l'année 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE  
NON PARTICIPATION AU VOTE  
DE FREDERIC ROSE

*Extrait n°2023-05-25-VODEL-017 du registre des délibérations  
du conseil municipal*

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Sport - Approbation d'une convention de soutien à passer avec la Ligue du Centre-Val de Loire de Volley-ball pour l'organisation de l'Open Beach d'Orléans 2023 - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Sandrine MENIVARD

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	54
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 27 avril 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. RENAULT

N° 17 Sport - Approbation d'une convention de soutien à passer avec la Ligue du Centre-Val de Loire de Volley-ball pour l'organisation de l'Open Beach d'Orléans 2023 - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.

La Ligue Centre-Val de Loire de Volley-ball sollicite un soutien logistique et financier de la Mairie d'Orléans pour l'organisation d'une manifestation sportive de haut-niveau et de rayonnement national : « Open Beach d'Orléans », co-organisée avec le club orléanais Beach Sport Orléans. Il est proposé un accompagnement financier d'un montant de 5 000 €.

La Ligue Centre-Val de Loire de Volley-ball et Beach Sport Orléans organisent cet événement du 31 mai au 04 juin 2023. Les phases qualificatives se tiendront à l'île Charlemagne. Les phases finales et l'action «Tournée des Sables» de la fédération française de volley-ball se tiendront place du Martroi.

Cette compétition s'inscrit comme une des 9 étapes du circuit national « France Volley Beach Séries » de la fédération française de volley ball, dont le classement est qualificatif pour les Championnats de France de Beach Volley. Le public pourra assister à l'opposition sportive des 48 meilleures équipes nationales dont les phases finales se dérouleront pour la première fois place du Martroi.

Les ateliers de découverte accueillent chaque année 800 scolaires qui viennent s'initier au Volley et découvrir les ateliers de sensibilisation au sport santé, développement durable et au sport pour tous avec notamment la découverte du Volley-assis.

Le budget prévisionnel 2023 de l'évènement est chiffré à 64 700 €. Une convention à passer avec la Ligue, définit les responsabilités et les obligations des parties.

Il est proposé de soutenir cette manifestation par le versement d'une subvention, pour un montant total de 5 000 € au titre de l'année 2023. En complément, la ville s'engage à l'achat de prestations, auprès de la Ligue du Centre-Val de Loire de Volley Ball, d'un montant de 5 000 € TTC (spectacle, animation, communication de l'évènement).

En 2022, la ville a soutenu l'évènement à hauteur de 5 000 € en subvention complétée par l'achat de prestations de service à hauteur de 5 000 €. Le budget s'élevait à 63 726 €.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention de la Ligue Centre-Val de Loire de Volley-ball en date du 5 décembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la Ligue Centre-Val de Loire de Volley-ball pour l'année 2023 ;
- dans ce cadre, attribuer une subvention à la Ligue Centre-Val de Loire de Volley-ball pour un montant total de 5 000 € au titre de l'évènement Open Beach d'Orléans édition 2023 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 326, article 65 748, opération SC2H011 service gestionnaire SPO relative à la subvention sports.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Sport - Approbation d'une convention à passer avec la Ligue Centre-Val de Loire de Basket Ball pour le Festival de Basket Ball 3x3 à Orléans - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 27 avril 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR : M. RENAULT**

N° 18 Sport - Approbation d'une convention à passer avec la Ligue Centre-Val de Loire de Basket Ball pour le Festival de Basket Ball 3x3 à Orléans - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.

La Ligue Centre-Val de Loire de Basket-ball, sous l'égide de la fédération française de basket-ball, organisera la 8<sup>ème</sup> édition du Festival de Basket Ball 3x3 à Orléans, du lundi 19 juin au dimanche 25 juin 2023, Place du Martroi.

Depuis la première édition, cette compétition nationale rassemblait les meilleurs joueurs nationaux et se positionnait comme une étape qualificative pour la finale de l'Open de France de basket 3x3.

Depuis plusieurs années, la qualité du lieu et les conditions d'accueil orléanaises permettent de proposer une organisation optimale. Ainsi, celui-ci a progressé dans la hiérarchie des compétitions en devenant « Open 5000 » en 2021 et visait ainsi une ambition de niveau européen dans les prochaines années.

En 2023, le tournoi est surclassé en tournoi international FIBA 3x3 challenger et challenger Women Series (W/S), et accueillera les meilleures joueuses et joueurs de la discipline afin de gagner un maximum de points qualificatifs pour les Jeux Olympiques à Paris en 2024.

La semaine est également consacrée à la promotion du basket et des clubs locaux auprès du tout public, des jeunes avec ou sans structure (centre de loisirs, associations...).

Le jeudi soir est organisé un tournoi des partenaires et le vendredi après-midi, samedi et dimanche sont dédiés aux tournois officiels FIBA 3x3 Challenger et Women's Series.

Le budget prévisionnel 2023 de l'évènement est chiffré à 348 500 €.

Il est proposé de soutenir cette manifestation internationale par le versement d'une subvention, pour un montant de 30 000 € au titre de l'année 2023, l'achat de prestations pour un montant maximal de 20 000 € TTC. Par ailleurs le soutien logistique apporté par la Ville est valorisé à hauteur de 40 000 €.

En 2022, la ville avait soutenu cet événement, d'envergure nationale, à hauteur de 15 000 € de subvention et un soutien logistique de 11 500 € dans un budget de l'organisation de 107 722 €.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention de la Ligue Centre-Val de Loire de Basket-ball en date du 29 mars 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la Ligue Centre-Val de Loire de Basket-ball pour l'édition 2023 ;

- dans ce cadre, attribuer une subvention à la Ligue Centre-Val de Loire de Basket-ball pour un montant total de 30 000 € au titre de l'évènement international Festival de Basket Ball 3x3 édition 2023 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 326, article 65 748, opération SB1H060 service gestionnaire SPO relative à la subvention sports.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-019 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Sport - Approbation d'une convention à passer avec la Ligue Centre-Val de Loire de Basket pour l'organisation d'un tournoi international de basketball U19 masculin au Palais des Sports - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28



**Extrait n°2023-05-25-VODEL-020 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Sport - Approbation d'une convention tripartite à passer avec la Fédération Française de Basketball et la Ligue du Centre-Val de Loire de Basket pour le développement de la discipline sur le territoire orléanais en 2023 et 2024.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	55
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 27 avril 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. RENAULT

N° 20 Sport - Approbation d'une convention tripartite à passer avec la Fédération Française de Basketball et la Ligue du Centre-Val de Loire de Basket pour le développement de la discipline sur le territoire orléanais en 2023 et 2024.

La Ville d'Orléans soutient le secteur du sport pour favoriser la pratique sportive du plus grand nombre, qu'elle soit de haut niveau, compétitive, amateur ou de loisirs. Elle accompagne ainsi le tissu associatif local notamment sur différents axes de développement : parcours d'excellence sportive, rayonnement et attractivité du territoire, formation des bénévoles, sport féminin, pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap, sport santé et bien-être, sport citoyen et environnement.

En outre, la ville d'Orléans, dans le cadre du label « Terre de Jeux », a l'opportunité de mettre plus de sport dans le quotidien des habitants et de les initier à la pratique d'activités physiques et sportives olympiques et paralympiques. La finalité étant de positionner la ville d'Orléans comme une ville de « Terre de sports – accueillante – vivante – attractive – rayonnante ».

La Fédération Française de Basketball (FFBB) développe son Projet sportif fédéral (PSF) 2020-2024 qui a pour principale ambition, le basket pour tous, proche de tous et à la portée de chacun et chacune.

Dans ce cadre, la FFBB souhaite développer l'ensemble de ses offres de pratiques dont le Basket 3x3, sur le territoire orléanais, reconnu comme nouvelle discipline olympique. Elle est particulièrement active et fait figure de pionnière avec un travail de fond mené depuis 2012 pour structurer une discipline qui promeut parfaitement les valeurs du basket français : mixité, dynamisme et respect.

Pour asseoir cette discipline au niveau territorial et ainsi lui permettre de se développer, le Projet sportif fédéral de la FFBB prévoit le développement d'un Plan INFRA 2024 ayant pour ambition de soutenir la création et la réhabilitation d'espaces de pratique extérieure.

La ligue Centre Val de Loire de Basketball organise depuis plusieurs années l'Open 3x3 sur la place du Martroi, cette compétition nationale rassemble les meilleurs joueurs nationaux et se positionne comme une étape qualificative pour la finale. Depuis plusieurs années, la qualité du lieu et les conditions d'accueil orléanaises permettent à ce tournoi d'être classé : meilleure organisation de France. Ainsi, celui-ci a progressé dans la hiérarchie des compétitions devenant « Open 5000 » en 2021, puis en 2023 l'open est surclassé en tournoi international, le « Challenger & Stop Women's Series 3x3 » permettant ainsi l'accueil des équipes de France de basketball 3x3 afin de gagner un maximum de points qualificatifs aux Jeux Olympiques à Paris en 2024.

Cette année le tournoi international aura lieu du 19 au 25 juin 2023 sur la place du Martroi, en centre-ville d'Orléans. L'évènement est gratuit et un grand nombre de spectateurs est attendu.

La commune d'Orléans, la FFBB ainsi que la Ligue souhaitent construire un partenariat pour le développement de la pratique du Basketball sous ses différentes formes et un héritage commun pour la communauté de basketteuses et de basketteurs orléanais, notamment en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024.

Pour cela, la convention vise plusieurs objectifs :

- l'accueil de tournois internationaux FIBA de Basket 3x3 dans l'optique de soutenir la qualification des équipes de France de Basket 3x3 aux JOP de Paris 2024. Dans ce cadre, la commune d'Orléans accompagnera l'organisation du Tournoi International de 3x3 Challenger Women Series, Place du Martroi en juin prochain, avec la présence des équipes de France masculine et féminine ;

- le développement de la pratique du basketball sur le territoire orléanais, en particulier la nouvelle discipline olympique : le Basket 3x3, en réalisant des espaces de pratique adaptés (sols et buts) dans

les quartiers de la ville avec un embellissement via la création d'une œuvre artistique sur les terrains (design actif). Dans ce cadre, la ville d'Orléans a réalisé 5 terrains de 3x3 sur 3 sites dans les quartiers : Murlins, Blossière, Argonne ;

- l'accueil des équipes de France de basketball et des délégations étrangères dans le cadre du label Terre de Jeux et des équipements labellisés Centre de Préparation aux Jeux ;

De ce fait, la FFBB, la Ligue et la commune d'Orléans souhaitent se rapprocher en coordonnant leurs actions.

Pour atteindre leurs objectifs communs, les parties ont convenu de conclure une convention tripartite fixant le cadre et les bases d'une coopération étroite pour 2023 et 2024 en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec la Fédération Française de Basketball et la Ligue du Centre-Val de Loire de Basket pour l'année 2023 et 2024 ayant pour objet l'accompagnement à la pratique et à la promotion du basket sur le territoire ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-021 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Sport - Approbation d'une convention tripartite pour le relais de la flamme à passer avec le comité d'organisation des Jeux de Paris et le conseil départemental du Loiret.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Luc NANTIER

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	54
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 27 avril 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. RENAULT

N° 21 Sport - Approbation d'une convention tripartite pour le relais de la flamme à passer avec le comité d'organisation des Jeux de Paris et le conseil départemental du Loiret.

En septembre 2017, le comité international olympique a octroyé l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à la ville de Paris. Afin de se conformer aux traditions olympiques/paralympiques et d'engager la population dans l'aventure des Jeux, Paris 2024 organise un relais de la flamme parcourant la France jusqu'à Paris, ville hôte des Jeux de 2024.

Le relais de la flamme olympique est une course de relais qui précède chacune des Olympiades des Jeux olympiques modernes au cours de laquelle la flamme olympique est allumée et transportée depuis Olympie, berceau des jeux antiques jusqu'au stade de la ville hôte des Jeux au sein duquel se déroule la cérémonie d'ouverture des festivités olympiques/paralympiques.

Dans le cadre des Jeux de Paris 2024, la flamme marquera le lancement de festivités lié à l'accueil des Jeux sur le territoire national et visitera toutes les régions de France à partir d'avril 2024 lors d'un grand relais jalonné d'étapes symboliques, de moments collectifs et de célébrations dans les territoires. Cet événement vise à fédérer la population locale autour de l'événement, valoriser les ressources patrimoniales, naturelles du territoire et mettre en exergue les acteurs du mouvement sportif qui œuvrent au quotidien sur les territoires.

Le comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 a misé sur un projet inclusif qui intègre les différents échelons territoriaux (départements, collectivités locales) dans le processus décisionnel. Afin de faire de cet événement une réussite, Paris 2024 a identifié l'échelon départemental comme entité pilote du relais de la flamme sur leur territoire respectif avec une contribution financière de 180 000 € demandée aux départements afin de couvrir les coûts d'organisation liés à l'accueil du relais de la flamme.

Le département du Loiret s'est positionné pour être traversé par la flamme et a identifié Orléans comme ville étape de ce relais avec l'organisation d'une parade active dans les rues de la ville, une célébration active gratuite et ouverte à tous composée d'animations sportives et culturelles et la mise en place d'un espace réceptif pour remercier l'ensemble des parties prenantes du relais de la flamme.

La Ville d'Orléans ayant manifesté son intérêt auprès du département du Loiret et du comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 (COJOP) pour être une collectivité étape du relais de la flamme, les trois parties prenantes se sont rapprochées pour formaliser et organiser leur collaboration. Cette collaboration fait l'objet d'une convention à passer avec le COJOP.

Cette convention vise plusieurs objectifs :

- identifier les rôles et responsabilités respectives des trois parties prenantes avec une obligation de coopération mutualisée sur les étapes suivantes : période de définition du parcours (choix d'une date, sélection d'un parcours de 6 km, identification d'un site de célébration...), période de préparation (organisation du relais de la flamme en lien avec le cahier des charges et la convention), période d'étape (mise à disposition des espaces et équipements nécessaires au bon déroulé du relais), période de repli (libération des lieux occupés pour les besoins du relais de la flamme...);
- promouvoir les droits et contreparties accordés à la commune d'Orléans en tant que ville étape du relais (mise en valeur du patrimoine naturel/culturel/bâti du territoire, sélection de 4 relayeurs individuels, visibilité communicationnelle, mise en exergue des associations sportives, culturelles locales le long du relais de la flamme...);
- identifier les contributions techniques, financières de la commune d'Orléans pour l'accueil de ce relais (identification d'un interlocuteur unique, création d'un comité local, obtention à titre gratuit des autorisations d'occupation des dépendances du domaine public, définition d'un plan de circulation, gestion de la sécurisation du site de célébration, recrutement/gestion des volontaires, organisation d'une réception à la charge de la ville étape, mise à disposition de parkings...).

Pour atteindre leurs objectifs communs, les parties ont convenu de conclure une convention tripartite fixant le cadre et les bases d'une coopération étroite pour l'organisation du relais de la flamme en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec le comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 et le conseil départemental ayant pour objet de fixer les modalités d'organisation du passage de la flamme Olympique à Orléans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie.

***M. RENAULT*** – *Les Jeux Olympiques sont un évènement très attendu par tout le monde et nous aurons la chance d'être ville-étape. Il y aura une ville-étape par date. La date est tenue secrète jusqu'au 23 juin. Nous nous sommes battus pour avoir une très belle date, je ne peux pas en dire plus. Entre la première proposition et celle d'aujourd'hui, nous sommes ravis.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-022 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Education - Règlement des activités périscolaires et extrascolaires - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Luc NANTIER

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	54
Quorum.....	28



**Extrait n°2023-05-25-VODEL-023 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Education - Restauration - Accueils de loisirs sans hébergement. - Accueils de loisirs extrascolaires - Activités périscolaires - Actualisation des tarifs - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Aurélien DEVERGE, Ghislaine KOUNOWSKI

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	53
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 27 avril 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : MME BREANT

N° 23                                 Education - Restauration - Accueils de loisirs sans hébergement. - Accueils de loisirs extrascolaires - Activités périscolaires - Actualisation des tarifs - Approbation.

La commune d'Orléans propose pour les élèves des écoles publiques des services périscolaires, matin et soir, et de restauration, adossés au calendrier scolaire.

Les mercredis et pendant les vacances, les accueils de loisirs fonctionnent, sans lien avec l'école d'appartenance, qu'elle soit publique ou privée, gérés en régie.

Les tarifs des activités gérées par la Direction de l'Education sont appliqués à l'année scolaire et leur actualisation s'effectue au 1er jour de la rentrée scolaire.

La tarification est majoritairement liée au quotient familial de chaque famille. Une tarification forfaitaire peut parfois s'appliquer notamment lors de l'application de pénalités.

Pour 2023/2024, ils s'établissent comme suit :

I – Restauration

Il est proposé d'appliquer l'augmentation du taux cadre de 2 % (annexe 1 : grille tarifaire restauration).

II – Activités périscolaires

- Le matin

Un accueil périscolaire est proposé aux familles le matin de 7h30 à 8h30, du lundi au vendredi.

La hausse des tarifs de 2 % est également appliquée (annexe 2-1 : grille tarifaire accueils périscolaires).

- Le soir

Les activités périscolaires proposées :

- en maternelle : accueil périscolaire de 16h30 à 18h30 (annexe 2-1 : grille tarifaire accueils périscolaires).

- en élémentaire :

- L'Aide au Travail Personnel (ATP) dont la gratuité est maintenue jusqu'à la tranche G (annexe 2-2 : grille tarifaire ATP).
- L'accueil périscolaire classique de 16h30 à 18h30 (annexe 2-1 : grille tarifaire accueils périscolaires).

La hausse des tarifs de 2 % est également appliquée.

S'agissant des accueils périscolaires, possibilité est donnée aux familles qui n'auraient pas inscrit leur enfant de le mettre à titre tout à fait exceptionnel. Un tarif occasionnel est prévu à cet effet.

III – ALSH ET ALE

- ALSH gérés en régie :

Les accueils de loisirs du mercredi fonctionnent à la journée. A l'instar des journées de la semaine, les enfants sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 18h00.

Les ALSH lors des vacances continuent, eux, d'accueillir les enfants à partir de 8h00.

Il est proposé de reconduire un certain nombre de dispositions :

- familles non orléanaises : le tarif est celui correspondant au QF de la famille, majoré d'un montant forfaitaire de 11,57 € par jour.

- enfants concernés par un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) en lien avec une allergie alimentaire : ces enfants ne pouvant consommer les repas préparés par le prestataire bénéficient d'un kit panier repas.

Celui-ci génère un tarif particulier. La différence de coût entre le repas traditionnel et le kit panier repas viendra en déduction du prix de journée à l'accueil de loisirs soit une réduction tarifaire de :

- 0.55 € pour les tranches A à D de QF,

- 1.10 € pour les tranches E à G de QF,

- 1,65 € pour les tranches H à J de QF,

- un supplément au prix de journée de 2,96 € est demandé pour tout enfant bénéficiant d'une nuit au centre l'été et de 4,08 € pour tout enfant bénéficiant d'une journée en camping,

- la hausse des tarifs de 2 % est également appliquée.

Annexe 3-1 : grille tarifaire des ALSH mercredi et vacances

- Ateliers Ludo-Educatifs (ALE) :

Pour 2022/2023, il est proposé d'appliquer la hausse des tarifs de 2%, et de solliciter les familles en fonction de leur Quotient Familial sur la base d'un tarif modique allant de 0.52€ à 5.25€ pour les 3 heures d'ALE. S'ajoute à cela une tarification symbolique si la famille souhaite bénéficier de la garderie avant ou après les ALE (annexe 3-2 : grille tarifaire des ALE).

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Education et Sports ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les grilles de tarifs ci-jointes, pour une application au jour de la rentrée scolaire de septembre 2023 ;

- imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

**M. le Maire** – *Je me permets de faire remarquer que, par rapport à l'inflation qui est de l'ordre de 6 %, nous augmentons les tarifs de 2 %, c'est-à-dire qu'en euros constants, le prix baisse de 4 %.*

**M. CHAPUIS** – *J'entends ce que vous dites, Monsieur le Maire, mais les salaires n'ont pas augmenté. Je peux vous montrer des fiches de paie de salariés du privé qui n'ont pas augmenté. Il y en a ! Ceux qui ne sont pas augmentés sont souvent ceux qui bénéficient des tarifs les plus bas. Vous allez me dire qu'il y a des tarifs dégressifs et des tarifs au quotient familial qui font que les tarifs sont assez bas, mais tous les tarifs de la ville augmentent. D'une manière un peu mathématique, tous les tarifs de la ville augmentent.*

*C'est un choix politique d'assumer le fait de ne pas faire répercuter tout ou partie de l'inflation sur les familles. Vous faites le choix de faire peser sur les familles une partie de l'inflation. Nous vous poussons chaque année à essayer de prendre en charge cette part de l'inflation, encore plus en ce moment, alors que les situations sont de plus en plus dramatiques. Aujourd'hui, c'est un constat qui est partagé par tout le monde, les familles en difficulté le sont encore plus, et ceux qui ne l'étaient pas avant tombent dans la précarité. Ce sont des constats faits par l'ensemble des associations qui accompagnent ce type de famille. On voit des gens de plus en plus nombreux avoir recours à des associations d'accompagnement, y compris pour l'aide alimentaire.*

*Je peux l'entendre, c'est un coût pour la Ville de prendre en charge l'augmentation de l'inflation sur les tarifications, mais c'est comme pour la question de la natation, ce sont des choix politiques. Vous ne faites pas le choix politique, vous êtes libres d'arbitrer dans le budget de la Ville et de faire impacter une part de l'inflation sur les familles orléanaises dans l'augmentation de ces tarifs de manière assez linéaire. Je regrette, dans une situation aussi complexe et aussi dure pour un grand nombre de familles qui n'ont pas vu augmenter leur salaire du niveau de l'inflation, le fait de leur faire payer une part de cette inflation.*

**M. GAUTIER** – Je voudrais rebondir sur ce que vous venez de dire, Monsieur CHAPUIS. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Je fais partie d'une organisation professionnelle, je suis chef d'entreprise, j'ai été président d'une institution consulaire. J'ai beaucoup de relations avec eux et avec elles et je peux vous dire que la majorité des salaires ont été augmentés. Le SMIC a été augmenté en fonction de l'inflation trois fois, et il va être augmenté une quatrième fois.

Vous revenez sur l'augmentation de 2 % des tarifs de la Ville. Si vous n'augmentez jamais rien pendant un nombre d'années, à un moment, vous allez arriver à un effet butoir. Augmenter une cantine de 56 à 57 centimes... Quelle famille peut faire manger un enfant à 57 centimes chez lui ou chez elle ? Personne. Si vous prenez des pâtes, un œuf...

**M. CHAPUIS** – (Intervention hors micro inaudible.)

**M. le Maire** – Monsieur CHAPUIS, vous n'avez pas la parole.

**M. CHAPUIS** – Il m'interpelle.

**M. GAUTIER** – Vous me répondrez après.

Je vais dans le sens de Mme BRÉANT et de la politique menée par le maire. On ne peut pas ne pas augmenter un peu. L'augmentation est de 6 %. Le bouclier tarifaire est de 15 %. Les salaires ont augmenté, vous ne pouvez pas dire le contraire. Que quelques salaires n'aient pas augmenté, peut-être, mais je ne suis pas d'accord avec vous.

La politique tarifaire qui est engagée par le maire et par l'adjointe qui s'en occupe est légitime et normale. C'est comme le coût des transports. Vous parlez toujours du coût des transports et de la gratuité. Je vous l'ai dit l'autre jour en Conseil métropolitain, vous utilisez une gratuité avec un quotient familial, mais la personne qui gagne beaucoup plus qu'un SMIC va bénéficier également de la gratuité. Où est l'équilibre ? Cela ne fonctionne pas. Les 2 % sont valables et légitimes aujourd'hui dans l'augmentation de la Ville d'Orléans.

**M. MARTIN** – Ce n'est pas la première fois ce soir que j'entends le sectarisme de M. CHAPUIS par rapport au secteur privé. C'est assez irritant dans la mesure où vous pourrez toujours indiquer qu'il y a un bulletin de paie du secteur privé qui n'a pas bénéficié de l'augmentation. Le SMIC a augmenté. Tous les salaires proches du SMIC ont augmenté. Je rappelle la tension sur le marché de l'emploi. Un employeur qui veut avoir du personnel doit augmenter les rémunérations. Le chômage qui a baissé, et c'est très bien, de plus d'un million fait qu'il y a une tension sur le marché de l'emploi. Si vous ne consentez pas des augmentations de salaire, qui sont tout à fait normales, vous n'avez pas de personnel. Il ne faut pas l'ignorer. 2 % est un tarif plus que minimum dans les augmentations. Dans l'analyse de l'évolution du pouvoir d'achat, on est très influencé par ce qui coûte cher en matière alimentaire, mais dans le budget, la part alimentaire, qui est supérieure à 6 %, ne représente pas la part majoritaire. Le logement n'a pas augmenté durant la même période, il est resté stable. Il faut raison garder et ne pas toujours mettre en cause le secteur privé.

**M. DEVERGE** – Je vais rassurer M. MARTIN, je ne vais pas remettre en cause le secteur privé.

Monsieur GAUTIER, on a tous certaines connaissances dans nos domaines socioprofessionnels et on voit tous défiler des bulletins de paie, mais le salaire, ce n'est pas que le bulletin de paie. C'est aussi, par exemple, la question des heures supplémentaires. Sauf erreur de ma part, on n'arrive pas à un niveau d'heures supplémentaires antérieur au Covid, donc in fine, même si le taux horaire est supérieur, le salaire peut être moindre. Si en contrepartie les choses du quotidien augmentent, qui ne sont pas que la nourriture parce que tout augmente, même une simple augmentation de restauration scolaire peut avoir un impact sur le budget d'un foyer. Je ne peux pas vous laisser dire que c'est la normalité et la légitimité. Il faut assumer. Chacun dit ce qu'il veut, mais c'est un choix politique.

Je suis quelqu'un qui aime beaucoup le sport, je ne vais pas aller contre cela, mais quand je vois les sommes qui sont engagées dans le domaine sportif, que l'on ne me dise pas – c'est un choix politique – que l'on est forcé et que c'est normal d'augmenter la restauration scolaire. C'est un équilibre, et je sais, Monsieur MARTIN, que ce n'est pas évident à faire, mais que l'on ne nous dise pas que c'est une normalité ou que c'est légitime.

**M. MONTILLOT** – Je vais faire plaisir à M. CHAPUIS en disant qu'il a raison sur un point : il y a des choix politiques. Nous assumons les choix politiques de la majorité municipale dans le domaine de la tarification de la restauration scolaire et je vais vous expliquer pourquoi. Les 57 centimes dont on parle, mais aussi les autres tarifs... Aucune commune de la métropole d'Orléans, ni Saran, ni Fleury-les-Aubrais, ni Saint-Jean-de-Braye, ni Saint-Jean-de-la-Ruelle, ni Semoy, n'a des tarifs aussi bas. Quand il y a eu l'idée du petit-déjeuner à 1 €, on a dit que cela allait être compliqué, parce qu'on était à 50 centimes à cette époque. C'était comme STRAUSS-KAHN sur les 35 heures. Il faut être honnête, quand on a un débat sur les questions tarifaires, au Conseil régional Centre-Val de Loire, il y a une

augmentation de 3 % pour les lycéens. Peut-être que les parents des lycéens dans la région Centre-Val de Loire et à Orléans ont des salaires qui augmentent, des fiches de paie qui augmentent, mais pas les parents des enfants qui sont dans les écoles d'Orléans.

Je pense que, dans la vie politique, il faut raison garder, être logique avec soi-même. Lorsqu'on affirme des choses, que l'on met en cause et que l'on essaie, devant quelques caméras ou quelques journalistes, de dire « la gratuité et pas d'augmentation », il faut le faire partout. Quand nous sommes à 57 centimes, je vous invite à dire à certains de vos camarades des communes voisines de baisser à 57 centimes. Ce n'est pas une augmentation de 2 %, ce sera une diminution de 50 %. J'invite à un peu de modération et d'humilité quand on aborde ces sujets, et à un peu moins de posture politicienne. Cela ne fait pas de mal dans ce monde de brutes.

**M. CHAPUIS** – Monsieur MONTILLOT, quand vous parlez de posture politicienne, cela me fait sourire. C'est vous qui me lancez sur la Région. En effet, il y a une augmentation de 3 %, mais dans mon souvenir, ils ont la gratuité des transports.

**M. MONTILLOT** – Pas encore !

**M. CHAPUIS** – Les jeunes, si.

**M. MONTILLOT** – Non, pas encore !

**M. CHAPUIS** – Cela va venir. J'espère que l'on y sera peut-être avant eux. Vous pensez que l'on y sera avant eux ?

J'aime bien quand on interpelle sur les autres collectivités, mais il faut rester modeste sur les injonctions que l'on peut avoir sur les autres collectivités. Je pense que si l'on veut se comparer à chaque fois, on le fera, mais on essaie de rester à notre place, dans les rangs de cette collectivité, et de ne parler que de cette collectivité, et des Orléanaises et Orléanais. Me faire traiter de radical ou de sectaire me fait sourire, mais dans mes propos, je n'ai jamais opposé privé et public. Si je n'ai parlé que de privé, c'était pour dire que la collectivité Ville avait augmenté les salaires. J'aurais pu le dire.

**M. MARTIN** – Cela n'arrête pas !

**M. CHAPUIS** – Jamais, Monsieur MARTIN.

**M. MARTIN** – Plusieurs fois ce soir, vous avez cité le privé.

**M. CHAPUIS** – Est-ce que je peux terminer ?

**M. le Maire** – Bien sûr, allez-y.

**M. CHAPUIS** – Sur la question du SMIC, seuls 12 % des salariés sont au SMIC ; je peux entendre un certain nombre de choses, mais il y a la réalité. J'ai l'impression qu'il y a une certaine déconnexion par rapport à la situation actuelle des Orléanaises et des Orléanais. Je ne vais pas parler de la situation en France, mais on a une précarisation des familles. Si vous me dites que tout va bien à Orléans, qu'il n'y a pas de précarité, qu'il n'y a pas de familles pauvres, il y a une certaine déconnexion, et si c'est radical et sectaire de dire cela, je l'assume. Je pense qu'un grand nombre d'entre vous, vous êtes face à des réalités et vous voyez ces familles qui sont en difficulté.

Nous dire que les salaires ont augmenté et qu'au final, cela ne va pas si mal, non, il y a une grande pauvreté à Orléans et il y a des gens qui n'étaient pas dans la précarité mais qui sont en train de tomber petit à petit dans la précarité. Monsieur MONTILLOT, vous l'avez très bien dit et je l'avais dit dans mon propos introductif, ce sont des choix politiques, assumez-les. M. MONTILLOT les assume, d'autres un peu moins. Vous avez décidé de faire payer une part de l'inflation, et je l'ai dit de manière très transparente et très objective. Vous avez décidé de faire peser, non pas l'entièreté de l'inflation, mais une part de l'inflation, sur les familles qui paient la restauration au quotidien.

J'entends les 57 centimes, et cela a toujours été salué, nous ne l'avons jamais remis en question. Vous pouvez m'inventer des propos que je n'ai pas tenus, mais je n'ai jamais remis en question ces 57 centimes. Cela ne concerne qu'une petite part des familles, et aujourd'hui, l'augmentation concerne tout le monde.

Je ne vais pas relancer le débat sur la gratuité, parce que ce que j'entends, c'est aussi, comme vous aimez vous comparer, insulter les autres collectivités qui ont fait le choix de la gratuité des transports, qui ont fait des choix politiques et qui les assument. Ne soyons pas caricaturaux sur la gratuité. Certaines collectivités font ce choix et arrivent à le porter, à le financer et à soutenir une bonne qualité de réseau. Un jour, j'espère, que l'on aura un débat dépassionné sur le sujet, où l'on pourra objectiver que la gratuité n'est pas un tabou insurmontable, y compris sur les questions de mobilité.

**M. le Maire** – Le débat dépassionné, Monsieur CHAPUIS, suppose que l'on soit dans la bonne foi. Pardonnez-moi de le dire, je vous trouve beaucoup dans la mauvaise foi dans tout ce que vous dites.

*Si je vous écoutais et si nous mettions en œuvre ce que vous proposez au fil des délibérations, nous mettrions la Ville d'Orléans en faillite. C'est exactement cela qui pourrait se passer. Je m'honore au contraire, malgré une situation difficile, d'avoir une Ville qui est en bon état. Si les finances sont en bon état, cela nous permet d'investir, de répondre à beaucoup de demandes, que ce soit des demandes du quotidien ou sur des projets plus conséquents.*

*Si je vous écoutais, ce serait la gratuité, qui n'existe pas... C'est un mot inventé parce que tout cela a un coût. La gratuité des transports, c'est plus de 20 M€ qu'il faudrait trouver annuellement, de l'ordre de 25 M€, Monsieur ROY, sous votre contrôle. Si je vous écoutais sur ces tarifs, ce sont également des millions d'euros qu'il faudrait compenser dans la durée. Tous les ans, vous faites le même type d'intervention en demandant à chaque fois, soit la non-augmentation des tarifs, soit la gratuité. Si vous faites un calcul d'actualisation, comme on dit en statistique ou en économétrie, vous arrivez, au bout de 10 ans ou 20 ans, à une déconnexion totale entre le coût réel que vous supportez et ce qui est payé pour répondre à ce coût. Cela s'appelle l'ouverture des ciseaux. C'est très facile de le dire quand on n'est pas au pilotage, mais cela s'appelle de la démagogie. Je crois que les Français en général et les Orléanais par conséquent en ont un peu marre de cette démagogie ambiante, parce qu'ils savent ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Je pense que l'on pourrait s'honorer tous à tenir un langage de vérité.*

*Aujourd'hui, il y a une inflation. Bien sûr qu'elle pénalise tout le monde, que ce soit les personnes, les collectivités, les entreprises dont on a vu que certaines étaient menacées de fermeture à cause de la hausse des tarifs de l'énergie. Il y a une situation difficile, je pense que tout le monde est parfaitement d'accord. La question est comment on l'affronte dans la responsabilité qui est la nôtre et comment on fait en sorte de piloter le navire par gros temps et de ramener le navire au port. C'est très facile de ne pas se soucier d'où va le navire et de le faire couler au milieu de l'océan. Le cumul de ces non-augmentations et de ces gratuités amène à une faillite dans la durée ! Si vous voulez, on pourrait le démontrer très facilement par les chiffres et l'actualisation des chiffres.*

*J'ajoute que ce qui est proposé – retrouvons un peu de raison –, c'est une augmentation de 2 % par rapport à une inflation de 6 %. Si l'on était à une proposition de 6 % ou plus, vous pourriez vous interroger légitimement en faisant remarquer que c'est assez substantiel. Cela pourrait d'ailleurs être justifié à la hauteur de l'inflation, parce que la Ville ne gagnerait rien là-dessus. Nous sommes très en dessous de l'inflation moyenne, avec des tarifs déjà très bas. Je suis au regret de le dire et de le constater dans le prolongement de ce qu'a dit M. MONTILLOT, toutes les collectivités ne font pas la même chose. Toutes les collectivités ne sont pas, sur les taxes que nous percevons, à 0 % d'augmentation des taux. J'aimerais entendre votre même acharnement et votre même conviction pour saluer l'effort remarquable que nous faisons pour maintenir les taux de fiscalité.*

*En retour, que faisons-nous dans cette période difficile au regard de la responsabilité pour les agents de la Ville et de la Métropole ? Nous augmentons – cela a été une décision nationale – de l'ordre de 3,5 %, et de notre responsabilité, nous ajoutons de l'ordre de 1 M€ cette année de dépenses supplémentaires au profit des agents. J'aimerais l'entendre. Ce serait équilibré. Pour financer tout cela, comment vous faites ? Vous ne ferez pas, et c'est irresponsable. Je vous mets au défi de nous proposer un budget équilibré avec les gratuités que vous proposez, notamment pour les transports de la Métropole – 25 M€ minimum à trouver rien que pour cette politique –, et les gratuités et les non-augmentations de tarifs que vous proposez pour tout ce qui relève, soit de la Métropole, soit de la Ville d'Orléans.*

*Vous dites que comparaison n'est pas raison. Je vous entends, mais tout de même un peu. Quand je vois les hausses de fiscalité en France, notamment un village qui se situe au nord d'Orléans et qui augmente sa taxe foncière de 50 %, si je ne me trompe pas – j'aurais vu un mauvais reportage sur une télévision nationale, mais je ne pense pas que la télévision nationale, locale ou régionale se trompe dans les chiffres –, j'aimerais que l'on en parle. M. MONTILLOT a parlé des augmentations, et je ne les critique pas, de la Région ou du Département. Je ne critique pas les augmentations des autres communes, y compris, Monsieur CHAPUIS, celles qui sont de votre bord politique. Elles augmentent toutes, et il faudrait que seule Orléans n'augmente pas. Il y a peut-être une ou deux exceptions sur tel ou tel tarif, mais sur la globalité, je vous mets au défi de nous montrer qui n'augmente jamais ses tarifs et qui fonctionne à la gratuité pour la restauration scolaire. Il y en a peut-être, mais je n'en connais pas. Je trouve que votre propos est très démagogique et, au regard de la responsabilité qui nous incombe, irresponsable. Je vous le dis droit dans les yeux, je le pense profondément.*

*Mes chers collègues, nous avons eu un débat riche et nourri sur cette question.*

ADOPTE AVEC 46 VOIX POUR  
ET 7 VOIX CONTRE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-024 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Finances - S.E.M.D.O. - Aménagement de la ZAC du Fil Soie - Garantie d'un emprunt de 8 000 000 € à hauteur de 80 %. Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Béatrice BARRUEL, Jérôme BORNET, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Alexandre HOUSSARD, Nadia LABADIE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Florent MONTILLOT, Isabelle RASTOUL, Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	9
Nombre d'élus en exercice .....	46
Nombre de votants .....	44
Quorum.....	24

Séances
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N° 24                                 Finances - S.E.M.D.O. - Aménagement de la ZAC du Fil Soie - Garantie d'un emprunt de 8 000 000 € à hauteur de 80 %. Approbation.

La S.E.M.D.O (Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais) réalise l'aménagement de la ZAC du Fil Soie à Orléans, dans le cadre du traité de concession d'aménagement approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 13 novembre 2017 et envisage de mettre en place un prêt de 8 000 000 € d'une durée maximum de 84 mois.

La S.E.M.D.O sollicite la garantie financière de la Ville d'Orléans à hauteur de 80% de ce prêt qui sera souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Organisme prêteur : Caisse d'Epargne Loire Centre
- Montant du prêt : 8 000 000 €
- Quotité garantie : 80% soit 6 400 000 €
- Durée du financement : 84 mois
- Commission d'engagement : 0,10% du montant de l'autorisation / prélevée en une seule fois
- 1<sup>ère</sup> phase : phase de mobilisation reconstituable
  - Durée maximale : 24 mois jusqu'au 15 juin 2025
  - Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + marge de 0,63 %

Dans l'hypothèse où l'Euribor de référence pour toute période d'intérêts serait inférieur à zéro, l'Euribor de référence retenu pour les besoins du présent prêt pour cette période d'intérêt sera réputé égal à zéro.

- Périodicité : facturation trimestrielle des intérêts
- Mise à disposition des fonds : au fur et à mesure des besoins pour toute demande notifiée
- Base de calcul des intérêts : exact / 360
- Consolidation :
  - possible(s) à tout moment selon les conditions indiquées pour la phase de consolidation
  - Montant minimum de consolidation total au terme de la phase de mobilisation : 100 % du montant de l'autorisation
- 2<sup>ème</sup> phase : phase de consolidation à la carte – 60 mois maximum
  - Taux fixe pour un versement au plus tard le 15 juin 2025 : 3,03 %
  - Profil d'amortissement : amortissement progressif, base 30/360 pour le taux fixe

- Périodicité : trimestrielle / annuelle
- Remboursement anticipé du capital (total ou partiel) : possible à chaque échéance moyennant un préavis.

Cf conditions générales – sans indemnité en cas de cession

La garantie de la Ville d'Orléans est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.E.M.D.O., dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse d'Epargne Loire Centre, la commune d'Orléans s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.E.M.D.O pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La ville d'Orléans s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par la S.E.M.D.O. ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 6 400 000 €, représentant 80% d'un prêt de 8 000 000 €, que la S.E.M.D.O souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Loire Centre et la S.E.M.D.O.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE  
FLORENT MONTILLOT,  
BEATRICE BARRUEL, LAURENCE CORNAIRE,  
ROMAIN ROY, NADIA LABADIE,  
PASCAL TEBIBEL, THIBAUT CLOSSET,  
JEROME BORNET, ALEXANDRE HOUSSARD

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-025 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Finances - SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Réhabilitation de 80 logements collectifs situés résidence Croix Feuillatre, 14, 16, 18, 20 rue Paul Lemesle et 1, 3, 5, 7 rue Croix Feuillatre à Orléans- Garantie d'un emprunt de 908 315,44 € à hauteur de 50% - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Anne-Frédéric AMOA, Jérôme BORNET, Régine BREANT, Florence CARRE, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Virginie MARCHAND, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	7
Nombre d'élus en exercice .....	48
Nombre de votants .....	45
Quorum.....	25

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N° 25                      Finances - SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Réhabilitation de 80 logements collectifs situés résidence Croix Feuillatre, 14, 16, 18, 20 rue Paul Lemesle et 1, 3, 5, 7 rue Croix Feuillatre à Orléans- Garantie d'un emprunt de 908 315,44 € à hauteur de 50% - Approbation.

Par courrier reçu en date du 28 mars 2023, SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS sollicite la garantie financière de la commune d'Orléans à hauteur de 50 % d'un prêt de 908 315,44 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

Ce prêt, constitué de 1 ligne, est destiné à financer la réhabilitation de 80 logements collectifs locatifs sociaux situés résidence Croix Feuillatre, 14, 16, 18, 20 rue Paul Lemesle et 1, 3, 5, 7 rue Croix Feuillatre à Orléans.

Orléans Métropole est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées dans la proposition commerciale jointe en annexe à la délibération, cette dernière faisant partie intégrante de la présente délibération.

- Ligne du prêt 1 (Prêt à impact Environnemental)

- Organisme prêteur : Caisse d'Epargne Loire Centre
- Montant du prêt : 908 315,44 €
- Quotité garantie : 50 % soit 454 157,72 €
- Point de départ de l'amortissement : 05/07/2023
- Durée de la période d'amortissement : 180 mois
- Mode d'amortissement du capital : échéances constantes
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Différé d'amortissement : Néant
- Taux d'intérêt fixe : 3,37%
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Frais de dossier indicatifs : 908,00 €

La garantie de la commune d'Orléans est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Loire-Centre, la commune d'Orléans s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50% (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune d'Orléans s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS ;

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2298 et L. 2305 du code civil ;

Vu la décision de financement ANRU n° C0793-33-0024 ;

Vu la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne Loire-Centre en annexe validée par SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 454 157,72 €, représentant 50 % d'un prêt de 908 315,44 €, que SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Loire Centre et SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS ;
- approuver la convention de garantie à passer avec SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE  
REGINE BREANT, LAURENCE CORNAIRE,  
FLORENCE CARRE,  
ANNE-FREDERIC AMOA,  
VIRGINIE MARCHAND,  
THIBAUT CLOSSET, CHRISTEL ROYER

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-026 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Finances - SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Réhabilitation de 158 logements collectifs situés résidence Clos Boudard (quartier Argonne) à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 769 939,62 € à hauteur de 50% - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Frédéric ROSE

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Anne-Frédéric AMOA, Jérôme BORNET, Régine BREANT, Florence CARRE, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Virginie MARCHAND, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	7
Nombre d'élus en exercice .....	48
Nombre de votants .....	45
Quorum.....	25

Séances
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. MARTIN

N° 26                                      Finances - SEM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - Réhabilitation de 158 logements collectifs situés résidence Clos Boudard (quartier Argonne) à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 769 939,62 € à hauteur de 50% - Approbation.

Par courrier reçu en date du 28 mars 2023, LES RÉSIDENCES DE L'ORLÉANAIS sollicite la garantie financière de la commune d'Orléans à hauteur de 50 % d'un prêt de 1 769 939,62 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

Ce prêt, constitué de 1 ligne, est destiné à financer la réhabilitation de 158 logements collectifs locatifs sociaux situés résidence Clos Boudard à Orléans.

Orléans Métropole est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées dans la proposition commerciale jointe en annexe à la délibération, cette dernière faisant partie intégrante de la présente délibération.

- Ligne du prêt 1 (Prêt à impact Environnemental) :

- Organisme prêteur : Caisse d'Epargne Loire Centre
- Montant du prêt : 1 769 939,62 €
- Quotité garantie : 50 % soit 884 969,81 €
- Point de départ de l'amortissement : 05/07/2023
- Durée de la période d'amortissement : 180 mois
- Mode d'amortissement du capital : échéances constantes
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Différé d'amortissement : Néant
- Taux d'intérêt fixe : 3,37%
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Frais de dossier indicatifs : 1 770,00 €

La garantie de la commune d'Orléans est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LES RÉSIDENCES DE L'ORLÉANAIS, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Loire-Centre, la commune d'Orléans s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à LES RÉSIDENCES DE L'ORLÉANAIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50% (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune d'Orléans s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec LES RÉSIDENCES DE L'ORLÉANAIS précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par LES RÉSIDENCES DE L'ORLÉANAIS ;

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2298 et L. 2305 du code civil ;

Vu la décision de financement ANRU n° C0793-33-0021 ;

Vu la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne Loire Centre en annexe validée par LES RÉSIDENCES DE L'ORLÉANAIS ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 769 939,62 €, représentant 50 % d'un prêt de 884 969,81 €, que LES RÉSIDENCES DE L'ORLÉANAIS souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Loire Centre et LES RÉSIDENCES DE L'ORLÉANAIS ;
- approuver la convention de garantie à passer avec LES RÉSIDENCES DE L'ORLÉANAIS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de garantie à passer avec LES RÉSIDENCES DE L'ORLÉANAIS.

ADOpte A L'UNANIMITE  
NON PARTICIPATION AU VOTE DE  
REGINE BREANT, LAURENCE CORNAIRE,  
FLORENCE CARRE, ANNE-FREDERIC  
AMOA, VIRGINIE MARCHAND, THIBAUT  
CLOSSET, CHRISTEL ROYER

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-027 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Commande Publique - Marché public de travaux de réhabilitation des futurs locaux de l'inspection académique dans l'ancienne école maternelle du groupe scolaire René Guy Cadou - Autorisation de signature de la déclaration sans suite du marché public de travaux.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Olivier GEFFROY, Stéphanie RIST, Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	50
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 15 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. HOUSSARD

N° 27                      Commande Publique - Marché public de travaux de réhabilitation des futurs locaux de l'inspection académique dans l'ancienne école maternelle du groupe scolaire René Guy Cadou - Autorisation de signature de la déclaration sans suite du marché public de travaux.

Après rédaction du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article R. 21123-1 et suivants du code de la commande publique avec l'allotissement suivant :

- Lot n°1 : Désamiantage / démolition
- Lot n°2 : Maçonnerie / GO
- Lot n°3 : Travaux de pose de plaques de plâtres
- Lot n°4 : Menuiseries intérieures
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures
- Lot n°6 : Sols souples / Faïence / Carrelage
- Lot n°7 : Faux plafonds / Peinture
- Lot n°8 : Electricité
- Lot n°9 : Chauffage / Plomberie/ Sanitaires

31 offres ont été reçues dans les délais pour cette consultation.

Une partie des candidats n'a pas exprimé son accord pour prolonger la validité de son offre au-delà de la date limite initialement fixée, représentant la majorité des lots prévus pour cette consultation.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la décision de déclaration sans suite des 9 lots de la procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation des futurs locaux de l'inspection académique dans l'ancienne école maternelle du groupe scolaire René Guy Cadou ;

L'intégralité des 9 lots déclarés sans suite se décompose ainsi :

- Lot n°1 : Désamiantage / démolition
- Lot n°2 : Maçonnerie / GO
- Lot n°3 : Travaux de pose de plaques de plâtres
- Lot n°4 : Menuiseries intérieures
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures
- Lot n°6 : Sols souples / Faïence / Carrelage

- Lot n°7 : Faux plafonds / Peinture
- Lot n°8 : Electricité
- Lot n°9 : Chauffage / Plomberie / Sanitaires

**M. HOUSSARD** – *Dans ce dossier, l'analyse n'a pas pu être réalisée dans les délais prévus. Il a donc été demandé aux candidats s'ils acceptaient de prolonger la validité de leur offre au-delà du délai initialement fixé, mais un certain nombre de soumissionnaires n'a pas souhaité donner son accord. Nous devons donc déclarer ce marché sans suite et le relancer prochainement.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-028 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Commande publique - Marché public de travaux à passer pour la rénovation du terrain de football en gazon synthétique - Stade des Montées - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Michel MARTIN  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Régine BREANT, Evrard LABLEE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST, Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	48
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 15 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. HOUSSARD

N° 28                                    Commande publique - Marché public de travaux à passer pour la rénovation du terrain de football en gazon synthétique - Stade des Montées - Approbation.

La commune d'Orléans souhaite procéder à la rénovation du terrain de football en gazon synthétique du stade des Montées (Marcel Garcin) à Orléans.

Les objectifs sont les suivants :

- dépose du gazon artificiel existant qui est très usé et remplacement par un revêtement répondant aux normes permettant son homologation. Les instances de la fédération française de football avaient homologué le terrain en 2022 à la condition que celui-ci soit remis en état en septembre 2023 ;
- qualité des prestations à exécuter répondant aux normes d'homologation et concernant l'aspect environnemental : remplissage du nouveau revêtement en matière naturelle (noyaux d'olives).

La consultation est passée par marché à procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du code de la commande publique.

Le marché est traité à prix forfaitaire, sur la base d'une décomposition du prix global et forfaitaire.

2 offres ont été réceptionnées dans les délais.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

Critère n°1 : Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique (Note sur 10 - pondération : 35%) décomposé comme suit :

- Sous-critère n°1 (pondération 10%) : qualité des échantillons analysée au vu :
  - de la qualité du fibrage du tapis (y compris ligne blanche) : résilience des brins, répartition homogène de la fibre, couleur se rapprochant le plus possible du gazon naturel, douceur, confort ;
  - de la finesse du granulat, appréciée au regard des échantillons demandés ;
- Sous-critère n°2 (pondération 10%) : moyens (humains et matériels) mis en œuvre en vue de respecter les délais : Cohérence entre le planning proposé et les moyens mis à disposition pour chaque tâche définie au planning dans le cadre du chantier, apprécié au regard de la partie A et B du cadre de mémoire technique ;
- Sous-critère 3 (pondération 5%) : pertinence des références sur des chantiers similaires des agents mis à disposition dans le cadre de l'exécution du marché, expérience et formation des agents mis à disposition dans le cadre de l'exécution du marché, apprécié au regard des parties B et C du cadre de mémoire technique ;
- Sous-critère n°4 (pondération 5%) : critère environnemental, examiné au vue du pourcentage et des modalités de recyclage du tapis et du granulat en fin de vie apprécié au regard de la partie G du cadre de mémoire technique ;
- Sous-critère 5 (pondération 5%) : durée de garantie du revêtement (minimum : 5 ans) apprécié au regard de la partie E du cadre de mémoire technique.

Critère n°2 : Prix des prestations apprécié au regard du montant total du prix global et forfaitaire (pondération 65 %)

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché relatif à la rénovation du terrain de football en gazon synthétique-Stade des Montées à Orléans, à passer avec l'entreprise ART DAN qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 445 500 € HT, soit 534 600 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché au nom de la Mairie ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, section d'investissement, fonction 322, nature 2128, opération SB1P018, gestionnaire VOI, destinataire SPO, engagement 23VOI00024.

**M. DUPLESSY** – *J'ai plusieurs remarques et questions.*

*Sur la forme, je regrette que ce marché, qui est quand même un marché à contrat à exclusivité, donc qui ne fait l'objet ni de mise en concurrence ni de publicité, soit présenté de manière aussi succincte. Le fait qu'il ne passe pas en commission d'appel d'offres ne permet pas au Conseil municipal de le regarder en détail. Ce serait bien qu'à l'avenir, pour ce type de contrat à exclusivité, on ait un peu plus de détails sur le contenu des achats, étant donné que sa procédure de passation est très particulière et très facilitée en raison du caractère exclusif des prestations que propose le prestataire.*

*Ensuite, la durée de ce contrat est de quatre ans. Habituellement, les prestations liées à ce type d'événement sont achetées annuellement. D'ailleurs, j'ai vérifié pour les années précédentes, ce marché était toujours passé de manière annuelle. On passe d'un coup sur quatre ans, ce qui me semble énorme. Au vu de l'objet du marché, je ne comprends pas parce qu'il me semble que l'obtention de l'ATP est remise en lice chaque année. On ne sait même pas si on l'aura dans un an. Comme cela fait une dizaine d'années qu'on l'a, le doute est mince.*

*Ma question de fond porte sur le montant. On est sur un montant de 800 000 € sur quatre ans, donc si je rapporte à chaque édition, on serait sur une moyenne de 200 000 € de prestations de valorisation de la commune dans cet open de tennis. Habituellement, on est sur 85 000 €.*

**M. HOUSSARD** – *On ne parle pas de la même chose.*

**M. le Maire** – *Je me suis dit que j'avais manqué quelque chose, mais vous n'êtes pas sur la bonne délibération.*

**M. DUPLESSY** – *Je peux m'arrêter là et reprendre après.*

**M. le Maire** – *Ou continuer. Vous n'êtes pas obligé de tout reprendre.*

(Rires.)

**M. DUPLESSY** – *C'était un peu complexe.*

**M. le Maire** – *Je vous le concède. Vous m'avez perdu en route parce qu'on n'était pas sur la bonne délibération. Je me suis dit « M. DUPLESSY dit des choses sensées en général, donc de quoi s'agit-il ? ».*

*Il n'y a pas besoin d'apporter des précisions sur la délibération concernant le synthétique de football. Il y a eu un marché, deux offres ont été proposées. Il y a un choix, des critères pondérés, comme de coutume. Pour lever toute ambiguïté, le marché a été passé en bonne et due forme, de manière classique. La commission d'appel d'offres s'est réunie.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

## **Extrait n°2023-05-25-VODEL-029 du registre des délibérations du conseil municipal**

-----

### **Séance du 25 mai 2023**

Commande Publique - Réalisation de prestations de promotion de la commune d'Orléans dans le cadre de compétitions de Tennis de haut niveau – Approbation d'un marché public à passer avec l'entreprise Europe Promotion Services.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

#### **PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Christel ROYER

#### **ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

#### **ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Thibaut CLOSSET, Evrard LABLEE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST, Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	48
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 27 avril 2023
Commission ressources et moyens généraux du 15 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. HOUSSARD

N° 29                                      Commande Publique - Réalisation de prestations de promotion de la commune d'Orléans dans le cadre de compétitions de Tennis de haut niveau – Approbation d'un marché public à passer avec l'entreprise Europe Promotion Services.

L'Open d'Orléans est depuis de longues années le plus important tournoi de tennis ATP Challenger en France et dans le monde sur plus de 160 tournois. L'Open d'Orléans a assis sa notoriété notamment grâce à la présence au Palais des Sports de joueurs de tennis du TOP 100 mondial tels que : GASQUET, MEDVEDV, TSONGA, RUBLEV, POUILLE, STEPANEK, SIMON, BAGHDATIS, LLODRA, MAHUT, ou encore de jeunes talents du tennis français tel qu'Ugo HUMBERT par exemple.

En tant qu'organisatrice du CO'Met Orléans Open, l'entreprise Europe Promotion Services est détentrice d'un droit d'exclusivité attribuée par l'Association des Tennismen Professionnels (ATP) pour l'organisation d'un tournoi classé ATP Challenger Tour à Orléans qui se déroulera à partir de 2023 dans la nouvelle enceinte orléanaise, CO'MET.

Ainsi, en vue d'accroître la notoriété de la Ville d'Orléans, le titulaire du marché est en l'espèce chargé, au travers des compétitions qu'il organise, de réaliser des prestations de promotion de l'identité et de l'image du pouvoir adjudicateur. Ces actions devront être menées conformément aux dispositions du code du sport.

Le titulaire est chargé de réaliser les prestations demandées dans le cadre de l'Open d'Orléans qui se déroulera à l'ARENA de CO'Met de 2023 à 2026.

Cette consultation est passée dans le cadre d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable en vertu des articles L2122-1 et R2122-3 3° du Code de la commande publique. La consultation non allotie donnera lieu à un marché à prix mixtes, pour un montant global de 796 000 € T.T.C réparti comme suit :

- une partie des prestations sera réglée à prix global et forfaitaire pour un montant de 700 000 € T.T.C.

- une partie des prestations sera réglée à prix unitaire pour un montant maximum de 96 000€ T.T.C.

Le marché est passé pour une durée de 4 ans fermes à compter de la date de notification.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché relatif à la réalisation de prestations de promotion de la commune d'Orléans dans le cadre de compétitions de Tennis de haut niveau disputées par une entité située sur le territoire communal, à passer avec l'entreprise Europe Promotion Services, celui-ci sera conclu pour un montant total de 796 000 € T.T.C, réparti comme suit :

- une partie des prestations sera réglée à prix global et forfaitaire pour un montant de 700 000 € T.T.C. ;

- une partie des prestations sera réglée à prix unitaire pour un montant de 96 000 € T.T.C. ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits marchés au nom de la Mairie ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits respectifs inscrits aux budgets de la Mairie.

**M. HOUSSARD** – Il y a une volonté de la Ville d'Orléans, comme d'autres collectivités telles que le Conseil régional Centre-Val de Loire, de monter en puissance sur l'accompagnement de l'open de tennis, qui est un bel événement international et qui permet de rayonner pour la ville d'Orléans.

Le montant est plus important que les autres années, puisque c'est un montant sur quatre ans. Les anciens marchés étaient passés pour une année. L'augmentation du montant du marché s'explique par l'organisation de l'événement dans l'aréna de CO'Met, avec des prestations de visibilité renforcée dans l'aréna et un rayonnement plus important pour la ville d'Orléans.

**M. DUPLESSY** – Ce sont des montants importants. On vient d'avoir un gros débat parfois un peu caricatural sur une augmentation qui devait rapporter 15 000 ou 20 000 €, mais vous le reconfirmerez. En l'occurrence, c'est un marché de 800 000 €.

Outre les questions de forme que je trouve particulières, vous faites référence à la Région qui, sur ce type de marché, est systématiquement sur une année. J'entends l'envie de soutenir de manière plus importante l'open de tennis, mais l'on reste sur un marché de prestations, donc l'argent qui est versé par la Ville est censé faire l'objet de contrepartie. Ce n'est donc pas une subvention. Le groupe n'est pas opposé à ce que l'on accompagne cette société dans son transfert du Palais des sports, que la Ville prêtait, au CO'Met qui doit être payant. Que l'on accompagne l'organisateur pour sa solvabilité économique et la durabilité de l'opération ne me choque pas, mais cela mériterait d'être transparent. S'il y a le choix d'augmenter le « soutien » à l'ATP pour l'aider à passer au CO'Met, cela doit être transparent. Les utilisateurs sont très satisfaits de cet équipement, mais je pense que vis-à-vis des citoyens, pour ne pas être dans la démagogie, il faut être transparent sur les coûts d'utilisation que peut avoir cet équipement.

Par ailleurs, j'avais une question sur l'exécution de ce marché. Je peux comprendre que l'on soutienne l'ATP dans sa transformation. Je pense que l'exploitation du tournoi dans le cadre du CO'Met a des opportunités commerciales et de rentabilité qui sont plus importantes que dans le cadre du Palais des sports. À mon avis, l'organisateur doit travailler sur une montée en charge pour ne pas avoir la nécessité d'un soutien financier plus important de la Ville d'Orléans.

Je voulais savoir si ces 800 000 €, c'est 200 000 € par an ou 400 000 € la première année, puis l'on redescend sur des sommes plus modestes parce qu'il aura trouvé son équilibre économique. J'aimerais avoir plus de détails sur l'objet des prestations qui sont achetées et sur le séquençage de l'exécution de ce marché. On est sur 700 000 € de part fixe, donc a priori vous savez déjà ce que cela comprend, et 80 000 € de part variable, dont j'imagine que ce sera lié à la restauration, au nombre de places, etc. J'aimerais connaître la logique de la philosophie car ce sont des grands montants. Vous disiez que l'économie de la ville est fragile et qu'elle se pilote avec finesse. Je pense que l'on peut avoir accès à la vision stratégique de l'équilibre financier des opérations qui auraient lieu au CO'Met et la viabilité financière de l'équipement sur la longue durée. J'aimerais que mes interrogations trouvent des réponses.

**M. RENAULT** – Je vais apporter quelques précisions. Tout d'abord, l'ATP ne remet pas en cause la licence chaque année, parce que la licence est achetée par la société Europe.

Il vous est proposé un accompagnement sur quatre ans de 175 000 € par an. Dans les 175 000 €, vous avez des prestations de visibilité comme pour tout événement que l'on peut faire, les places, le nom, parce que l'open d'Orléans est ce que l'on appelle un partenaire titre. On passe du Palais des sports, donc d'une deux-chevaux, à une Ferrari qu'est le CO'Met. Tout cela a un coût. Il faut savoir ce que l'on veut. Force est de constater que l'affluence sur les divers événements que l'on a pu faire à CO'Met, que ce soit pour l'OLB, et on voit en ce moment que cela attire énormément de monde, ou les événements internationaux qui vont arriver... On passe dans une autre dimension que les collectivités, Département, Région et Ville ont bien prise en compte. Je m'en félicite parce qu'il n'y a pas que la Ville d'Orléans qui augmente son accompagnement, mais également le Département et la Région. Cela a donc un intérêt pour tous.

Enfin, cela a un intérêt pour les partenaires, parce que c'est un événement depuis plus de 15 ans sur le territoire et c'est un rendez-vous incontournable pour les entreprises pour faire du business, mais également pour récompenser leurs salariés au travers d'un événement à la fois culinaire et sportif. Il faut aussi prendre en compte le fait que rester au Palais des sports – M. BLANLUET peut témoigner – était de plus en plus complexe. Il n'y avait plus de viabilité au Palais des sports. Que fait-on ? Laisse-t-on l'événement partir dans une autre ville, parce que cela veut dire qu'il emmène sa licence et qu'il peut aller jouer à Châteauroux, à Bourges, ailleurs dans la région ou en France avec son tournoi, ou fait-on l'effort, Ville d'Orléans, de l'accompagner comme les autres collectivités ont fait, pour faire

*perdurer ce tournoi à Orléans qui s'appelle l'Open d'Orléans et faire plaisir à tous nos concitoyens ?*

**M. le Maire** – *M. RENAULT a bien expliqué l'enjeu : soit on reste au Palais des sports et c'est de plus en plus compliqué, ce qui ne permet pas un développement de l'open, soit l'open utilise CO'Met. On fait le choix et le pari de l'utilisation de CO'Met.*

*Il faut bien comprendre que l'entreprise qui est propriétaire de l'Open d'Orléans, Europe Promotion Services, est détentrice du droit d'exclusivité qui lui est donné par l'ATP. Nous traitons obligatoirement avec l'entreprise propriétaire du tournoi Open d'Orléans ou le tournoi peut nous dire : « je pars ailleurs ». Cela fait 15 ans que l'on a l'Open d'Orléans. Il fonctionne bien, je trouve que c'est un très bel événement sportif à Orléans. On propose cette délibération qui permet d'accompagner la montée en puissance de l'open de tennis.*

**M. DUPLESSY** – *Le fait que l'on double le montant de ce marché, c'est bien pour accompagner le prestataire dans l'organisation de son événement au CO'Met ?*

**M. le Maire** – *On ne double pas.*

**M. DUPLESSY** – *C'était 85 000 € avant et M. RENAULT a dit 170 000 €.*

**M. le Maire** – *C'était 100 000 €, donc on ne le double pas.*

**M. DUPLESSY** – *C'est 80 % d'augmentation, ce n'est quand même pas mal.*

**M. le Maire** – *J'ai souhaité que les choses soient clarifiées entre ce qui était financé par la Ville d'Orléans, parce que c'est un événement Ville d'Orléans, et ce qui pouvait être des participations de la Métropole. Les choses sont parfaitement claires, c'est un événement qui est et qui reste Ville d'Orléans.*

ADOPTE AVEC 8 ABSTENTIONS  
ET 40 VOIX POUR

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-030 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Commande Publique – Convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés à conclure avec l'U.G.A.P. - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Thibaut CLOSSET, Evrard LABLEE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST, Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	48
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 15 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. HOUSSARD

N° 30                            Commande Publique – Convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés à conclure avec l'U.G.A.P. - Approbation.

Par délibération du conseil municipal du 25 mars 2021, Orléans Métropole, la commune d'Orléans et le centre communal d'action social d'Orléans se sont groupés pour lancer un marché pour la fourniture d'électricité.

Ce marché a été attribué le 5 octobre 2021 à la société EDF pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il prendra fin le 31 décembre 2024.

Compte tenu du contexte actuel de crise énergétique, et afin de pouvoir bénéficier des opportunités d'un achat groupé sur de larges volumes, à la maille nationale, il est proposé pour le prochain contrat de fourniture d'électricité, de recourir à l'U.G.A.P., Union des Groupements d'Achat Public, premier acheteur public de gaz et d'électricité avec 120 000 sites, et 8.5 milliards de kWh/an.

Les appels d'offres groupés d'énergie lancés par la centrale d'achat nécessitent l'engagement des collectivités bénéficiaires en amont de la publication, afin de garantir la bonne tenue de la mise en concurrence et ne pas mettre en risque l'économie générale du marché, soit avant le 30 juin 2023.

En effet, la procédure menée par la centrale d'achat se déroulera, de manière anticipée, sur le second semestre 2023, afin de pouvoir bénéficier d'achats dynamiques dès la première année d'exécution du contrat et d'amortir ainsi les risques liés à la crise énergétique.

Le marché ainsi conclu par l'UGAP couvrira la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention électricité à passer avec l'U.G.A.P. et ayant pour objet mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par la centrale d'achat, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune d'Orléans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-031 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Commande Publique - Mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) pour la restructuration du Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans et la rénovation énergétique de l'école maternelle Le Chatelet et aménagement de ses espaces extérieurs - Approbation de marché après procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Thibaut CLOSSET, Evrard LABLEE, Luc NANTIER, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	47
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 15 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. HOUSSARD

N° 31 Commande Publique - Mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) pour la restructuration du Conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans et la rénovation énergétique de l'école maternelle Le Chatelet et aménagement de ses espaces extérieurs - Approbation de marché après procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 5 septembre 2022 afin de confier le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle Le Chatelet ainsi que l'aménagement de ses espaces extérieurs à un groupement de maîtrise d'œuvre.

Pour l'opération précitée, le maître d'ouvrage a décidé de sortir l'élément de mission « OPC » des missions du maître d'œuvre afin que cette prestation soit exécutée par des tiers indépendants pour chacun des projets.

Après rédaction du dossier de consultation, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 20 janvier 2023 en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Les prestations « Mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) du chantier » étaient réparties en 2 lots définis comme suit :

N° lot	Intitulé	Délibération
Lot n°1	Restructuration du conservatoire de musique	<b>Abordé lors du conseil municipal du 12 avril 2023 (point n°28)</b>
Lot n°2	Rénovation énergétique de l'école maternelle le Châtelet et aménagement de ses espaces extérieurs	<b>Objet de la présente délibération</b>

Les prestations prévues font d'un marché ordinaire de prestations intellectuelles (articles R.2431-1 9°, R.2431-17 du code précité et arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé (Annexe II. Éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réhabilitation de bâtiment 7°)).

La date de prise d'effet du marché ainsi que sa durée sont précisées dans le tableau ci-dessous :

N° lot	Date de prise d'effet	Date de fin
Lot n°2	A compter de la date de notification	Jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement des différents marchés de travaux propres à ces opérations

Date limite de remise des offres : 27 février 2023

Nombre d'offres reçues dans les délais :

N° lot	Nombre d'offres
Lot n°2	4

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères de jugement des offres **communs aux deux lots** inscrits au règlement de la consultation :

**Critère 1 : Valeur technique, sur la base du cadre de mémoire technique remis par le candidat, décomposée comme (pondération : 60%) :**

• **Sous-critère 1 « Qualité et Pertinence des moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du marché » (sous-pondération : 30%)** analysé au regard du point 1 du cadre de mémoire technique :

- Composition de l'équipe qui sera chargée de la mission (compétences et qualifications du personnel proposé, nombre de personnes mises à disposition pour mener à bien l'opération) ;
- Identification et compétences spécifiques du chef de projet.

• **Sous-critère 2 « Pertinence de la méthodologie proposée pour l'exécution du marché » (sous-pondération : 20%)** analysé au regard du point 2 du cadre de mémoire technique :

- Modalités de coordination avec le maître d'œuvre et les entreprises titulaires des marchés de travaux, CSPS, agent de commissionnement, concessionnaire, contrôleur technique ;
- Modalités d'intervention, d'interactions et de suivi des entreprises, au regard de la complexité du dossier ;
- Qualité des livrables.

• **Sous-critère 3 « Répartition des moyens humains et volumes horaires par prestation »** analysée au regard du tableau « répartition des moyens humains et volumes horaires par prestation » complété par le candidat » (sous-pondération : 10%).

**Critère 2 : Prix** apprécié au regard du montant de la DPGF reporté à l'acte d'engagement (pondération : 40%).

La formule appliquée pour déterminer la note du critère prix est la suivante :

Note du candidat = 10 X (prix proposé le plus faible / prix proposé du candidat)

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés de prestations de services relatifs à la mission OPC du chantier de rénovation énergétique de l'école maternelle Le Chatelet à Orléans à passer avec :

N° lot	Nom du titulaire	Montant total (en € TTC)
Lot n°2	<b>AGTC</b> <b>(45800)</b>	<b>45</b> 64 000 € HT – 76 800 € TTC€

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché au nom de la Mairie ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 213, article 21351, programme EA1P049A, opération MPS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-036 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Vie institutionnelle - Commission de délégation de service public - Renouvellement de la composition - Election des membres.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Thibaut CLOSSET, Evrard LABLEE, Luc NANTIER, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Romain ROY, Pascal TEBIBEL

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	47
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 15 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. GROUARD

N° 36 Vie institutionnelle - Commission de délégation de service public -  
Renouvellement de la composition - Election des membres.

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans le cadre des procédures de passation de délégations de service public et/ou de concessions de service, l'intervention d'une commission, qui a notamment pour rôle de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, et d'émettre un avis sur les candidats admis à la négociation.

Par délibérations n° 2020-07-17-DEL-9 et n° 2020-07-17-DEL-12 du conseil municipal en date du 17 juillet 2020, il a été approuvé la constitution d'une commission de délégation de service public permanente pour la durée du mandat, et il a été procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de ladite commission.

Sa composition est la suivante :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>
M. CLOSSET	Mme BARRUEL
Mme MENIVARD	M. GABELLE
M. LEMAIGNEN	M. LABLEE
M. DUPLESSY	Mme BENAYAD (démission)
Mme SAUVEGRAIN (démission)	M. GAUTIER

Depuis la composition de cette commission qui n'a jamais eu l'occasion de se réunir, deux membres élus, dont un titulaire, ont démissionné, à savoir Madame Sauvegrain (membre titulaire) et Madame Benayad (membre suppléant).

Considérant l'impossibilité de pourvoir au remplacement de ce membre titulaire par un membre suppléant issu de la même liste, en raison de l'évolution des groupes d'élus au sein du conseil municipal depuis le début de la mandature, il est proposé de procéder au renouvellement de la composition de cette commission.

Suite à l'approbation des conditions de dépôt des listes, il convient désormais de procéder à l'élection des membres de cette commission composée de cinq membres titulaires, et de cinq membres suppléants, élus parmi les membres de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément aux dispositions des articles D1411-3 et D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources et moyens généraux ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de ces commissions municipales ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

- procéder au renouvellement de la commission de délégation de service public, permanente, appelée à intervenir dans le cadre des procédures de passation de délégations de service public et/ou de

concessions de service, pour la durée du mandat ; tout en se réservant la possibilité de constituer si nécessaire une commission spécifique pour la passation d'une procédure de délégation de service public particulière.

Nombre de votants: 47

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 47

Nombre de suffrage déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrage blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 47

### A OBTENU

Liste proposée par Monsieur le Maire : 47 voix

### REPARTITION DES SIEGES

Quotient électoral :  $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{47}{5} = 9.40$

Liste proposée par Monsieur le Maire

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{47}{9.40} = 5$$

La liste proposée par Monsieur le Maire a obtenu 5 sièges.  
Il reste 0 siège à pourvoir.

### **SONT ELUS**

Titulaires :

M. CLOSSET

Mme MENIVARD

M. LEMAIGNEN

M. DUPLESSY

M. CALVO

Suppléants:

Mme BARRUEL

M. GABELLE

M. LABLEE

M. GRAND

M. BOURREAU

***M. le Maire*** – *Je ne crois pas qu'il y ait eu de dépôt de liste au regard de ce que je disais en début de Conseil sur la commission de délégation de service public.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-037 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Prévention des risques – Approbation d’une convention à passer avec le Centre européen du risque inondation – Attribution d’une subvention au titre des années 2023 et 2024.

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s’est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT

**ABSENTS ET/OU N’ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Olivier GEFFROY, Evrard LABLEE, Luc NANTIER, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d’élus composant l’assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d’élus ne participant pas au vote .....	2
Nombre d’élus en exercice .....	53
Nombre de votants .....	43
Quorum.....	27

Séances
Commission urbanisme, logement et développement durable du 09 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : MME BARRUEL

N° 37                                    Prévention des risques – Approbation d’une convention à passer avec le Centre européen du risque inondation – Attribution d’une subvention au titre des années 2023 et 2024.

Le Centre européen de prévention du risque d’inondation (C.E.P.R.I.) dont est membre la Mairie d’Orléans depuis 2007, constitue un pôle de compétences sur la prévention du risque d’inondation, à vocation nationale et européenne. Il apporte en particulier un appui technique et son expertise auprès des instances locales, nationales et européennes pour moderniser l’approche de la gestion du risque d’inondation et de la construction de la commune résiliente.

Depuis 2007, cette association basée à Orléans réalise plusieurs actions de prévention du risque inondation. Celles-ci ont notamment permis à la Mairie, en 2016, de préparer la mise en place d’une réserve communale de sécurité civile, mais également de pousser sa réflexion et son travail sur les problématiques de compréhension et d’approbation de l’information sur le risque d’inondation par les habitants.

Le C.E.P.R.I. a formulé une demande de subvention en date du 4 avril 2023.

Compte tenu de l’intérêt que porte la Mairie aux projets et études portés par le C.E.P.R.I., elle souhaite, dans le cadre d’une nouvelle convention de subvention pour les années 2023-2024, soutenir l’association en lui attribuant une subvention annuelle de fonctionnement, d’un montant de 15 000 €.

Cette subvention permettra notamment au C.E.P.R.I. de développer des actions autour des thématiques suivantes :

- accompagner l’information préventive des services de la Ville et des populations et participer à l’acquisition de comportements adaptés ;
- renforcer la compréhension et la capacité à agir de la réserve de sécurité civile sur le volet inondation ;
- participer à la préparation, la tenue et l’analyse des exercices de gestion de crise inondation ;
- accompagner la collectivité à une meilleure intégration du risque inondation à travers la diffusion de bonnes pratiques recensées par le C.E.P.R.I. (techniques constructives adaptées, quartiers et opérations modèles ...) ;
- apporter l’expérience du C.E.P.R.I., ses ressources scientifiques et techniques à la tenue d’évènements.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention du Centre européen de prévention du risque d’inondation en date du 4 avril 2023 ;

Vu l’avis de la commission urbanisme, logement et développement durable.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de subventionnement et de partenariat à passer avec le C.E.P.R.I. pour 2023 et 2024 (sous réserve du vote du budget 2024) et attribuer une subvention annuelle, d’un montant de 15 000 € ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de la Mairie, en section de fonctionnement, chapitre 65, fonction 735, nature 65748.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE  
LAURENT BLANLUET, OLIVIER GEFFROY

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-038 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Projet Intra-Mails - Campagne de ravalement de façade - Approbation de conventions-Attribution de subventions.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Evrard LABLEE, Luc NANTIER, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	45
Quorum.....	28

Séances
Commission urbanisme, logement et développement durable du 09 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : MME BARRUEL

N° 38                            Projet Intra-Mails - Campagne de ravalement de façade - Approbation de conventions-Attribution de subventions.

Dans le cadre du projet intra-mails, le conseil municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la commune, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la commune.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, a récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 27 janvier 2012 et 16 octobre 2017 ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi de huit subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de 191 833 € ;
- approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la commune ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 510 nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU.

ADOPTE AVEC 4 ABSTENTIONS  
ET 41 VOIX POUR

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-039 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Action foncière - Halles Châtelet Orléans BK300-345-353 - Lots de copropriété n°41-42-43-49-50-52-65-99-100-101-147-176-177-178-179 - Acquisition amiable - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Evrard LABLEE, Luc NANTIER, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	45
Quorum.....	28

Séances
Commission urbanisme, logement et développement durable du 09 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : MME BARRUEL

N° 39 Action foncière - Halles Châtelet Orléans BK300-345-353 - Lots de copropriété n°41-42-43-49-50-52-65-99-100-101-147-176-177-178-179 - Acquisition amiable - Approbation.

La commune d'Orléans a été saisie le 23 janvier 2023 par la société Neptune Finance d'une demande d'acquisition, sur le fondement des articles L. 211-5 et suivants du code de l'urbanisme, de lots lui appartenant dans l'ensemble immobilier en copropriété dénommé Halles Châtelet, situé 41, place du Châtelet à Orléans, dans les lots de volume numéro 1006 ayant pour assiette la parcelle cadastrée section BK numéro 300, numéro 13 ayant pour assiette la parcelle cadastrée section BK numéro 345, numéro 2001 ayant pour assiette la parcelle cadastrée section BK numéro 353, moyennant le prix de 282.000 euros (deux cent quatre-vingt-deux mille euros).

Les lots proposés à la vente au titulaire du droit de préemption urbain renforcé, la Commune d'Orléans, sont les lots numéros 41, 42, 43, 50, 52 et 65 correspondant à 6 places de parking situées au 2<sup>ème</sup> sous-sol, lot 49 correspondant à une réserve au 2<sup>ème</sup> sous-sol, lots numéros 99, 100, 101 et 147 correspondant à deux réserves au 1<sup>er</sup> sous-sol, lots numéros 176, 177, 178 et 179 correspondant à une cellule commerciale située au rez-de-chaussée.

Les biens sont actuellement loués à usage de poissonnerie au profit de la société Poissonnerie du Chatelet dans le cadre d'un bail commercial ayant commencé à courir le 10 juin 2020 jusqu'au 9 juin 2029.

La commune d'Orléans, dans la continuité de la requalification de son centre ancien et de la rue des Halles, entend renforcer l'attractivité commerciale et touristique de son centre-commune et favoriser le maintien d'un commerce de proximité.

De plus, dans le contexte de la restructuration des Halles Chatelet, la commune d'Orléans engage une démarche de constitution d'une réserve foncière et est d'ores et déjà propriétaire de lots de copropriété.

La commune a pris la décision d'acquérir lesdits biens en date du 13 mars 2023, décision notifiée au vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 16 mars 2023, moyennant le prix de 240.000 euros (deux cent quarante mille euros) conforme à l'avis de valeur vénale du 27 février 2023 rendu par la direction de l'immobilier de l'Etat.

Cependant, à la suite de cette notification, la société Neptune Finance, propriétaire du bien, a fait part, dans un courrier recommandé réceptionné le 27 avril 2023, de son souhait de renoncer à l'aliénation du bien, conformément aux dispositions de l'article R. 213-10 du code de l'urbanisme.

Peu après, des négociations amiables ont été engagées avec la Commune et un accord a été trouvé avec le vendeur en vue d'une acquisition amiable desdits locaux loués moyennant le prix de 260.000 € (deux cent soixante mille euros), conforme à l'avis susvisé en date du 27 février 2023 et s'inscrivant dans la marge d'appréciation de 10 %, frais d'acte en sus.

Cette acquisition sera incorporée dans la réserve foncière de la commune dans l'attente d'une éventuelle revente à l'opérateur qui sera désigné; la personne publique devenue propriétaire ou son opérateur exercera ainsi les droits et obligations de tout copropriétaire notamment sa contribution aux charges de copropriété, et participera aux décisions collectives dans le cadre de l'Assemblée Générale de la copropriété.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil ;

Vu l'avis du domaine en date du 27 février 2023 ;

Vu le courrier de la société Neptune Finance réceptionné le 27 avril 2023 ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition auprès de la société Neptune Finance, société par actions simplifiée domiciliée dans le centre commercial des Halles Chatelet 45000 Orléans et immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 439675489, les lots de copropriété numéros 41, 42, 43, 50, 52 et 65 correspondant à 6 places de parking situées au 2ème sous-sol, lot 49 correspondant à une réserve au 2eme sous-sol, lots numéros 99, 100, 101 et 147 correspondant à deux réserves au 1er sous-sol, lots numéros 176, 177, 178 et 179 correspondant à une cellule commerciale située au rez-de-chaussée, dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété dénommé Halles Châtelet, situé 41, place du Châtelet à Orléans, dans les lots de volume numéro 1006 ayant pour assiette la parcelle cadastrée section BK numéro 300, numéro 13 ayant pour assiette la parcelle cadastrée section BK numéro 345, numéro 2001 ayant pour assiette la parcelle cadastrée section BK numéro 353, moyennant le prix de 260.000 euros (deux cent soixante mille euros).

Lesdits biens sont actuellement loués à usage de poissonnerie aux termes d'un bail commercial ayant commencé à courir le 10 juin 2020 jusqu'au 9 juin 2029.

Les biens seront acquis loués comme il est indiqué ci-dessus, sans reprise de l'antériorité des charges de copropriété, d'ASL et dettes éventuelles, lesquelles resteront à la charge du vendeur.

Il conviendra d'ajouter au prix d'acquisition les frais afférents à la rédaction et à la publication de l'acte notarié.

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette affaire ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 515, nature 2138, opération KA1P041, service gestionnaire FON, service destinataire COM, engagement 23 FON00011.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-040 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Action foncière - Quartier Faubourg Madeleine - Galerie marchande Rives de Loire sise 103 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans - Lot de copropriété n°210 - Acquisition amiable - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Frédéric ROSE, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Evrard LABLEE, Luc NANTIER, Thomas RENAULT, Stéphanie RIST, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	45
Quorum.....	28

Séances
Commission urbanisme, logement et développement durable du 09 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR : MME BARRUEL**

N° 40                                    Action foncière - Quartier Faubourg Madeleine - Galerie marchande Rives de Loire sise 103 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans - Lot de copropriété n°210 - Acquisition amiable - Approbation.

La commune d'Orléans a été saisie, le 14 novembre 2022, d'une déclaration d'intention d'aliéner portant sur un lot de copropriété numéro 210, appartenant à la SCI BBP, constituant un local commercial de 151,30 m<sup>2</sup> occupé, dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété, situé 103 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans, dans les lots de volume numéros 31, 41, 65, 84, 85, 86, 98, 99 et 100, ayant pour assiette la parcelle cadastrée section AK numéro 201, lequel est situé à l'intérieur du périmètre du droit de préemption urbain au bénéfice de la Ville d'Orléans, moyennant le prix de 300.000,00 euros (trois cent mille euros).

Le bien est vendu loué exclusivement à usage de débit de boissons, restaurant, brasserie, jeux et P.M.U., dans le cadre d'un bail commercial ayant commencé à courir le 17 avril 2017 jusqu'au 13 avril 2026 pour une durée de 9 années et un loyer fixé à 1 700 euros (mille sept cent euros) par mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Compte tenu des précédentes acquisitions dans la galerie marchande dénommée Rives de Loire, suivant la stratégie en cours de définition par la commune d'Orléans pour répondre à l'obsolescence et à la vacance de la galerie commerciale située au 103 bis Faubourg Madeleine à Orléans et encadrer la mutation économique et commerciale avec l'enjeu de préserver une diversité commerciale dans une approche de proximité pour l'attractivité du quartier, la commune a pris la décision d'exercer le droit de préemption urbain en date du 08 février 2023 sur le bien susvisé, au prix de 151 000 euros (cent cinquante et un mille euros) conforme à l'avis de valeur vénale du 24 janvier 2023, rendu par la direction de l'immobilier de l'Etat après visite du bien.

Pendant, à la suite de la notification de la décision susvisée, le vendeur a fait part de son intention de renoncer à l'aliénation de son bien, en application de l'article R213-10 du code de l'urbanisme.

Peu après, le propriétaire du bien s'est rapproché de la commune pour engager une négociation amiable. Après échanges entre les parties, un accord est intervenu au prix de 166 000 € (cent soixante-six mille euros), restant conforme à l'avis susvisé en date du 24 janvier 2023, assorti de la marge d'appréciation de 10 % retenue, frais d'acte en sus.

Cette acquisition sera incorporée dans la réserve foncière dans l'attente d'une éventuelle revente à l'opérateur qui sera désigné le cas échéant, sans exclure qu'il soit déjà copropriétaire pour permettre une recomposition globale de la galerie marchande en préservant la diversité de commerces et de services ; la personne publique devenue propriétaire ou son opérateur exercera ainsi les droits et obligations de tout copropriétaire notamment sa contribution aux charges de copropriété, et participera aux décisions collectives dans le cadre de l'Assemblée Générale de la copropriété.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil ;

Vu l'avis du domaine en date du 24 janvier 2023 ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- acquérir le lot de copropriété numéro 210, correspondant à un local commercial occupé, dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété, situé 103 bis rue du Faubourg Madeleine à Orléans, dans les lots de volume numéros 31, 41, 65, 84, 85, 86, 98, 99 et 100, ayant pour assiette la parcelle cadastrée section AK numéro 201, appartenant à la SCI BBP domiciliée à Saran (45770), identifiée au SIREN sous le n° 821435013, ayant désigné l'étude de Maître BOUGRIER, Notaire à Saint-Jean-de-la-Ruelle 72 bis rue Charles Beauhaire, pour la représenter, au prix de 166 000,00 euros (cent soixante-six mille euros).

Ledit bien est loué exclusivement à usage de débit de boissons, restaurant, brasserie, jeux et P.M.U., dans le cadre d'un bail commercial ayant commencé à courir le 17 avril 2017 jusqu'au 13 avril 2026 pour une durée de 9 années et un loyer fixé à 1 700 euros (mille sept cent euros) par mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Le bien sera acquis loué comme il est indiqué ci-dessus, sans reprise de l'antériorité des charges de copropriété, d'Association Syndicale Libre (A.S.L.) et dettes éventuelles, lesquelles resteront à la charge du vendeur.

Il conviendra d'ajouter au prix d'acquisition les frais afférents à la rédaction et à la publication de l'acte notarié.

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette affaire ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 515, nature 21351, opération KA1P039, service gestionnaire FON, service destinataire COM, engagement 23FON00015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-041 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Evrard LABLEE, Luc NANTIER, Aurore POULS, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	48
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : MME LABADIE

N° 41 Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.

Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la commune pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 140 700 € pour l'exercice 2023.

**A - ASSOCIATIONS**

**- M. DABOUT**

**Social**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
FAVEC 45	Aider les veuves et veufs chefs de familles à faire face à leurs devoirs.	150 €	200 €
SOS Amitié	Ecoute anonyme assuré par des bénévoles.	5 700 €	5 700 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 850 €</b>	<b>5 900 €</b>

(Avis de la Commission solidarités, familles et politique de la ville)  
Imputation : fonction 420, article 65748, service gestionnaire CAS.

**- M. GABELLE**

**Événementiel**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
Ligue Ouest de la Fédération des Clubs de la Défense	Concert caritatif « Unisson » à vocation à recueillir des fonds pour venir en aide aux blessés des trois armées (armée de Terre, Marine et armée de l'Air et de l'Espace) et aux familles des militaires tués en opérations	-	1 000€
Le Chœur Orléans Val de Loire	création pour la mise en musique de l'œuvre « Jeanne d'Arc » de Charles Péguy	-	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	<b>2 000 €</b>

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)  
Imputation : fonction 023, nature 65748, opération 11C001, service gestionnaire MEM.  
Imputation : fonction 023, nature 65748, opération XA2P004, service gestionnaire EVE.

**- Mme PICARD**

**Événementiel**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
Famous Art	Défilé de mode "Tina & Tribe"	-	2 000 €
Aventure au bout du Monde	Regrouper les voyageurs globetrotters de la région orléanaise pour partager autour du voyage et de l'aventure.	-	2 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	<b>4 000 €</b>

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)  
Imputation : fonction 023, nature 65748, opération XA2P004, service gestionnaire EVE.

**- M. CHANCERELLE****Relations internationales**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
Lycée Pothier	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un échange culturel et linguistique entre 28 lycéens de Lugoj et d'Orléans du 6 au 13 novembre 2023 et du 12 au 19 avril 2024	-	1 500 €
	<b>TOTAL</b>	-	<b>1 500 €</b>

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)

Imputation : fonction 048, nature 65748, opération 0000932, service gestionnaire R.E.I

**- M. CHANCERELLE****Art et économie créative**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
	<b>THEATRE</b>		
ALLO MAMAN BOBO	Aide à la reprise du spectacle "Notre Dame de Paris"	-	1 000 €
CIE DU DOUBLE	Aide à la création de Transformers	3 000 €	2 000 €
CIE FISH AND CHIPS	Aide à la création de "Nessie"	2 000 €	1 000 €
Cie DILUVIENNE	Aide à la création de "Mange-Moi" de Nathalie PAPIN	-	2 000 €
FABRIKA PULSION	Aide à la création du spectacle "star quizz 80" (1 000 €) et soutien au festival de restitution des ateliers amateurs (1 000 €)	-	2 000 €
LE NEZ AU MILIEU DU VILLAGE	Aide à la création de "Dans le silence des paumes"	-	2 000 €
LES SURVENU.ES	Aide à la création de "Banquet !"	-	4 000 €
REVE BRUT	Aide à la création de "la Valse à 1000 signes"	2 000 €	2 000 €
UNICODE	Aide à la création de "Le Saint Game"	3 000 €	3 000 €
ZIRLIB	Aide à la création de « La vie secrète des vieux »	8 000 €	8 000 €
	<b>SOUS TOTAL</b>	18 000 €	27 000 €
	<b>DANSE</b>		
COMPAGNIE EPONYME	Aide à la création 2 2 = 4 (titre provisoire)	4 000 €	4 000 €
	<b>SOUS TOTAL</b>	4 000 €	4 000 €
	<b>MUSIQUES CLASSIQUES ET ANCIENNES</b>		
ORCHESTRE SYMPHONIQUE L'INATTENDU	Aide à la création de "Pierre et le Loup 3.0"	2 000 €	3 000 €
ORCHESTRE DES JEUNES DU CENTRE	Soutien à l'Académie de l'orchestre symphonique	2 000 €	2 000 €
LA SARABANDE	Soutien au projet "à la rencontre d'Ivo Antognini, compositeur contemporain" pour les 40 ans de l'Ensemble vocal	-	1 000 €
ENSEMBLE PERSPECTIVES	Aide à la création d'un programme autour du répertoire des Frères Jacques	-	2 000 €
ENSEMBLE VOCAL CANTAMICI	Action territoriale : organisation de concerts de musiques classiques	1 000 €	1 500 €
LA MUSIQUE DE LEONIE	Action territoriale : enregistrement d'œuvres chorales autour de Jeanne d'Arc	2 000 €	1 500 €
	<b>SOUS TOTAL</b>	7 000 €	11 000 €

<b>MUSIQUES ACTUELLES</b>			
<b>L'AMICALE AMOUR TAMBOUR</b>	Aide à la création de "BODIES CAN"	-	1 500 €
<b>SOUS TOTAL</b>		-	1 500 €
<b>ARTS VISUELS</b>			
<b>PLAN LIBRE CREATIONS</b>	Aide au programme de résidences : écriture court métrage fiction sur le Huis Clos (6 à 8 auteurs), recherche cinématographique (1 à 2 projets) et nouveauté en 2023 création (1 projet /2ans)	4 000 €	6 000 €
<b>COULEUR VINAIGRE</b>	Action Territoriale : aide pour l'exposition "Le champ des signes ou l'art emboité » au Campo Santo du 10 juillet au 22 août 2023	-	3 500 €
<b>FESTIVAL LES INVIZIBLES</b>	Action Territoriale : aide pour la 5ème édition du festival cinéma "Les Invizibles" programé à l'automne 2023 au cinéma Pathé	5 000 €	5 000 €
<b>CENT SOLEILS</b>	Soutien à la poursuite des activités de l'association axées sur le cinéma documentaire (diffusion, création et éducation à l'image)	12 000 €	12 000 €
<b>LABOMEDIA</b>	Soutien à l'ensemble des actions de la Labomédia dans le champ des arts numériques et notamment à leur programme de résidences artistiques	15 000 €	13 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>		36 000 €	39 500 €
<b>SCIENCES / LITTÉRATURE / VIE DES IDEES</b>			
<b>ACADEMIE D'ORLEANS - AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES LETTRES, ARTS</b>	Action Territoriale : organisation de colloques et de conférence	1 000 €	1 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>		1 000 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>66 000 €</b>	<b>84 000 €</b>

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)  
Imputation : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC.

**- M.CHANCERELLE**

**Événementiel**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
Association La Jam	L'organisation de deux bals swing.	-	1 000 €
Association Nanani Nananard	Diffusion de films « nanars » lors de soirées de cinéma d'été	-	1 000 €
<b>TOTAL</b>		-	<b>2 000 €</b>

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)  
Imputation : fonction 023, nature 65748, opération XB1H002, service gestionnaire EVE.

**- M. RENAULT**

**Sports**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
Loisirs Bridge Club d'Orléans	subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 pour le développement de la pratique du bridge. Dans le cadre de ses activités, l'organisation de tournois internes et la participation à des compétitions et championnats fédéraux restent des points forts dans la vie du club.	-	1 000 €
<b>TOTAL</b>		-	<b>1 000 €</b>

(Avis de la Commission éducation et sports)  
Imputation : fonction 30, article 65 748, SB2H007 service gestionnaire SPO.

**- MME ROYER****Sports**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
Beach Tennis Club Orléans	Tournoi BTCO	500 €	500 €
Roller Derby	Championnat de France	-	4 000 €
CDH 45	Championnat de France de Futsal Jeunes	-	1 000 €
CLTO Badminton	2 championnats de Ligues	-	2 000 €
Club automobile	11e traversée Orléans	400 €	500 €
Shorinji Kempo Seiguïdo Ryu	Organisation de 2 stages nationaux	-	500 €
US Orléans Anahata Yoga	Journées portes ouvertes + journée de démonstration	-	1 500 €
Dodgeball Orléans	Aide au déplacement championnat National	-	3 500 €
Ecurie Orléans	Epreuve du Trophée de France de 2 CV Cross et conjointement une épreuve du Championnat de France FFSA de Fol Car, comptant pour l'attribution du titre de Champion de France de la catégorie.	3 000 €	1 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 900 €</b>	<b>14 500 €</b>

(Avis de la Commission éducation et sports)

Imputation : fonction 30, article 65 748, SB2H008 service gestionnaire SPO.

**Mme LABADIE****Proximité**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme Loiret	Leur objectif est de renforcer les actions menées contre le racisme et l'antisémitisme en organisant des formations de bénévoles, des interventions dans les établissements scolaires et des conférences culturelles.	800 €	1000 €
Comité des fêtes de l'Argonne	Participer à la vie du quartier en organisant diverses animations.	-	2 000 €
Comité des fêtes de la Barrière Saint-Marc	Organise tout au long de l'année de multiples animations et participe ainsi à faire vivre le quartier	-	3 200 €
Les Amis des Roses Orléanaises (A.R.O.)	Participer au concours international de Roses organisé par la Ville d'Orléans. <b><u>Pour l'année 2022.</u></b>	-	700 €-
Association Départementale des anciens maires et adjoints du Loiret	Changement de l'imputation budgétaire adoptée lors du CM du 12 avril 2023 : Imputation : fonction : 024, nature 65748, opération 00008007, service gestionnaire VAS, engagement 23VAS00015	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>1 500 €</b>	<b>6 900 €</b>

(Avis de la Commission proximité)

Imputation : fonction 024, article 65748, opération 00008007, service gestionnaire VAS.

Imputation : fonction 020, article 65748, service gestionnaire DVQ.

Imputation : fonction 824, article 6574, service gestionnaire DVQ.

Imputation : fonction : 024, nature 65748, opération 00008007, service gestionnaire VAS, engagement 23VAS00015

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
USO JUDO	Sportifs citoyens	-	2 000 €
LICRA	Tous citoyens	-	1 500 €
DICTEE GEANTE	Dictée citoyenne	-	7 400 €
UNIS CITE	Village citoyen itinérant	-	5 000 €
CULTURE DU CŒUR	Actions Culturelles	-	1 500 €
UFOLEP	UFO Street	-	1 500 €
	<b>TOTAL</b>	-	<b>18 900 €</b>

(Avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville)  
Imputation : fonction 824, article 6574, service gestionnaire POL.

### **B - TOTAL :**

- Subventions aux associations : 140 700 €

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 140 700 € pour l'exercice 2023,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

**M. DUPLESSY** – *Je profite de ce point, et je le fais régulièrement, pour parler de la question de la précarité. Je vous avais déjà alertés le mois dernier. Je ne vais pas relancer le débat pour savoir si tout le monde a été augmenté dans ce pays, mais ce qui est sûr, c'est qu'après le cri d'alerte sur l'augmentation du nombre de bénéficiaires que je vous avais relayé le mois dernier, ce mois-ci, ce sont nos associations locales qui témoignent dans la presse de l'augmentation de ce phénomène, notamment du triplement des bénéficiaires pour nos grandes associations qui font de la distribution alimentaire.*

*Je ne vais pas relancer le débat économique, mais ce que je vous ai déjà demandé le mois dernier et plusieurs fois lors d'autres conseils municipaux, dans le cadre de cette crise inflationniste qui nous touche tous, malheureusement d'autres plus fortement que d'autres ou avec des conséquences plus dramatiques comme le fait de ne plus pouvoir se nourrir... Travaillons sur une action d'urgence exceptionnelle face à la crise inflationniste pour les publics les plus précaires, les plus en difficulté, ceux pour qui les aides existantes ne sont pas suffisantes. Monsieur le Maire, je vous promets, au nom de l'ensemble de mon groupe, nous voterons vos augmentations mécaniques des services publics si une action exceptionnelle est développée face à la situation exceptionnelle que nous connaissons.*

*Je vous remercie et j'espère que je n'aurai pas été trop caricatural.*

**M. DABOUT** – Je comptais prendre le temps de parole qui va m'être donné par vos soins dans le cadre de la présentation du barème du quotient familial qui fait partie de la politique sociale et de justice sociale de la Ville d'Orléans pour évoquer tous ces thèmes. On pourrait passer un temps extrêmement long à parler de la précarité, de la paupérisation d'un certain nombre de populations à Orléans. Je vous propose que l'on en parle lors de la présentation du bilan d'activité du CCAS. On aura ainsi l'occasion de faire une présentation assez large de l'action sociale et de l'ambition sociale de la Ville d'Orléans.

Vous avez raison, il y a une précarisation de la société en règle générale. J'ai rencontré récemment les associations signataires de la charte de la solidarité qui nous ont rapporté des chiffres de leurs bénéficiaires en augmentation. Ce n'est pas uniquement dû à une paupérisation, même si elle en fait partie, mais c'est aussi dû à un mouvement de population qu'il est difficile d'accompagner dignement. Je pense que l'on pourra en parler plus sereinement lors de la présentation du bilan d'activité du CCAS la prochaine fois. Je pense que le Maire nous permettra d'avoir une discussion bien plus élargie à ce sujet.

**M. le Maire** – Je permets tout ce que l'on veut, Monsieur DABOUT, je souscris à votre proposition.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-042 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Jeunesse - Attribution d'une bourse projets jeunes 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Evrard LABLEE, Luc NANTIER, Aurore POULS, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	48
Quorum.....	28

Séances
Commission solidarités, familles et politique de la ville du 04 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. DEFOSSEZ

N° 42                      Jeunesse - Attribution d'une bourse projets jeunes 2023.

Par délibération en date du 23 mars 2012 le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de trois catégories de bourses projets jeunes :

- la bourse projet jeunes- projet libre, permettant à des jeunes, hors association, ayant entre 16 et 26 ans, de réaliser leurs propres projets ou actions dans des domaines aussi variés que la solidarité, l'humanitaire, le social, le culturel, le sportif et ainsi de s'investir dans le développement de leur cité ;
- la bourse projet jeunes-concours, versée aux jeunes lauréats de la Soirée Jeunes Talents. Cet événement vise à faire émerger de jeunes artistes du territoire ;
- la bourse projet jeune-crédation d'entreprise, permettant aux jeunes micro-entrepreneurs issus des quartiers situés en zone urbaine sensible de recevoir une aide financière à la création de leur projet d'activité.

Par délibération en date du 14 septembre 2015 le conseil municipal a élargi la recevabilité des candidatures aux forces vives âgées désormais de 18 à 28 ans, qui résident sur le territoire de la commune.

Un jury composé d'adjoints et de conseillers municipaux, en leur qualité de membres de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville est constitué afin de permettre aux candidats d'exposer les projets et ainsi se prononcer sur la recevabilité et le montant des bourses accordées.

Chaque jeune porteur de projet est au préalable reçu au service jeunesse qui a pour mission de l'accompagner dans ses démarches ou dans la genèse du projet, ainsi que dans sa réalisation lorsque celui-ci est attributaire d'une bourse.

Le projet « Les Voies de Demain » mis en place par cinq jeunes animés par l'écologie et l'interculturalité propose de découvrir et mettre en valeur les initiatives écologiques existantes en Europe pour inspirer et encourager d'autres personnes et en particulier les jeunes orléanais à s'engager pour l'environnement.

Ce projet répond aux critères définis. Il est donc proposé d'attribuer une bourse projets Jeunes projet libre dont les détails figurent en annexe de la présente délibération.

L'objectif de la subvention est en l'espèce de soutenir la création de deux recueils : un carnet de rencontres à destination du grand public et un guide à destination de porteurs de projets écologiques en cours ou à venir. Ces recueils feront suite à un périple de six mois à travers l'Europe de cinq jeunes animés par l'écologie et l'interculturalité représentés ici par Mme Manon ROBERT.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville ;

et après avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer une bourse projets jeunes présentée en annexe pour un montant total de 1 000€ à Mme ROBERT Manon porteuse du projet les Voies de Demain au titre de l'année 2023 ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65 131, service gestionnaire JEU.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-043 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Espace Famille - Quotient familial - Actualisation du barème.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Thibaut CLOSSET, Evrard LABLEE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	50
Quorum.....	28

Séances
Commission solidarités, familles et politique de la ville du 04 mai 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. DABOUT

N° 43                                      Espace Famille - Quotient familial - Actualisation du barème.

Comme tous les ans, l'évolution du barème annuel du quotient familial est envisagée afin de prendre en compte l'évolution annuelle de l'indice général des prix.

En corrélation avec l'évolution des tarifs municipaux, il est proposé de revaloriser le barème de 2 % pour l'année 2023-2024. Ce barème, joint en annexe, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et s'applique à toutes les prestations municipales et extramunicipales (activités périscolaires et extrascolaires (centres de loisirs, E.M.I.S.), restauration, conservatoire, piscines et patinoire).

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le barème du quotient familial annexé à la présente délibération, pour l'année 2023-2024, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**M. DABOUT** – *C'est une délibération commune, puisqu'elle est annuelle, d'actualisation des tarifs du barème du quotient familial qui, en cohérence avec les augmentations tarifaires, est de 2 %. J'insiste, au-delà de l'image que l'on renvoie des gestes sociaux, de gratuité ou de je ne sais quoi qui n'ont que peu « d'utilité sociale », sur les 10 tranches que nous avons dans notre barème de quotient familial. C'est exceptionnel pour une ville comme Orléans. La plupart des villes de notre taille ont quelques tranches. À titre d'exemple, Tours en a 7, Grenoble 4, Strasbourg 3. Je ne voulais pas viser, mais malheureusement, ce sont les villes que j'ai trouvées. Cela nous permet d'avoir une précision et une justice sociale au plus près des réalités que vivent les Orléanais.*

**M. DEVERGE** – *Cette fois, on va voter la hausse du coefficient. J'ai peut-être mal compris, mais il y a une difficulté sur l'image des gestes sociaux, Monsieur DABOUT ? Au contraire, il faut en être fier. En tout cas, je suis content que la Ville d'Orléans fasse des gestes sociaux.*

**M. DABOUT** – *Je ne me suis pas bien exprimé. En général, dans la presse, on ressort les gestes sociaux un peu faciles. Le quotient familial n'est jamais ressorti, alors que c'est un vrai bénéfice et quelque chose qu'il faudrait souligner, parce que la Ville d'Orléans peut être fière de ses 10 tranches qui permettent d'avoir une justesse sociale et une justice sociale.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-044 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Art et économie créative - Réseau des Médiathèques - Traitement des documents déclassés et organisation d'une vente de CD.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Thibaut CLOSSET, Evrard LABLEE, Luc NANTIER, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	50
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 28 avril 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. CHANCERELLE

N° 44 Art et économie créative - Réseau des Médiathèques - Traitement des documents déclassés et organisation d'une vente de CD.

Le réseau des médiathèques d'Orléans a pour mission de faciliter, pour chacun, l'accès à la connaissance et à l'information, en répondant aux besoins de loisirs, de formation, de recherche de chacun.

Pour cela, une offre de qualité est proposée dans les sept établissements du réseau avec des collections de livres, de CD, de DVD et de ressources numériques, actualisées et pertinentes, qui répondent aux besoins évolutifs des usagers. Il est nécessaire de les renouveler et de les trier régulièrement pour qu'elles restent vivantes, équilibrées, fiables, à jour, attrayantes et en bon état.

Le désherbage est l'opération qui consiste à retirer des collections des médiathèques d'Orléans un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Il est donc proposé de préciser ces règles de régulation pour les collections qui ne présentent pas un caractère ancien, rare ou précieux, qui constituent un fonds courant et relèvent à ce titre du domaine privé de la ville (les collections patrimoniales ne sont donc pas concernées par le dispositif) des médiathèques d'Orléans et de fixer les critères et modalités de traitement des documents n'ayant plus leur place dans les collections de lecture publique du réseau selon les étapes suivantes :

Etape 1 : sélection, sous la responsabilité de l'équipe de direction, des documents tous supports qui répondent aux conditions suivantes :

- mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète,
- exemplaires anciens, en nombre trop important sur le réseau par rapport aux usages ou trop peu empruntés.

Etape 2 : orientation de ces documents vers d'autres utilisateurs potentiels pour leur donner une nouvelle vie, quand ils conservent une valeur d'usage

- en proposant une vente publique, à bas prix,

Cet événement a pour but de valoriser l'activité de désherbage autour d'un moment de médiation avec le public des médiathèques d'Orléans.

En donnant une seconde vie à des documents voués à sortir de ses rayons, elle vise en outre à générer des recettes et s'inscrit dans une approche qualitative de développement durable.

Tous ces documents n'ont plus de valeur comptable, leur durée d'amortissement étant dépassée.

- en procédant à des dons : en priorité à des services gérés par la Mairie (par exemple crèches, maisons de retraites, centres de loisirs, écoles primaires,...) sur décision de Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations, et, sur demande, à des structures externes dont l'intérêt général est reconnu (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraites, écoles, associations à but humanitaire..). Les cessions seront effectuées par le biais de décisions

Etape 3 : destruction (mise au pilon) ou, chaque fois que possible, recyclage, dans une perspective de développement durable, des documents qui ne peuvent pas être donnés ou vendus.

Les responsables du réseau des médiathèques établiront une liste de ces ouvrages qui porteront un tampon indiquant qu'ils n'appartiennent plus aux collections ou qu'ils sont donnés par les médiathèques d'Orléans.

Ces listes seront conservées par le réseau des médiathèques.

Les pratiques d'écoute musicale ont connu une évolution importante avec les écoutes en streaming et les abonnements musicaux en ligne, ce qui produit une baisse importante du prêt des CD dans le réseau des médiathèques. Le budget d'acquisition de ce type de documents a ainsi été réduit, ce qui

a permis de renforcer de multiples propositions en termes de musique vivante : concerts, conférences musicales, projection de concerts en ligne, mise à disposition de pianos, ouverture du Studio,...

Au vu de son usage déclinant, il est nécessaire de procéder à une désélection importante de la collection de CD, exception faite des interprètes locaux, et quelques genres très précis.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- valider le principe du retrait des CD du fonds usuels de la médiathèque selon les principes exposés ci-dessus ;
- fixer les tarifs en cas de cession à titre onéreux, selon l'annexe jointe ;
- autoriser, à défaut de cession à titre onéreux ou gratuit, leur mise au recyclage ou au pilon ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires dans ce cadre ;
- imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie fonction 321, article 77528, service gestionnaire RMEDCA.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-045 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Art et économie créative - Conservatoire - Frais de dossier et de scolarité, de location d'instruments de musique, de locations de salles, et d'entrées aux spectacles - Actualisation des tarifs pour 2023-2024 - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Thibaut CLOSSET, Luc NANTIER, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	51
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 28 avril 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. CHANCERELLE

N° 45 Art et économie créative - Conservatoire - Frais de dossier et de scolarité, de location d'instruments de musique, de locations de salles, et d'entrées aux spectacles - Actualisation des tarifs pour 2023-2024 - Approbation.

Les différents tarifs relatifs à la scolarité au Conservatoire et les tarifs d'entrées aux spectacles organisés par la mairie au Conservatoire ont été adoptés par le Conseil Municipal du 5 mai 2022.

Pour 2023-2024, il est proposé d'augmenter de 2% les tarifs actuellement en vigueur des frais de scolarité, de location d'instruments, de location de salles, avec les spécificités suivantes :

- chaque location des salles fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ;
- la facturation des frais de scolarité se fait en 3 fois (novembre, mars, mai) uniquement.

En partenariat avec la Philharmonie de Paris, le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Orléans a souscrit au projet D.E.M.O.S. (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), d'une durée de 3 ans, afin de favoriser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre. Les enfants participant au projet D.E.M.O.S. seront exonérés des frais de scolarité et de dossier ainsi que des droits d'entrée aux spectacles du conservatoire.

Les tarifs liés à la scolarité sont valables pour l'année scolaire 2023-2024 ; ils seront communiqués en même temps que l'ouverture de la campagne des inscriptions.

Les frais de dossier s'ajoutent aux frais de scolarité lors de la première facture.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver pour l'année 2023-2024 les tarifs relatifs aux frais de dossiers et de scolarité, de location d'instruments de musique pour le Conservatoire, aux frais de stages/ateliers pratiques artistiques, les tarifs de location des salles et les tarifs d'entrée aux spectacles organisés par le Conservatoire présentés dans les tableaux annexés ;
- décider que ces tarifs sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ; ils seront communiqués en même temps que l'ouverture de la campagne des inscriptions ;
- autoriser l'exonération pour les élèves participant au projet D.E.M.O.S., des frais de scolarité et de dossier ainsi que des droits d'entrée aux spectacles du Conservatoire ;
- imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonctions 311 et 316, natures 7062, 7088 et 752, services gestionnaires CTO.

**M. le Maire** – *C'est important parce que les instruments peuvent coûter cher.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Extrait n°2023-05-25-VODEL-046 du registre des délibérations  
du conseil municipal*

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Evènementiel - Fêtes de Jeanne d'Arc 2023 - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'ISC PARIS.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Thibaut CLOSSET, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	52
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 28 avril 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. GABELLE

N° 46                                    Evènementiel - Fêtes de Jeanne d'Arc 2023 - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'ISC PARIS.

Dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2023, l'ISC PARIS a proposé de soutenir financièrement le SET ELECTRO organisé par la commune d'Orléans à hauteur de 5000 €. Cet évènement s'est déroulé sur le parvis du Théâtre d'Orléans le 7 mai 2023 à partir 23h.

En échange, l'école ISC PARIS bénéficie d'une visibilité de son logo sur les supports de communication ainsi que sur les écrans du SET ELECTRO.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à passer avec l'ISC PARIS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ;
- imputer la recette correspondante sur les crédits de la Ville fonction 023, article 7476, programme XB1H001, service gestionnaire EVE.

**M. GABELLE** – *Il s'agit d'approuver une convention de partenariat avec l'ISC (Institut supérieur de commerce) qui a souhaité soutenir financièrement le set électro dont nous avons vu de très belles images précédemment. Je n'étais pas là mais j'ai réussi à les voir.*

**M. le Maire** – *Si, on vous a vu, Monsieur GABELLE. Je vous ai vu sur l'image, vous étiez au milieu. Je vous ai parfaitement reconnu. Tout le monde vous a reconnu au set électro.*

(Rires.)

**M. DUPLESSY** – *Ce partenariat est-il seulement du sponsoring ? Généralement, lorsque l'on fait un partenariat avec une école, il y a un projet pédagogique, on profite des compétences de leurs élèves et pour mettre en valeur les compétences qu'ils font acquérir à leurs élèves. On est sur le strict versement de 5 000 € de l'école à la Ville pour voir apparaître son logo. Je pense que, pour le sponsoring, il y a des procédures particulières. Je ne suis pas un expert de la communication, mais je pense que plus d'une école orléanaise serait prête à mettre 5 000 € pour être partenaire du set électro. Comment s'est fait ce partenariat ?*

**M. le Maire** – *Nous sommes preneurs !*

**M. DUPLESSY** – *Pour des questions de sponsoring, vous pouvez faire appel à un sponsor. Cela permet à l'ensemble des écoles de la ville et des institutions de se positionner pour devenir partenaire. Je vous invitais à le faire parce que le sponsoring est très intéressant pour l'école, qui sera bien valorisée sur le set électro. Par rapport à ce que l'on investit, ainsi que d'autres partenaires, 5 000 €, ce n'est pas grand-chose. C'est très peu cher payé pour être associé au plus grand concert public et gratuit de la ville d'Orléans. À mon avis, on pourrait obtenir plus de ressources avec ce genre de*

méthode. Comme nous sommes tous très soucieux des deniers de l'argent public... Je pense que la forme de partenariat n'est pas tout à fait correcte. Il faudrait revoir avec vos services juridiques.

**M. le Maire** – Je vous arrête tout de suite. Ne laissez pas insidieusement penser quoi que ce soit à ce sujet, ou il faut dire pourquoi.

**M. DUPLESSY** – Le sponsoring est très particulier. Il faut être en mesure d'évaluer la valeur.

**M. le Maire** – Une proposition est faite et amène du financement à la Ville d'Orléans en retour de la position d'un logo. Nous sommes très contents car l'ISC est une belle école. Si d'autres écoles veulent participer, elles sont les bienvenues, et cela fera quelques recettes supplémentaires pour la Ville d'Orléans.

**M. DUPLESSY** – Si tout le monde vient, il n'y aura plus assez de place sur scène.

**M. DEFOSSEZ** – Tout est marqué dans l'annexe de la convention. Il y a des prestations apportées par l'ISC, donc il n'y a aucun problème. Tout est indiqué dans l'annexe : ce qu'apporte l'ISC qui est présent sur le flyer du set électro. « Relations publiques : le partenaire bénéficie de l'accès à l'espace partenaire ». Il y a une contrepartie et tout est calé dans la convention, donc cela ne pose aucun problème.

**M. DUPLESSY** – Le seul apport de l'ISC est de 5 000 €. Je pense que c'est peu cher payé et que l'on pourrait avoir plus pour ce genre de prestations.

**M. le Maire** – On peut toujours avoir plus, mais il faut le conclure.

**M. GABELLE** – Que vous soyez entendu par les écoles orléanaises, nous sommes preneurs.

**M. le Maire** – On va charger M. DUPLESSY d'aller les solliciter pour obtenir quelques sommes supplémentaires.

**M. DUPLESSY** – Connaissant un peu les budgets de communication de ces écoles, c'est une opération très intéressante. On connaît le prix de la pub. Un panneau publicitaire pour une semaine, cela doit être 2 500 €.

**M. le Maire** – C'est la première fois que nous avons une participation qui vient d'une école orléanaise, nous en sommes contents.

**M. MONTILLOT** – Il faut se réjouir !

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-05-25-VODEL-047 du registre des délibérations  
du conseil municipal**

-----

**Séance du 25 mai 2023**

Événementiel - Fêtes de Jeanne d'Arc - Approbation d'un contrat de concession de droit à passer avec La Poste pour la création d'un collecteur de timbres "Les visages de Jeanne d'Arc".

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mercredi 17 mai 2023

**PRÉSENTS :**

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Edouard BRIAIS, Vincent CALVO, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

**ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO  
Jihan CHELLY a donné pouvoir à Vincent CALVO  
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Aurore POULS  
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ  
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Emmanuel DUPLESSY  
Jean-Philippe GRAND a donné pouvoir à Jean-Christophe CLOZIER  
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE  
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL  
Michel MARTIN a donné pouvoir à Régine BREANT  
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT  
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY  
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS

**ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :**

Jérôme BORNET, Thibaut CLOSSET, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre d'élus composant l'assemblée .....</b>	<b>55</b>
Nombre d'élus ne participant pas au vote .....	0
Nombre d'élus en exercice .....	55
Nombre de votants .....	52
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 28 avril 2023
Conseil municipal du 25 mai 2023

**RAPPORTEUR** : M. GABELLE

N° 47                                    Évènementiel - Fêtes de Jeanne d'Arc - Approbation d'un contrat de concession de droit à passer avec La Poste pour la création d'un collecteur de timbres "Les visages de Jeanne d'Arc".

La délégation territoriale de La Poste a proposé à la commune d'Orléans d'éditer, en 2023, un collecteur de timbres sur le thème de Jeanne d'Arc.

Il s'inscrit dans la lignée de séries limitées comme « *Chartres en lumières – L'éclat du patrimoine* », le « *ZooParc de Beauval* » et les « *Vignobles de Loire* », édités en 2022, par La Poste.

Produit à 5 000 exemplaires et vendu dans les bureaux de la Poste, le collecteur « Les Visages de Jeanne d'Arc » comporte 8 timbres reproduisant des photographies de vitraux et de statues de Jeanne d'Arc.

En sa qualité de partenaire, la commune d'Orléans a mis à la disposition de La Poste des œuvres photographiques provenant de sa photothèque, destinées à être utilisées pour illustrer le collecteur de timbres « Les Visages de Jeanne d'Arc ».

La commune d'Orléans a également transmis à La Poste son logo afin d'illustrer ce collecteur et d'en assurer la promotion.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions aux termes desquelles la commune d'Orléans concède à La Poste, à titre exclusif et gratuit, les droits patrimoniaux sur les œuvres photographiques ainsi que sur son logo, pour illustrer le collecteur « Les Visages de Jeanne d'Arc » et effectuer des campagnes de communication interne et/ou externe dans le cadre de leur réalisation et de leur commercialisation.

Il est entendu que pour toute utilisation quelle qu'elle soit, d'une des photographies faisant l'objet de la convention, La Poste stipulera sur les produits et les supports de communication associés les crédits rédigés sous la forme « ©Mairie d'Orléans ».

Le contrat prend effet à compter de sa date de signature, pour une durée de 3 ans.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec La Poste pour la création d'un collecteur de timbres « Les visages de Jeanne d'Arc » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

*La séance est levée à 21h04.*